

# RAPPORT ANNUEL 2007

## **GROUPE OPEN**

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 Juillet 2008 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Créée en 1989 et cotée depuis 1998, Groupe OPEN a entamé fin 2007 une étape majeure de son développement. En 2008, la société a cédé son activité de Distribution à Valeur Ajoutée. A présent entièrement tournée vers les Services Informatiques et portée par la culture d'excellence de ses collaborateurs, elle nourrit d'ambitieux projets qui devraient la mener à intégrer le top 10 des SSII françaises.

## SOMMAIRE

L'année 2007 en chiffres.....	3
Groupe OPEN aujourd'hui.....	4
Groupe OPEN, l'histoire en marche.....	6
Message de la Direction.....	7
Groupe OPEN en bourse.....	11
L'activité.....	13
Stratégie et perspectives.....	18
Ressources Humaines.....	20
Rapport Financier.....	23

## L'ANNEE 2007 EN CHIFFRES

Chiffre d'affaires : 2007 : 187 M€ 2006 : 143 M€

Effectif : 2007 : 2 500 personnes 2006 : 2 000 personnes

Résultat opérationnel courant : 2007 : 13.7 M€ 2006 : 10,0 M€

## Groupe OPEN AUJOURD'HUI

***Créée en 1989, Groupe OPEN est devenue un acteur majeur du secteur informatique. Cotée depuis 1998 sur Euronext Paris, la société doit son développement régulier à la qualité de ses collaborateurs et à une stratégie éprouvée et cohérente, en phase avec ses cycles de croissance et les attentes du marché.***

### ***Un peu d'histoire...***

Depuis sa création en 1989 et plus encore depuis 1998, date de son entrée en bourse, la croissance de Groupe OPEN s'inscrit dans la durée. Jusqu'en 2007, le Business Model de Groupe OPEN reposait sur deux activités qui concouraient à l'équilibre économique de l'entreprise : la Distribution à Valeur Ajoutée (LOGIX) par une croissance importante et régulière, les Services Informatiques (TEAMLOG et OPEN IT) par une rentabilité normative significative.

L'entreprise a connu ces dernières années une croissance particulièrement importante, le nombre de collaborateurs ayant triplé de 2004 à 2007 et le chiffre d'affaires ayant connu une hausse remarquable.

### ***Un recentrage vers les Services Informatiques***

Ayant acquis une position de référence sur chacun de ses métiers (la Distribution à Valeur Ajoutée et les Services Informatiques), Groupe OPEN a décidé de se recentrer sur la seule activité des Services Informatiques afin de disposer des meilleures armes pour son nouveau cycle de croissance.

Pour ce faire, Groupe OPEN a su se doter des moyens opérationnels et financiers propres à la mise en œuvre de ce plan. La levée de fonds de 70 M€, l'Offre Publique d'Achat sur les minoritaires de TEAMLOG et la cession de LOGIX intervenues suite à l'annonce du recentrage stratégique en septembre 2007 sont autant d'atouts qui placent Groupe OPEN en position de force dans un marché en consolidation.

## ***L'activité de Groupe OPEN***

Groupe OPEN est présent sur le secteur des SSII au travers de deux filiales, TEAMLOG et OPEN IT. TEAMLOG est une société de Services Informatiques qui propose une offre complète en Conseil, Intégration de systèmes et Infogérance. Ses collaborateurs, sa clientèle de Grands Comptes et la diversité de ses offres lui permettent d'être référencée dans la plupart des grandes entreprises françaises.

En février 2007, Groupe OPEN a acquis Hays IT (renommée OPEN IT), SSII de 270 collaborateurs et 80 sous-traitants.

Les deux filiales ont réalisé un exercice 2007 remarquable, avec un chiffre d'affaires de 187 M€, la croissance organique de TEAMLOG surperformant le marché (+12%), et un Résultat Opérationnel Courant de 13,7 M€.

Au 31 décembre 2007, Groupe OPEN comptait 2 500 collaborateurs.

## ***Une stratégie éprouvée***

Groupe OPEN dispose depuis l'origine d'une équipe de direction stable, composée des principaux actionnaires qui ont su allier leurs compétences et leur dynamisme pour élaborer une vision stratégique forte. Cette stratégie est portée par la qualité des managers et de leurs équipes entièrement tournées vers la satisfaction clients et la création de valeur.

La réalisation des objectifs fixés et une gestion rigoureuse de la situation financière de la société ont permis à Groupe OPEN de procéder à des acquisitions ciblées, qui ont toutes contribué positivement aux résultats, attestant de leur intégration réussie : TEAMLOG en 2005 et Hays IT en février 2007 représentent autant d'acquisitions qui confortent la société dans ses choix stratégiques. Ces opérations de croissance externe et la cession de LOGIX associées à une croissance organique soutenue ont apporté à Groupe OPEN une crédibilité incontestée.

## ***Les ambitions***

L'objectif de Groupe OPEN est de figurer parmi les dix premières SSII françaises en développant conjointement sa taille et son attractivité et en réalisant d'ici 2010 un chiffre d'affaires de 450 M€ avec près de 5 000 collaborateurs.

L'atteinte de cette taille critique suppose une poursuite de la stratégie d'acquisitions ciblées couplées à une croissance organique supérieure au marché.

## GROUPE OPEN, L'HISTOIRE EN MARCHE

**1989 : Création de la société OPEN Technologie**

**1992 : Création de la société LOGIX France**

Acquisition de la société OPEN Solutions

1996 : Réorganisation juridique à travers une structure mère nommée GROUPE OPEN et trois filiales, LOGIX, OPEN Technologie et OPEN Solutions  
Création de la société OPENWAY, filiale de LOGIX

**1998 : Introduction en bourse de GROUPE OPEN**

Création de LOGIX Benelux, filiale de LOGIX

1999 : Acquisition de la société SQL Tech par GROUPE OPEN

Création de LOGIX Polska et de LOGIX Iberica

2000 : Acquisition de la société Value Add Consulting et de ACTINFO par Groupe OPEN

**Fusion des activités de services (OPEN Technologie, OPEN Solutions, Value Add Consulting, SQL Tech, ACTINFO) au sein d'un nouvel ensemble, INNETIS**

Création de la société ASPlenium, filiale de Groupe OPEN

2002 : Création de IPVISTA, filiale de LOGIX (société spécialisée dans le domaine de la sécurité et réseaux)

Acquisition du fonds de commerce de la société OWENDO par INNETIS

2003 : Création de LOGIX Nederland, filiale de LOGIX

2004 : Création de LOGIX Maroc, filiale de LOGIX

Création de FINOVIA, filiale de LOGIX (société de financement)

Création de HIGH TECH SOURCES, filiale de LOGIX (market place prestataires informatiques)

Acquisition de la société FOUR LEAF Technologies (Danemark, Suède, Norvège, Finlande) par LOGIX

Acquisition de Commentor (Danemark), filiale de LOGIX

Acquisition du fonds de commerce de la société OBBISOFT (société de services spécialisée dans le supply chain management) par INNETIS

Prise de participation à hauteur de 11% dans la société TEAMLOG par Groupe OPEN

2005 : Acquisition de CCG Europe (Hollande), filiale de LOGIX Nederland

**Prise de contrôle de la société TEAMLOG (54%) par Groupe OPEN**

Création de INNETIS Consulting

2006 : Acquisition de REL (Israël) par LOGIX

2007 : Acquisition de Hays IT par Groupe OPEN

Intégration d'INNETIS à TEAMLOG

Levée de 70 M€ par une double émission d'OBSAAR

2008 : **Cession de LOGIX**

**Finalisation de l'OPA lancée en 2007 sur les minoritaires de TEAMLOG et exercice des ORA et OC**

## MESSAGE DE LA DIRECTION

***Groupe OPEN a connu en 2007 une année marquée par un virage stratégique majeur qui l'a conduit à devenir un « pure player » des Services Informatiques.***

Le succès de Groupe OPEN, nourri de plus de quinze années de croissance soutenue et continue, s'est construit autour d'un Business Model original basé sur le développement parallèle de deux activités : les Services Informatiques et la Distribution à Valeur Ajoutée. Ce modèle a prouvé sa pertinence économique. Il a permis non seulement d'absorber les cycles de marché mais également à chaque activité d'atteindre une taille critique nécessaire à son autonomie.

Coté en bourse depuis 1998, le titre Groupe OPEN a connu plusieurs années successives de hausse. Les divers mécanismes boursiers mis en œuvre (augmentation de capital, OBSAR, attribution de BSA gratuits...) ont permis à l'entreprise d'asseoir sa croissance.

### **Le recentrage stratégique de Groupe OPEN**

En 2007, soucieux de notre objectif permanent de création de valeur, nous avons décidé d'entamer un nouveau cycle de développement pour plusieurs raisons :

- la concentration des moyens sur un seul projet stratégique
- la focalisation sur les activités à plus forte contribution
- l'optimisation des moyens dédiés au développement du business model

Lors de la présentation des résultats semestriels en septembre 2007, nous avons présenté au marché les étapes de ce tournant stratégique majeur dans l'histoire de Groupe OPEN. Elles annonçaient un recentrage de Groupe OPEN vers les Services Informatiques et ont été menées avec succès.

- ***La levée de fonds, en septembre 2007, de 70 M€ via une double émission d'OBSAAR.*** Ils sont consacrés au développement de l'activité de

Services Informatiques. Dans un contexte conjoncturel difficile, le succès de cette opération marquait une nouvelle fois la qualité de la signature financière de Groupe OPEN dont le pool bancaire continue à alimenter la croissance et les ambitions.

- ***L'Offre Publique d'Achat sur les minoritaires de TEAMLOG finalisée en février 2008.*** La réussite de cette opération suivie de l'augmentation de capital de TEAMLOG (destinée à refinancer la dette contractée par TEAMLOG envers Groupe OPEN suite à l'acquisition d'INNETIS) permet à Groupe OPEN de porter sa participation au capital de TEAMLOG à 93,2%.
- ***La cession de LOGIX réalisée le 25 février 2008.*** Après avoir annoncé la recherche de solutions de financement externes pour le développement de son activité de Distribution à Valeur Ajoutée, Groupe OPEN a cédé LOGIX à ARROW Electronics pour 120 M€.

### **Des résultats supérieurs aux attentes**

Parallèlement, les performances de Groupe OPEN sur l'année 2007 ont été remarquables. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 187 M€, contre 143,5 M€ en 2006 en hausse de 30%. TEAMLOG a été le moteur de cette hausse en réalisant une croissance organique de 12,4%, surperformant le marché des Services Informatiques.

Le résultat opérationnel courant de Groupe OPEN en 2007 a été de 13,7 M€, contre 10,0 M€ en 2006, ce qui représente une hausse de 37%.

Le résultat net des sociétés intégrées, seul représentatif compte tenu de la cession de LOGIX, a atteint 5.4 M€ soit une croissance de 54% par rapport en 2006.

Acquis en février 2007, l'intégration de OPEN IT a été couronnée de succès avec un Résultat Opérationnel Courant supérieur à 5% dès la première année, en avance sur le plan de marche fixé.

Les performances de TEAMLOG et le redressement d'OPEN IT démontrent les capacités de Groupe OPEN à réaliser des performances dans le haut de la fourchette sur ce marché.

Par ailleurs, le travail réalisé par les managers et collaborateurs en 2007 couplé aux synergies mises en œuvre (symbolisées par l'absorption d'INNETIS par TEAMLOG), ont permis de renforcer et d'industrialiser les structures. Afin de suivre l'évolution de la demande, TEAMLOG a ainsi mis en œuvre un ensemble de services et de



moyens de référence répartis géographiquement (TEAMshore), constitué de centre de services dédiés au développement, au support et de centres d'hébergement nationaux.

### **L'excellence industrielle**

La qualité de nos collaborateurs est le premier atout de Groupe OPEN. Nous avons mis en œuvre, depuis de nombreuses années, une politique de ressources humaines axée sur la formation et l'évolution de carrière qui nous a permis de garder nos « forces vives » et d'attirer ceux qui partageaient nos ambitions et nos valeurs. Ces évolutions nous ont permis de diversifier notre offre et d'augmenter la qualité de nos prestations.

Groupe OPEN compte aujourd'hui 2 500 collaborateurs, tous tournés vers un seul objectif : la création de valeur.

Nous tenons à saluer leur travail remarquable au sein de notre société, qui tire vers le haut notre activité et nos résultats.

### **Les ambitions de Groupe OPEN**

L'ambition de Groupe OPEN est de devenir un des leaders français sur le marché des Services Informatiques avec un objectif de chiffre d'affaires de 450 M€, un Résultat Opérationnel Courant de l'ordre de 8% d'ici 2010.

Dans un environnement économique perturbé qui devrait cependant voir en 2008 le secteur des services informatiques croître entre 5 et 7% (source : syntec), Groupe OPEN doit répondre au double enjeu constitué de la taille de l'entreprise pour être le partenaire des grands comptes, et de l'offre différenciée à valeur ajoutée et à prix compétitif.

Groupe OPEN dispose pour ce faire d'une bonne visibilité et d'un carnet de commandes rempli.

Par ailleurs, l'expérience acquise dans l'acquisition et l'intégration de sociétés alliée à une situation financière privilégiée donnent aujourd'hui à Groupe OPEN les moyens d'accélérer ses projets de croissance externe et de conforter ainsi sa confiance dans l'atteinte des objectifs de croissance.

Nous sommes convaincus que ce plan apportera les solutions à l'ensemble des points que la communauté financière a soulevés, tout en donnant un nouvel élan à notre stratégie industrielle.

Nous souhaitons enfin remercier les actionnaires de Groupe OPEN pour leur fidélité. Nous disposons à ce jour de 5 000 actionnaires individuels et d'une cinquantaine de fonds d'investissement.

Aujourd'hui, notre recentrage stratégique vers les services informatiques, nos indicateurs de performances et notre situation financière nous rendent particulièrement optimistes pour les années à venir et pour l'atteinte des objectifs fixés : intégrer le top 10 des Sociétés Informatiques en France.

Frédéric SEBAG, Président Directeur Général

Guy MAMOU-MANI, Directeur Général

# GROUPE OPEN EN BOURSE

## Les références

Cotation : Eurolist Compartiment C Euronext Paris

Code ISIN : FR 0004050300

Segment NextEconomy – 972, Services Informatiques

Groupe OPEN fait partie des indices IT CAC, CAC Small 90 et SBF 250

## La vie du titre

Au 31 déc	2007	2006	2005	2004	2003
Cours	8,58	13,67	12,24	9,36	5,86
Nb d'actions (en M)	10,92	10,73	9,84	9,74	9,70
Capitalisation boursière (en M€)	93,7	146,6	120,5	91,2	56,8

## Le capital

Le capital de la société était composé au 31 décembre 2007 de 10 917 617 actions. La part de capital détenu par le public est de 57%, réparti entre une cinquantaine d'investisseurs institutionnels et 5 000 actionnaires individuels.

40% du capital est détenu par les dirigeants de Groupe OPEN.

L'autodétention s'élève à 1% du capital.

## Les Instruments financiers

	Nombre d'actions	Cours exercice	Période d'exercice	
			du	au
<b>Capital</b>	10 917 617			
Stock options	146 650	11,62	04/01/2008	03/01/2010
OBSAR 1 Août 2004	1 164 826	14,00	04/08/2004	04/08/2009
OBSAR 2 Octobre 2007	2 319 478	14,50	20/10/2009	20/10/2014
OBSAR 3 Octobre 2007	1 200 000	15,54	08/10/2007	30/09/2014

15 748 571

## Les stock options

Dans le cadre de sa politique de Ressources Humaines, les collaborateurs clés de Groupe OPEN bénéficient de stock options.

## ***L'information des actionnaires et politique de communication***

Fidèle à sa tradition de transparence et à sa stratégie de communication active, Groupe OPEN informe régulièrement ses actionnaires sur l'évolution de ses activités par des communiqués relayés via un diffuseur officiel par la presse économique et financière ainsi que sur les sites Internet généralistes et boursiers.

Un document de référence est établi à l'occasion de l'Assemblée Générale des actionnaires et leur est remis ainsi qu'à tout investisseur sur simple demande. Par ailleurs, Groupe OPEN a envoyé à ses actionnaires une « *Lettre des Actionnaires* » en octobre 2007 synthétisant les opérations réalisées après les annonces de septembre 2007.

Le site [www.groupe-open.com](http://www.groupe-open.com) présente en français et en anglais un descriptif détaillé de l'entreprise et de ses activités. Régulièrement mis à jour, il met à disposition des actionnaires et investisseurs les communiqués de presse, rapports annuels et toute publication le jour même de leur parution. Les visiteurs peuvent également accéder aux archives sur plusieurs années.

Les 16 et 17 novembre 2007 Groupe OPEN était également présent au salon ACTIONARIA à la rencontre de ses actionnaires individuels.

Enfin, Groupe OPEN participe régulièrement à de nombreux roadshows destinés aux analystes, investisseurs et actionnaires en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Espagne et en Angleterre.

# L'ACTIVITE

## TEAMLOG

*TEAMLOG, Société de Services Informatiques et d'Ingénierie, s'est développée rapidement, notamment par croissance externe, pour devenir une entreprise de premier plan (plus de 160 M€ de Chiffre d'Affaires, 2 200 collaborateurs). Depuis 2005, TEAMLOG s'est redressé de manière spectaculaire sous l'impulsion de Groupe OPEN et du nouveau management.*

*Empreinte d'une culture d'excellence dans le domaine des systèmes d'information des grandes entreprises, TEAMLOG propose à ses clients un large panel d'expertises qui font d'elle une entreprise de référence dans son secteur en France comme en Espagne.*

### **L'ORGANISATION**

TEAMLOG est organisée, dans chacun de ses métiers (Conseil, Intégration et Ingénierie, Infogérance) en Business Unit de tailles variables qui interviennent sur des segments industriels pour décliner leurs compétences au plus près de la connaissance fonctionnelle de ses clients.

Elle s'appuie sur une plateforme de production variée géographiquement, techniquement et économiquement permettant un décloisonnement de ses projets.

Son expertise technique est orientée vers les nouvelles technologies dans la réalisation de Systèmes d'information pour la gestion des entreprises tout en disposant d'une très forte maîtrise des activités de support des infrastructures distribuées et des applications critiques.

### ***Répartition du chiffre d'affaires 2007***

*Conseil : 3%*

*Intégration de Systèmes : 73%*

*Infogérance : 24%*

### **L'ANNEE 2007**

Sur la lancée d'une année 2006 marquée par la confirmation du retour à ses pleines capacités normatives, TEAMLOG a réalisé en 2007 de très bonnes performances financières et opérationnelles. L'année a également été marquée par une mutation de l'organisation de l'entreprise, l'engageant de plain-pied vers la réalisation de son plan stratégique qui doit l'amener d'ici 2010 à un chiffre d'affaires de 450 M€ et 5 000 collaborateurs.

Dans un contexte de marché porteur, la croissance organique de son chiffre d'affaires dépasse 12%, à 161 M€, et son Résultat Opérationnel Courant s'établit à 8%. Ces résultats situent TEAMLOG au-dessus des performances du secteur.

2007 a également vu TEAMLOG consolider son appareil de production et développer l'ensemble de ses activités. En mars 2007, l'entreprise a acquis INNETIS, ex filiale de Groupe OPEN, concrétisant ainsi les synergies mises en œuvre jusqu'ici entre les deux sociétés en particulier dans l'activité Infogérance. L'absorption d'INNETIS a eu lieu en octobre 2007.

Dans le cadre de cette opération, TEAMLOG a fait évoluer son organisation, mettant davantage en évidence ses trois métiers : le Conseil, l'Infogérance et l'Intégration de Systèmes. Chacun est désormais doté d'une organisation opérationnelle distincte.

Dans le même temps, TEAMLOG a remporté de nombreux succès commerciaux qui ont permis d'obtenir de nouveaux référencements et de consolider la présence de la société auprès des clients existants, pour la plupart de grands comptes. Par ailleurs, de grands projets ont été réalisés grâce à la multiplication des synergies et de l'échange de savoir-faire entre collaborateurs et agences, notamment entre la France et l'Espagne, renforçant ainsi l'offre proposée et optimisant également la présence géographique de l'entreprise ainsi que sa compétitivité.

L'amélioration du service clients, accélérée en 2006 suite au travail d'homogénéisation réalisé cette année-là, s'est poursuivie dans d'excellentes conditions.

L'année 2007 a donc vu se déployer l'ensemble des dispositifs d'optimisation de Front et Back office de l'entreprise conduisant à une meilleure qualité et une plus grande productivité.

En phase avec les problématiques propres aux SSII, TEAMLOG a mené une politique de Ressources Humaines efficace. La société a mis en œuvre un dispositif de recrutement original, une politique de suivi et d'évolution des collaborateurs attractive et une stratégie de formation active, incarnés par le « Deal TEAMLOG » (voir partie Ressources Humaines).

Solidement implantée en France et en Espagne, l'entreprise dispose également d'implantations au Canada et en Angleterre qui connaissent un dynamisme soutenu et d'une structure à Kiev en Ukraine qui constituera dès 2008 une plateforme sur un marché en plein développement.

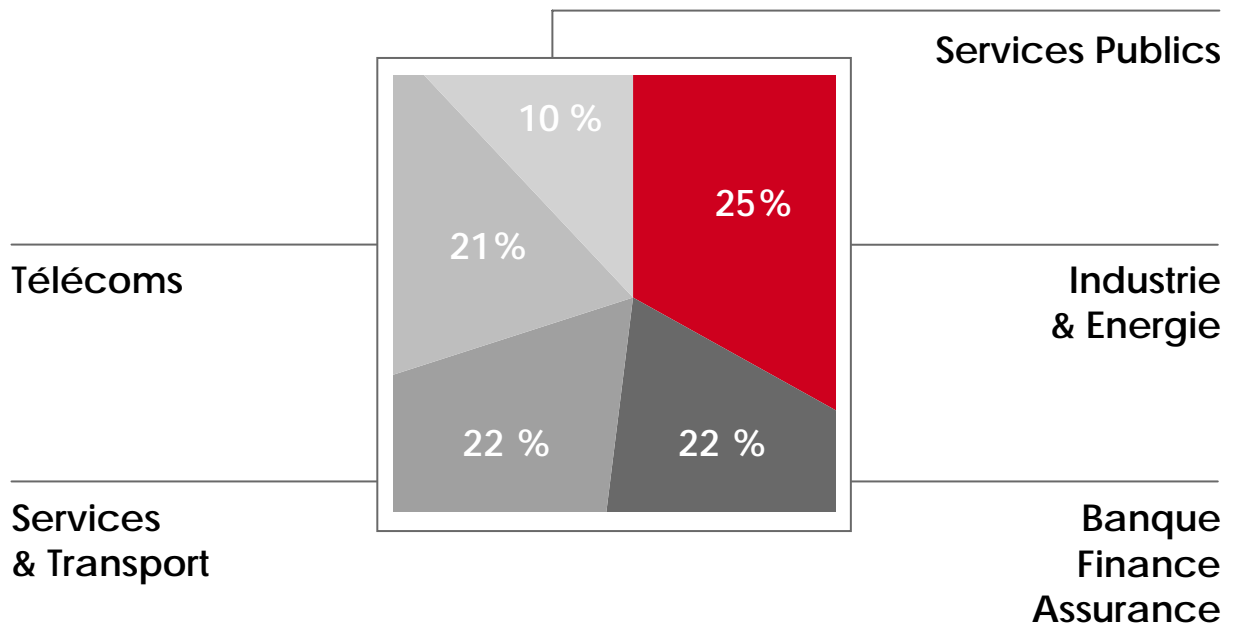
TEAMLOG entend donc s'imposer comme un partenaire majeur à **l'écoute de ses clients, réactif et créatif** qui les accompagnera dans la prise en compte de leurs enjeux fondamentaux.

Pour ce faire, elle dispose d'atouts différenciateurs qui la rendent attractive à de nombreux égards :

- **Son positionnement** de multi-spécialiste permettant de gérer et de faire évoluer les systèmes d'informations de l'entreprise confrontée à une dynamique de vitesse de plus en plus présente

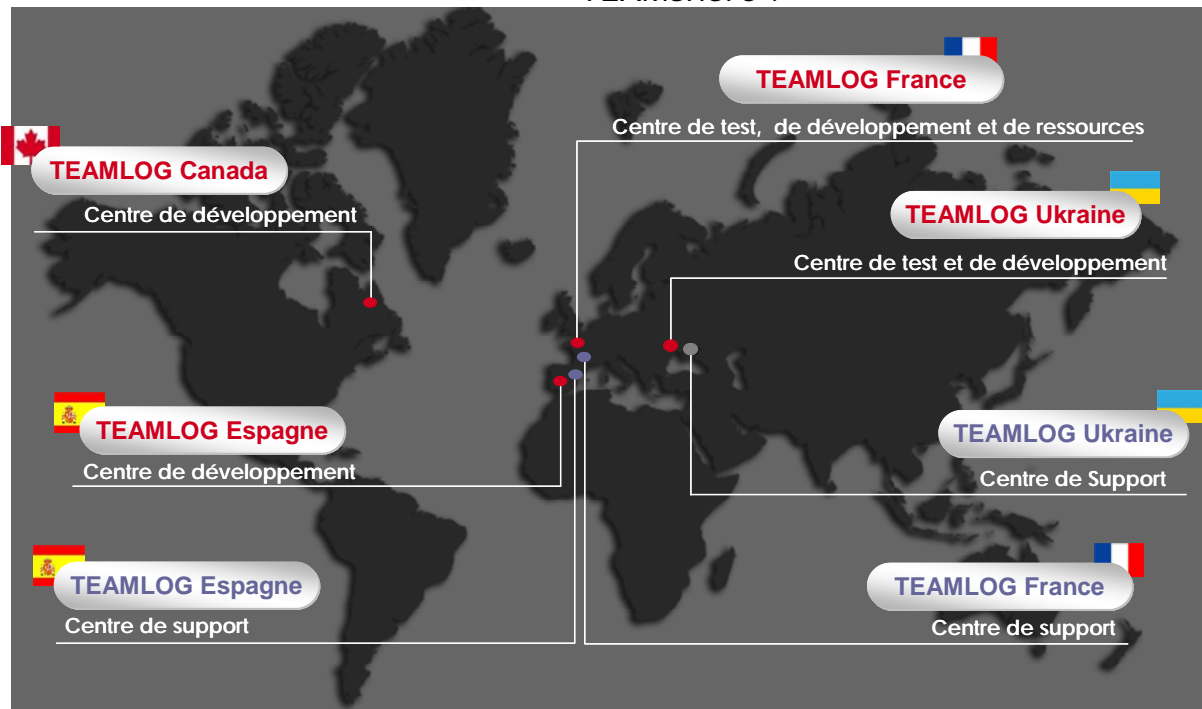
- **Sa taille** intermédiaire qui permet de faire face aux grands donneurs d'ordre (références) comme aux moyennes entreprises et **son organisation** décloisonnée qui procure aux sociétés flexibilité, adaptabilité et proximité
- **Ses processus** de Production et d'Industrialisation, au bénéfice de ses clients et mutualisant des opérations via des centres de services spécialisés ou des équipes de projets structurées
- **Sa politique de formation** tournée vers une approche « valeur » (analyse et création) orientée vers nos clients
- **Une veille technologique** organisée et efficace, ayant pour origine les laboratoires ou centres de recherches les plus prestigieux

Sous l'impulsion de sa société mère, Groupe OPEN, et fort des qualités différenciatrices dont elle a su tirer partie en 2007, TEAMLOG dispose aujourd'hui de moyens financiers et opérationnels qui lui permettront de viser la 10<sup>ème</sup> place de son secteur en France, conformément au plan stratégique 2010 élaboré l'année dernière.



Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

## TEAMshore :



TEAMLOG a mis en oeuvre un ensemble de services et de moyens de référence répartis géographiquement (méthodologie, capacités d'audit, infrastructures et plateformes matériels et logiciels) : TEAMshore.

Il est constitué de :

- centres de services dédiés au développement respectant la démarche CMMI
- centres de services dédiés au support pour le support et la gestion des infrastructures distribuées et respectant la démarche ITIL
- centres d'hébergement nationaux permettant de répondre aux demandes d'externalisation d'infrastructures et d'applications



# OPEN IT

OPEN IT est une SSII spécialisée dans l'intégration de systèmes. Elle offre son expertise dans la conception, le développement, la recette et la maintenance de logiciels spécifiques, l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que l'encadrement et pilotage de projets.

La société compte 275 collaborateurs et 80 sous-traitants

Elle dispose en outre d'une clientèle de Grands Comptes français et étrangers avec un nombre significatif de référencements

Graphique : répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité :

Banque : 41%

Assurances : 27%

Industrie, Telecoms et Services : 32%

## **L'ANNEE 2007 :**

OPEN IT a réalisé, à compter du 1<sup>er</sup> février 2007, date de son acquisition, un chiffre d'affaires de 26 M€ et un résultat opérationnel courant de 1,4 M€. L'intégration de cette société a été couronnée de succès avec un ROC supérieur à 5% dès la première année, en avance sur le plan de marche fixé.

## **Faits marquants**

- Une hausse significative du Taux d'Occupation (à plus de 88%) et du Taux Journalier Moyen (à 434 €) ;
- Un renforcement de l'activité Banques et Assurances ;
- De nouveaux référencements ;
- Une Réorganisation de l'équipe commerciale en 3 agences et une optimisation des coûts de structure ;
- Des synergies commerciales avec TEAMLOG déjà concluantes.

# STRATEGIE ET PERSPECTIVES

La croissance organique de Groupe OPEN, au-dessus des performances moyennes de son marché, couplée à sa rentabilité normative sur l'année 2007, situent l'entreprise parmi les Sociétés de Services d'Ingénierie et d'Informatiques de tout premier plan en France.

Le marché des Services Informatiques a beaucoup évolué ces dernières années. Porteur et mature, il n'en demeure pas moins de plus en plus exigeant, obligeant l'entreprise à mettre en avant des caractéristiques intrinsèques lui permettant de répondre à des enjeux précis :

- **Une forte intimité et une taille significative** pour répondre aux attentes des clients grands comptes
- **Une offre différenciée** à forte valeur ajoutée dont le prix de vente reste attractif pour assurer la compétitivité de l'entreprise

Dans cet environnement concurrentiel, l'industrialisation des processus de production et de l'activité commerciale et la professionnalisation des SSII sont les conditions sine qua non de l'amélioration de la qualité des prestations et des capacités d'engagement.

C'est pour répondre au double enjeu de la taille et de l'attractivité de l'entreprise qu'a été élaboré en 2006 un Plan Stratégique 2010. 2007 en constituait la première étape, et elle a été franchie avec succès, avec la mise en place d'une nouvelle organisation « métier » autour des trois activités : le Conseil, l'Ingénierie et l'Intégration de Systèmes, l'Infogérance ; la réalisation de grands projets ; l'acquisition et l'absorption d'INETIS par TEAMLOG ; l'ensemble des dispositifs d'optimisation de Front et Back office de l'entreprise.

Groupe OPEN a abordé 2008 avec des ambitions intactes. Pour les atteindre, l'entreprise dispose d'un atout de taille : sa solidité financière.

Le développement de la taille de l'entreprise verra, bien sûr, l'augmentation du nombre de nos ingénieurs et consultants comme de leur éventail de compétences mais aussi du niveau de couverture géographique, sectoriel et des natures de prestations possibles.

Le développement de l'attractivité, pour sa part, visera à créer encore plus de valeur résultante pour nos clients, plus de valeur pour nos collaborateurs et plus d'intérêt pour nos partenaires technologiques en optimisant notre appareil de production et de gestion pour conserver la compétitivité de nos prix.

Ces axes se traduiront en 2008 par :

- la réalisation de grands projets
- des synergies accrues entre les filiales

- un nouvel effort d'optimisation de Front et Back office de l'entreprise conduisant à une meilleure qualité et une plus grande productivité.

Bien évidemment, ce plan doit favoriser, in fine, l'épanouissement de nos collaborateurs au sein d'un projet d'entreprise ambitieux comme la pleine et entière satisfaction de nos clients fidèles en décuplant notre attractivité vers nos prospects.

Avec un management renouvelé et dotée désormais de solides atouts pour accomplir dans les meilleures conditions ce projet ambitieux, Groupe OPEN dispose des meilleures chances pour relever ce défi et figurer à l'horizon 2010 dans le Top 10 des SSII françaises, avec un chiffre d'affaires de 450 millions d'Euros.

# RESSOURCES HUMAINES

Symbole de son dynamisme et de sa pérennité, les ressources humaines d'une société informatique sont aujourd'hui une préoccupation de premier plan. Groupe OPEN en a fait un élément-clé de sa stratégie globale en mettant en œuvre des dispositifs, process et outils propres à répondre aux nouveaux enjeux de son secteur.

## LE DEAL TEAMLOG

Partie intégrante de la stratégie 2010, le DEAL TEAMLOG repose sur un accord moral et explicite entre le collaborateur et l'entreprise avec comme fil rouge un intérêt commun et comme finalité une réussite mutuelle. L'entreprise s'engage à donner les moyens de développer l'employabilité de chaque collaborateur à travers différentes actions et suivis personnalisés tant managériaux qu'RH : cibler les compétences de chacun et offrir des perspectives attrayantes, favoriser sa mobilité interne, nationale et internationale, proposer des formations permettant une évolution de carrière attractive...

De son côté, le collaborateur s'engage à s'impliquer davantage au quotidien dans ses missions et sur une période plus longue au sein de TEAMLOG et à participer ainsi à développer une forte culture d'entreprise.

L'objectif est double : révéler le potentiel de chacun et créer de la valeur.

### ***Recrutement***

Au 31 décembre 2007, Groupe OPEN comptait 2 500 collaborateurs.

Plus de 800 collaborateurs ont rejoint TEAMLOG en 2007, pour un solde net de plus de 300 collaborateurs.

Le recrutement des ingénieurs est devenu un défi majeur. TEAMLOG a, en 2007, engagé de nombreuses actions de communication destinées à attirer les jeunes talents.

- **Lancement d'une campagne dédiée au recrutement en France et en Espagne**



- **Dispositif de recrutement au plus près du marché et des Business Units** : TEAMLOG a élaboré des outils de sourcing et de gestion du processus de recrutement. T-CV est un système d'information développé en interne, dédié à la gestion de l'ensemble des activités liées au recrutement (réception et transmission des candidatures, pré-qualifications, entretiens, génération des demandes d'embauche...). Déployé dans toutes les agences en France, il est utilisé par plus de 150 collaborateurs (commerciaux et ressources humaines)
- **Développement des relations avec les écoles** : le Programme Campus Manager permet une identification d'écoles cibles et des collaborateurs TEAMLOG qui en sont issus. Ces derniers servent de relais entre l'école et TEAMLOG. Il existe aujourd'hui une trentaine de « campus managers ». TEAMLOG se distingue également par une présence importante dans les annuaires et revues
- **Renforcement et diversification de la présence de TEAMLOG sur les sites Internet emplois**, avec plus de 1300 offres publiées
- **Maintien de la participation de TEAMLOG aux salons professionnels pour l'emploi et Organisation de journées Portes Ouvertes** en mai et en octobre
- **Actions de communication sur les Jobboards** afin de renforcer la présence de TEAMLOG sur l'ensemble des outils utilisés par les candidats (bannières sur sites Internet, interviews, publi-éditoriaux...)

En 2008, TEAMLOG s'appuiera sur le DEAL TEAMLOG (voir encadré) afin d'optimiser ses actions existantes (avec notamment la création d'un poste de « Responsable Relations Ecoles ») et de recruter ainsi plus de 900 collaborateurs. Par ailleurs, la société entend développer de nouveaux concepts (chat avec les candidats, réseaux sociaux, présence sur les nouveaux sites web...) afin de diversifier sa présence et atteindre cet objectif. Enfin, un projet d'insertion des travailleurs handicapés est à l'étude et devrait voir le jour en 2008.

## ***Une politique de suivi et d'évolution des collaborateurs***

TEAMLOG a mené en 2007 une politique active de suivi des collaborateurs, encourageant leur évolution et leur mobilité..

- Une organisation de gestion managériale au plus près des équipes
- Une évolution des rémunérations en prenant en compte la valeur et l'implication de chacun dans sa mission
- L'entretien professionnel : mené à la date anniversaire d'embauche, il permet à la demande du collaborateur et/ou de son manager de faire un point approfondi sur la situation passée et présente de l'ingénieur, puis de convenir de zones d'amélioration assorties d'actions de progrès

Ces dispositifs seront largement renforcés en 2008 dans le cadre du DEAL TEAMLOG. L'entretien professionnel annuel, facultatif jusqu'alors, deviendra obligatoire. Par ailleurs, un entretien supplémentaire en milieu d'année en présence d'un professionnel des RH donnera la possibilité au collaborateur de mieux exprimer ses souhaits et de cibler ses perspectives de carrière. L'accent sera mis sur la mobilité interne, en France et à l'international.

## ***Une politique de formation active***

Le dispositif de formation de Groupe OPEN vise à maintenir et à développer l'employabilité des collaborateurs tout en contribuant à leur évolution personnelle et professionnelle. Il est mis en œuvre par l'Institut TEAMLOG.

L'année 2007 a été marquée par une politique de formation dynamique.

Sur le périmètre France, plus de 600 collaborateurs ont suivi une formation en 2007, représentant 4 jours de formation en moyenne par collaborateur formé. Les formations réalisées sont en majorité techniques et métiers mais également linguistiques. Toutes les formations sont évaluées "à froid" par les participants et ont ainsi fait l'objet en 2007 d'un taux de satisfaction moyen de 86%.

Le Droit Individuel à la Formation et les nouveaux outils de formation (contrats et périodes de professionnalisation...), qui ont fait l'objet d'un plan de communication en 2006, ont concerné plus de 160 collaborateurs, contre 30 en 2006. Des contrats d'apprentissage et actions de professionnalisation ont également été engagés.

En 2008, les actions menées dans le cadre du Plan de formation permettront de :

- Satisfaire les demandes de formation indispensable à la réalisation des missions chez nos clients ;
- Favoriser, par de nouveaux formats pédagogiques, l'accès à la formation sur des thématiques autres que techniques (formations métier, de développement personnel...);
- Accompagner la réalisation de la stratégie 2010, tant pour la population coopérante que pour la population productive.
- Favoriser l'accès à la formation des publics considérés comme plus "sensibles".

# Rapport Financier

## I. La gouvernance d'entreprise

Le schéma de gouvernance d'entreprise de Groupe OPEN se décline autour de deux enjeux :

### **Un conseil d'administration équilibré, diversifié et complémentaire**

Pour répondre à cet enjeu, le conseil d'administration a pour objectif d'accueillir au moins deux nouveaux membres indépendants, issus de domaines industriels et de services, ayant une expérience éprouvée et reconnue dans leurs domaines.

Dans un esprit de transparence, tous les administrateurs ont un devoir de vigilance égal, avec une liberté de jugement propre et respectant la collégialité des décisions prises.

En matière de déontologie, les mesures que le conseil s'applique sont conformes aux mesures en application dans la société, évitant par la même que des informations initiées soient divulguées abusivement, et permettant des transactions sécurisées au niveau des actions de la société.

Dans le respect de l'intérêt de la société et des actionnaires, les membres du conseil ont l'obligation de faire part de tout conflit d'intérêt réel ou potentiel et de s'abstenir de participer aux votes correspondants.

### **Des comités actifs**

Le conseil donne aux différents comités des missions afin d'en préparer les travaux.

Ces comités ont un pouvoir de proposition mais non de décision.

#### **Le comité STRATEGIE**

Il éclaire par ses analyses les orientations stratégiques soumises au conseil et suit la réalisation et l'évolution des opérations en cours.

Il veille au maintien des grands équilibres financiers.

Dans ce cadre, sont examinés les options ou projets stratégiques présentés par les directions générales, avec leurs conséquences, les opportunités d'acquisitions, les axes de développement.

#### **Le comité REMUNERATIONS**

Il assiste le conseil sur les rémunérations des directions générales, les attributions de stock options, l'évolution des membres du conseil.

#### **Le comité AUDIT**

Ce comité est en cours de constitution. Son objectif est de s'assurer que les entités opérationnelles disposent des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques liés à l'activité ou à des opérations exceptionnelles, d'un point de vue juridique, financier, économique.

Le comité prend également connaissance des travaux de l'audit interne et oriente celui-ci en fonction des enjeux identifiés par le conseil.

Ces enjeux sont retranscrits au niveau de chacune des directions des activités du groupe afin de garantir l'uniformité des modes de fonctionnement et des reportings.



## II. FACTEURS DE RISQUE

A la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges autres que ceux présentés dans le présent rapport ainsi que ceux mentionnés dans les annexes aux comptes sociaux et consolidés, susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et les perspectives de la société.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

### 1. Risques juridiques

#### Dépendance

L'activité des sociétés de Groupe OPEN ne dépend pas d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ni de procédure d'homologation.

#### Risques fiscaux

La société et ses filiales font régulièrement l'objet de contrôles fiscaux et sociaux.

Le risque associé à ces actions est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.

#### Risques prud'homaux

Les sociétés du Groupe peuvent être confrontées à des actions prud'homales de salariés. Le risque associé à ces actions est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.

#### Action en référé sur l'accord RTT

Un différend récent oppose la Direction et les partenaires sociaux à propos de l'accord RTT de TEAMLOG et de son interprétation dans le cadre de l'accord de branche. Les syndicats ont assigné en référé la Direction de TEAMLOG devant le Tribunal de Grande Instance de Paris pour faire valoir leur interprétation de cet accord. Suite à l'audience tenue le 10 avril 2008, le Tribunal de Grande Instance de Paris a, en date du 17 avril 2008, débouté les syndicats de leur demande, estimant qu'il n'y avait pas lieu à référé.

#### Conflit entre Teamlog et les actionnaires minoritaires de Teamlog UK

Un conflit est né en mars 2008 avec les actionnaires minoritaires de TEAMLOG UK qui ont tenté de s'approprier le contrôle de cette dernière en s'attribuant des actions non émises. La société estime qu'elle a été victime d'un comportement particulièrement déloyal de la part de ces minoritaires. TEAMLOG entend préserver ses droits et ses intérêts et prépare une action en justice visant tant à faire annuler les actes litigieux qu'à faire constater le caractère frauduleux de ces agissements.

### 2. Risques industriels, commerciaux et environnementaux

#### Risque lié aux collaborateurs clé

Les sociétés du Groupe sont dépendantes à l'égard de ses principaux dirigeants, de ses consultants et de ses commerciaux dont le départ pourrait affecter de manière significative les résultats du Groupe.

Une politique active de fidélisation et de management des collaborateurs à fort potentiel permet au Groupe de réduire ce risque, notamment par la mise en place d'outils de gestion des connaissances et de bases de données afin de conserver le savoir-faire en cas de départ d'un collaborateur clé.

Depuis sa création, GROUPE OPEN n'a enregistré qu'un faible nombre de départs de ses collaborateurs clés, ce qui traduit un management efficace et une forte adhésion au projet d'entreprise. De plus, la mise en place d'un plan de stock-options annuel participe à la bonne stabilité des équipes.

#### Risque lié à la compétitivité technique et aux évolutions technologiques

La valeur ajoutée et la différenciation portée par l'ensemble des activités du Groupe reposent sur la très forte technicité et complexité de ses métiers.

La politique de recrutement et de management des effectifs repose donc sur la mise en œuvre d'outils de capitalisation des connaissances et des compétences.

Les consultants et ingénieurs de GROUPE OPEN maîtrisent les technologies les plus récentes et ne sont pas dépendants d'une technologie spécifique, ce qui limite le risque technologique.

De plus, les relations privilégiées qu'entretient GROUPE OPEN avec ses partenaires technologiques, son niveau de certification sur les technologies, ainsi que ses outils de capitalisation de ses savoir-faire et de ses connaissances, lui permettent d'appréhender avec confiance ces évolutions.

#### Risque lié aux prestations au forfait

Les sociétés comprises dans l'activité de prestations de services réalisent des prestations au forfait. Ce type de prestations estompe le risque d'intercontrat au jour le jour mais génère un risque de fin de projet et d'occupation des équipes entre deux projets.

Les processus mis en place de suivi de l'avancement des projets, de contrôle des taux d'occupation des consultants, l'amélioration des indicateurs de gestion, ainsi que l'importance du carnet de commandes donnent une capacité de réalisation sans risques majeurs.

Les outils méthodologiques ainsi que la revue systématique des contrats d'un point de vue juridique et technique, permettent de réduire le risque associé à ce type de prestations.

En 2007, la dérive constatée sur les projets au forfait a été maîtrisée et contrôlée afin de capitaliser ce savoir-faire pour les projets à venir.

La répartition du mode de réalisation des prestations est la suivante :

- % CA forfait 2005: 15,75 %
- % CA forfait 2006 : 13%
- % CA forfait 2007 : 10 %

Le risque de dérive des forfaits est appréhendé au fur et à mesure de l'avancement des projets avec la réévaluation systématique des restes à faire afin de disposer en amont de toute la réactivité nécessaire afin de limiter les dérives sur les projets.

#### Risque lié aux clients

Compte tenu de son positionnement grand comptes, le risque d'insolvabilité ou de disparition du client est faible. Le risque de contrepartie clients est cependant suivi et analysé par la Direction Financière qui porte une attention particulière aux conditions de facturation et de règlement des principaux contrats.

Au titre de 2007, le Groupe a réalisé plus de 40 % de son chiffre d'affaires consolidé avec les cinq premiers clients (société mère et filiales) et plus de 55% de son chiffre d'affaires consolidé avec les dix premiers clients (société mère et filiales).

Le Groupe OPEN, pour les deux années précédant la publication du présent rapport, n'est partie d'aucun contrat important autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

#### Risque lié à la concurrence

L'évolution des marchés peut entraîner l'émergence de nouveaux acteurs, susceptibles de représenter une concurrence pour le Groupe. Néanmoins, le positionnement actuel du Groupe comme acteur incontournable dans la réalisation des systèmes d'information e-business, en fait un interlocuteur privilégié qui a su développer avec ses clients des prestations de haut niveau et des relations privilégiées.

L'activité Service Informatiques de Groupe OPEN, principalement composé de la SSII TEAMLOG, est notamment en concurrence avec les SSII Steria (Chiffre d'affaires 2007 : 1416 M€), Sopra (CA 2007 : 1001 M€), GFI (CA 2007 : 688 M€) ou Devoteam (CA 2006 : 370 M€).

Ces éléments constituent de fortes barrières à l'entrée de nature à limiter le niveau de la concurrence.

#### Risque lié aux aléas de marché

Le marché informatique est en constantes évolutions et peut connaître des périodes de retournement d'activités liées à l'évolution des technologies et à l'investissement des entreprises. Afin de limiter ce risque, le Groupe a adopté une politique d'investissements prudente et une gestion de proximité quant aux facteurs discriminants que sont la compétitivité technique et la capacité d'anticipation des besoins, via la recherche de compréhension en amont des problématiques et des évolutions des politiques d'achat de ses clients.

#### Risque pays

L'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé dans la zone euro. Le chiffre d'affaires réalisé hors de la zone euro représente moins de 3% du chiffre d'affaires Groupe en 2007.

#### Risque lié aux fournisseurs et sous-traitants

Le Groupe n'est pas dépendant de fournisseurs spécifiques.

Par ailleurs, le montant de la sous-traitance est non significatif par rapport au chiffre d'affaires réalisé ; pour 2007, la charge de sous-traitance s'établit à environ 10% du chiffre d'affaires.

#### Risque lié à l'intégration de nouvelles sociétés

L'intégration de nouvelles sociétés génère un risque financier inhérent à la mise en conformité de la société acquise avec les normes du Groupe. Celui-ci a néanmoins montré par le passé, par une approche financière extrêmement prudente, qu'il ne procédait à des acquisitions que lorsque deux conditions primordiales étaient réunies : une équipe de management solide et une capacité de recovery avérée industriellement, dans des conditions de prix et de garanties raisonnables.

### 3. Risques de marché

#### Risque de liquidité

Les dettes financières font l'objet de clauses de défaut exposées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les covenants applicables aux nouvelles émissions d'OBSAAR sont décrits dans les notes d'opération afférentes. Voir p. 86.

#### Risque de taux

L'exposition de GROUPE OPEN au risque de taux est limitée à son endettement. L'ensemble des dettes financières sont à taux variables sur la base de l'EURIBOR. Le Groupe a mis en œuvre des mécanismes de couverture de taux sur deux d'entre elles. Ces couvertures sont exposées l'annexe aux comptes consolidés.

Une variation de 10% de ce taux sur l'ensemble de l'engagement bancaire au 31 décembre 2007 entraînerait une variation des frais financiers inférieure à 0,4 M€.

#### Risque de change

Les opérations des filiales étrangères sont effectuées en monnaie locale.

Les opérations effectuées hors CEE représentent moins de 10% du chiffre d'affaires consolidé global.

#### Risque sur actions

Le prix du marché des actions de sociétés informatiques sont particulièrement volatiles et peuvent être sujets à des variations sans mesures avec les performances financières de la société.

Au 31 décembre 2007, Groupe OPEN détient 105 899 actions propres représentant 0,97% du capital de la société pour un coût d'achat de 0.9 M€.

#### Risque de dilution

La société a procédé à l'émission d'instruments potentiellement dilutifs tels que des BSAR (Bons de Souscription d'Actions) et BSAAR (Bons de Souscription et/ou d'Achat d'Actions).

La dilution potentielle liée à ces instruments est détaillée en annexe des comptes consolidés.

#### 4. Assurances et couvertures de risques

Les sociétés de GROUPE OPEN ont souscrit des polices d'assurance en vue de couvrir les risques suivants :

- risques industriels, dégâts des eaux, incendie, foudre et explosion ;
- responsabilité civile pour les dommages pouvant résulter des prestations effectuées par le Groupe;
- risques liés aux sinistres dommages (mobilier ; parc informatique ; stockage ; sites) sur valeurs déclarées ;
- bris de machine pour l'ensemble des équipements,
- risques liés au transport des machines (valeur maximale de 305 K€ par expédition) ;
- Perte d'exploitation.

#### Couverture de la responsabilité civile exploitation et professionnelle

Le schéma d'assurance du Groupe est bâti sur deux lignes d'assurance successives, dont la deuxième ligne est souscrite par Syntec Informatique Assurances (une association loi 1901, émanation de Syntec informatique), dans le cadre de la mutualité du Syntec Informatique, pour le compte de l'ensemble de ses membres.

Dans ce cadre, le Groupe bénéficie d'une garantie à hauteur de 5 000 000 euros par sinistre et de 30 000 000 euros par année d'assurance dans le cadre de la mutualité Syntec informatique. Le Groupe est ainsi garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile délictuelle, quasidélictuelle, contractuelle, pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non qu'il pourrait causer.

#### Couverture de la responsabilité des mandataires sociaux

##### Autres polices d'assurance

Une police d'assurance Multifaces+ garantit les biens meubles ou immeubles, y compris le matériel informatique, incluant pour ce dernier les pertes indirectes et les frais financiers. Elle est accordée sous la forme « tous risques sauf », c'est à dire que les biens sont couverts dès lors que ces biens ou les événements qui les affectent ne sont pas exclus. Cette garantie couvre l'ensemble des implantations géographiques du groupe en France.

Les polices « Tous Risques Informatiques » et « Marchandises Transportées », sont également souscrites par le Groupe.

La société a également souscrit une police de couverture des risques liés aux dommages aux biens et aux véhicules appartenant à la société ainsi qu'une police couvrant les collaborateurs utilisant leurs véhicules personnels lors de déplacements professionnels.

### III. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

#### III.1. Historique et évolution de la société

##### III.1.1. Dénomination et siège social

Groupe OPEN  
97, Boulevard Pereire  
75017 PARIS

##### III.1.2. Forme juridique et législation

La société Groupe OPEN est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration, régie par le Livre deuxième du Code de commerce, ainsi que par toutes les autres dispositions légales et réglementaires en vigueur.

##### III.1.3. Date de constitution et date d'expiration

La société Groupe OPEN a été constituée le 22 décembre 1988 pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 22 décembre 2087, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

##### III.1.4. Objet social

La société continue d'avoir pour objet principalement la création et l'exploitation du fonds de commerce de :

-Recherche, étude, coordination, conception, réalisation, fabrication, fourniture, installation, maintenance, commercialisation de :

- tous systèmes automatiques de traitement, de transmission de l'information,
- tous matériels informatiques, électroniques et accessoires,
- tous logiciels, travaux de programmation, de recherches opérationnelles,

-Conseil et analyse de toutes prestations de services,

-Toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet par tous moyens susceptibles de favoriser son extension ou son développement.

##### III.1.5. Registre du commerce et code NAF

La société Groupe OPEN est Immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 348 975 087 RCS PARIS.

Son code d'activité est :741J.

##### III.1.6. Consultation des documents

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social de la société.

##### III.1.7. Exercice social

L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

##### III.1.8. Clauses statutaires particulières

###### III.1.8.1. Fixation, affectation et répartition des bénéfices

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fond de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la Loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les

postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

#### III.1.8.2. Paiement des dividendes

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les commissaires aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

#### III.1.8.3. Assemblées générales – Convocation et lieu de réunion

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

#### III.1.8.4. Assemblées générales – Admissions – pouvoirs (Article 26 des statuts)

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à une Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer, à l'un des lieux indiqués dans l'avis de convocation, cinq jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, soit leurs titres, soit les certificats de dépôt délivrés par la Banque, l'établissement financier ou la Société de Bourse dépositaire desdites actions.

Les titulaires d'actions nominatives ont le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations, quel que soit le nombre de leurs actions, sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister aux Assemblées Générales peut s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. La procuration devra contenir les indications et informations prévues par la loi. A défaut de désignation du mandataire par le mandant, il sera émis au nom de ce dernier un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

#### III.1.8.5. Forme des actions

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite d'apport ou de fusion, de même qu'en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué aux termes de la dix neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie le 20 mars 1998.

Cette décision est entrée en vigueur à cette date du 20 mars 1998.

#### III.1.8.6. Franchissements de seuils statutaires

Les statuts ne prévoient pas d'obligation supplémentaire à celles prévues par les dispositions des articles L233-7 et suivants du code de commerce.

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils prévus par la loi : 1/20<sup>ème</sup>, 1/10<sup>ème</sup>, 3/20<sup>ème</sup>, 1/5<sup>ème</sup>, 1/4, 1/3, 1/2, 2/3, 18/20<sup>ème</sup> ou 19/20<sup>ème</sup> du capital ou des droits de vote doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de la Société ainsi qu'auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les dispositions légales en vigueur.

#### III.1.8.7. Titres au porteur identifiables

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

#### III.1.9. Evolution du capital

Année	Capital Social	Commentaires
2007	1 819 603 €	Augmentation de capital suite à la levée de 854 bons de souscription d'actions remboursables Augmentation de capital suite à la levée de 101 400 stock options
2006	1 802 560 €	Augmentation de capital suite à la levée de 2 900 390 bons de souscription d'actions Augmentation de capital suite à la levée de 101 070 stock options
2005	1 640 696 €	Augmentation de capital suite à la levée de 33 600 bons de souscription d'actions Augmentation de capital suite à la levée de 69 090 stock options
2004	1 623 581 €	Augmentation de capital suite à la levée de 41 845 stock options
2003	1 616 607 €	Augmentation de capital suite à la levée de 13 326 stock options
2002	1 609 944 €	Augmentation de capital suite à l'opération avec maintien du DPS le 29/04/2002. Augmentation de capital suite à la levée de 320 stock options
2001	1 279 146.5 €	Augmentation de capital suite à la levée de 98 stock options
2000	1 279 104 €	Néant
1999	1 279 104 €	Augmentation de capital par incorporation de réserves et conversion du capital en euros
1998	974 991 €	Augmentation de capital suite à l'introduction au second marché de la bourse de paris



### III.1.10. Historique

- 1989** Création de la société OPEN Technologie
- 1991** Création de la société OPEN Finances
- 1992** Création de la société LOGIX France  
Rachat de la société OPEN Solutions
- 1996** Réorganisation juridique avec une structure mère renommée Groupe OPEN et trois filiales, LOGIX, OPEN Technologie, OPEN Solutions  
Création de la société OPENWAY, filiale de LOGIX
- 1998** Introduction en bourse  
Création de LOGIX Benelux, filiale de LOGIX
- 1999** Rachat de la société SQL Tech, filiale de Groupe OPEN  
Création de LOGIX Polska, filiale de LOGIX  
Création de LOGIX Iberica, filiale de LOGIX
- 2000** Acquisition de la société Value Add Consulting, filiale de Groupe OPEN  
Fusion des activités de services (SQL Tech, OPEN Technologie, OPEN Solutions, Value Add Consulting) pour former INNETIS.  
Acquisition de la société ACTINFO, filiale de INNETIS  
Création de la société ASPlenium, filiale de Groupe OPEN
- 2002** Création de IPVISTA, filiale de LOGIX  
Absorption de la société ACTINFO, filiale de INNETIS  
Rachat du fonds de commerce de la société OWENDO par INNETIS  
Augmentation de capital avec maintien des DPS
- 2003** Création de LOGIX Nederland, filiale de LOGIX  
Attribution gratuite de BSA
- 2004** Création de LOGIX Maroc, filiale de LOGIX  
Création de FINOVIA, filiale de LOGIX (société de financement)  
Création de HIGH TECH SOURCES, filiale de LOGIX (market place prestataires informatiques)  
Rachat de la société FOUR LEAF Technologies et ses filiales (Danemark, Suède, Norvège, Finlande), filiale de LOGIX  
Acquisition de Commentor (Danemark), filiale de LOGIX  
Rachat du fonds de commerce de la société OBBISOFT (société de services spécialisée dans le supply chain management) par INNETIS  
Prise de participation à hauteur de 11% dans la société TEAMLOG par Groupe OPEN  
Emission d'OBSAR
- 2005** Création de la société INNETIS Consulting par INNETIS  
Acquisition de CCG Europe (Hollande), filiale de LOGIX Nederland  
Prise de participation majoritaire dans le capital de la société TEAMLOG (54%) par Groupe OPEN  
Cession de la société TEAMLOG Est par TEAMLOG  
Création de LOGIX Israel, filiale de LOGIX
- 2006** Acquisition de REL (Israel), filiale de LOGIX  
Cession de TEAMLOG Romania, Developpall, TEAMLOG Suisse et de l'activité de TEAMLOG basée à Toulouse.  
Augmentation de capital par exercice des BSA attribués gratuitement en 2003
- 2007** Cession de l'activité Midmarket de TEAMLOG  
Acquisition de HAYS IT renommée OPEN IT, société de services informatiques basée Paris  
Cession de INNETIS à TEAMLOG puis fusion des deux structures juridiques  
OPA sur les titres TEAMLOG détenus par les minoritaires
- 2008** Augmentation de capital de TEAMLOG  
Cession de LOGIX à ARROW Electronics GmbH

## III.2. Investissements

### III.2.1. Nature et volume des investissements

L'activité du Groupe ne nécessite pas d'investissements significatifs.

Les principaux investissements concernent :

- le matériel informatique et les logiciels, que ce soit par acquisition ou par développement interne
- les aménagements des locaux

### III.2.2. Investissements en R&D

Les investissements en R&D correspondent au développement en interne d'outils de gestion et de pilotage des activités qui répondent aux problématiques spécifiques des métiers du Groupe.

Les activités liées aux segments verticaux que sont la promotion immobilière, la gestion de production et la logistique nécessitent également un investissement préalable à la commercialisation de nouvelles versions ou briques applicatives.

0,3 M€ de R&D ont été immobilisés au titre de l'exercice 2007.

Aucun engagement significatif ferme d'investissement n'a été conclu par les organes de direction de la société.

## IV. ORGANIGRAMME

Voir p.144

## V. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Voir « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » p.54

## VI. TRESORERIE ET CAPITAUX

Voir le rapport de gestion sur les comptes consolidés p. 54

## VII. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS , LICENCES

Voir « Investissements en R&D » p.34

## VIII. INFORMATION SUR LES TENDANCES

L'année 2007 a été marquée par la confirmation de la reprise des activités de services informatiques, tirés par les activités de conseil et d'infogérance.

Ces tendances se confirment en ce début d'année 2008.

## IX. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

Le Groupe ne communique pas de prévisions ou estimations de bénéfice.

## X. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

### X.1. Composition

#### Monsieur Frédéric SEBAG :

- Mandats exercés en France

Dénomination sociale	Forme	Ville du siège social	Mandats
Groupe OPEN	SA	Paris	Administrateur Président - Directeur Général
TEAMLOG	SA	Paris	Président du Directoire
OTIA	SA	Paris	Administrateur Président du Conseil d'Administration
TEAMLOG DIA	SA	Bagneux	Administrateur Président du Conseil d'Administration
LOGIX	SA	Courbevoie	Administrateur
TFC	SASP	Tours (37)	Président
AFLM	SCI	Clichy (92)	Gérant
TOURS INVEST	SCI	Tours (37)	Gérant
SCI2IMMOBILIER	SCI	Saint Briec	Gérant

- Mandats exercés dans des sociétés implantées à l'étranger

Dénomination sociale	Forme	Ville du siège social	Mandats
TEAMLOG IBERICA	SA	Madrid (Espagne)	Administrator Unico
CONSULTEM SERVICES CONSEILS Inc	SA	Montréal (Canada)	Administrateur Président du Conseil d'Administration
FOUR LEAF TECHNOLOGIES A/S	A/S	Aarhus (Danemark)	Administrateur
NOESIS GLOBAL SGPS	SA	Lisbonne (Portugal)	Administrateur
NOESIS Portugal II	SA	Lisbonne (Portugal)	Administrateur

#### Monsieur Laurent SADOUN :

- Mandats exercés en France

Dénomination sociale	Forme	Ville du siège social	Mandats
----------------------	-------	-----------------------	---------

Groupe OPEN	SA	Paris	Administrateur Directeur Général Délégué
TEAMLOG	SA	Paris	Membre du Conseil de Surveillance
LOGIX	SA	Courbevoie	Administrateur Président du Conseil d'Administration
OPEN WAY	SAS	Courbevoie	Président du Conseil d'Administration
ASPLENIUM HOSTING SERVICES	SA	Courbevoie	Administrateur Président du Conseil d'Administration
IPVISTA	SAS	Courbevoie	Président
FINOVIA	SAS	Courbevoie	Président
SourceIT	SARL	Courbevoie	Gérant
SCI OCEANA	SCI	Paris	Gérant
SMS 2006	SCI	Courbevoie	Gérant

- Mandats exercés dans des sociétés implantées à l'étranger

Dénomination sociale	Forme	Ville du siège social	Mandats
LOGIX BENELUX SANV	SANV	Bruxelles (Belgique)	Administrateur Délégué
LOGIX POLSKA	SARL	Varsovie (Pologne)	Gérant
FOUR LEAF TECHNOLOGIES A/S	A/S	Aarhus (Danemark)	Président
LOGIX MAROC	SARL	Casablanca (Maroc)	Gérant
LOGIX NEDERLAND	BV	Utrecht (Pays Bas)	Managing Director
REL	Ltd	Tel Aviv (Israël)	Gérant

### Monsieur Guy MAMOU-MANI :

- Mandats exercés en France

Dénomination sociale	Forme	Ville du siège social	Mandats
Groupe OPEN	SA	Paris	Administrateur Directeur Général Délégué
TEAMLOG	SA	Paris	Président du Conseil de Surveillance
OTIA	SA	Paris	Administrateur

			Directeur Général
INNETIS CONSULTING	SAS	Paris	Président
LOGIX	SA	Courbevoie	Administrateur
OPEN IT	SAS	Paris	Président

- Mandats exercés dans des sociétés implantées à l'étranger

Dénomination sociale	Forme	Ville du siège social	Mandats
FOUR LEAF TECHNOLOGIES A/S	A/S	Aarhus (Danemark)	Administrateur

### Monsieur René HAZOUT

Dénomination sociale	Forme	Ville du siège social	Mandats
Groupe OPEN	SA	Paris	Administrateur

#### X.2. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil d'administration sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du conseil d'administration au cours des cinq dernières années :

- n'a été condamné pour fraude
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les mandataires sociaux du Groupe OPEN n'ont, au cours des 5 dernières années, exercé aucun autre mandat que ceux décrits paragraphe X.1 du document de référence.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur.

#### X.2.1. Expertise et expérience des membres des organes d'administration, de direction et fondateurs

Frédéric SEBAG, diplômé d'une licence de Mathématiques, a commencé sa carrière comme Ingénieur d'affaires dans une SSII en 1985. En 1987, il devient Directeur Commercial de cette même société. C'est en 1989 qu'il fonde GROUPE OPEN dont il est le Président-directeur général.

Guy MAMOU-MANI, diplômé d'une licence de Mathématiques, et ancien professeur, a débuté sa carrière chez CSC-GO INTERNATIONAL où sa dernière fonction était Président-directeur général et Directeur du pôle solutions de CSC France. En 1995, il crée la filiale française de MANUGISTICS, leader dans le domaine du Supply Chain Management et numéro un en Europe, dont il prend la Direction générale. Il y exerce par ailleurs la fonction de Directeur Européen des Services et du Marketing jusqu'en 1998. À cette date, il rejoint GROUPE OPEN, où il est chargé du développement du pôle Intégration & Services puis prend la présidence d'INETIS. En tant que Directeur Général de GROUPE OPEN, Guy MAMOU-MANI est par ailleurs chargé de la communication auprès de la presse et des analystes investisseurs.

Laurent SADOUN, diplômé d'un DEA de Mathématiques, a commencé sa carrière comme Ingénieur Commercial chez BORLAND, puis est entré chez INFORMIX France comme Directeur Commercial. En 1991, il intègre GROUPE OPEN et crée LOGIX dont il est le Président-directeur général. Laurent SADOUN est par ailleurs chargé du développement et des partenariats de GROUPE OPEN.

René HAZOUT a démarré sa carrière comme Ingénieur chez Rank Xerox en 1959. Devenu Directeur d'agence, il rejoindra en 82 Alcatel Réseau d'Entreprise ( Branche Téléphonie) comme directeur du service après vente. 5 ans plus tard, il est nommé Directeur du Service Client. Il a pris sa retraite en 98. Il occupe ses fonctions d'administrateur de Groupe OPEN depuis la création.

#### X.2.2. Nature de tout lien familial entre membres des organes d'administration, fondateurs et tout directeur général

A l'exception des personnes suivantes, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société :

- Monsieur Frédéric SEBAG est le gendre de Monsieur René HAZOUT

#### X.3. Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document de référence, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

## XI. REMUNERATION ET AVANTAGES

La rémunération versée en 2007 aux mandataires sociaux a été approuvée par le Conseil d'Administration de Groupe OPEN.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages sociaux versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2007 par Groupe OPEN S.A. :

en Euros pour l'exercice 2007	Rémunérations		Jetons de présence	Avantages en nature	Total rémunération
	Fixe	Variable			
<b>Frédéric SEBAG</b> Président du conseil d'administration	58 500	0	0	-5 192	<b>53 308</b>
<b>Guy MAMOU-MANI</b> Directeur général	208 500	0	0	4 926	<b>213 426</b>
<b>Laurent SADOUN</b> Directeur général	208 500	0	0	4 637	<b>213 137</b>

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages sociaux versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2007 par les filiales de la société Groupe OPEN S.A. :

en Euros pour l'exercice 2007	Rémunérations			Jetons de présence	Avantages en nature	Total rémunération
	Fixe	Variable	Variable différé			
<b>Frédéric SEBAG</b> Président du directoire TEAMLOG	151 875	40 210	42 470			<b>234 555</b>
<b>Guy MAMOU-MANI</b> Président du conseil de surveillance TEAMLOG				24 000		<b>24 000</b>
<b>Laurent SADOUN</b> Membre du conseil de surveillance TEAMLOG				12 000		<b>12 000</b>

Avantages postérieurs à l'emploi : Au sein de Teamlog, Frédéric SEBAG bénéficie d'un régime de retraite complémentaire.

Indemnités de cessation de mandat social : les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Plans d'options de souscription d'actions : Guy MAMOU-MANI a bénéficié de l'attribution de 10.000 stock options dans le cadre du plan du 04 janvier 2006.

Le Groupe n'a accordé ni prêt, ni avances, ni garanties pour le compte des administrateurs en exercice.

Les mandataires sociaux n'ont pas perçu de jeton de présence au titre de leur mandat Groupe OPEN.

L'évolution de la rémunération des mandataires sociaux est la suivante :

Rémunération globale brute en €	2006	2007
Frédéric SEBAG	225 074	287 863
Guy MAMOU-MANI	222 426	237 426
Laurent SADOUN	210 136	225 137

Rémunérations conditionnelles ou différées : Néant.

Les rémunérations présentées sont brutes avant impôt.

## XII.FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Voir « Rapport du président du conseil sur le contrôle interne » p.128

## XIII. SALARIES

### XIII.1. Actionnariat salarié

#### XIII.1.1. Quotité de capital détenue à la clôture de l'exercice

Au 31 décembre 2007, la participation des salariés de Groupe OPEN telle que définie à l'article 225-102 du code du commerce est inférieure à 0,1%.

#### XIII.1.2. Actionnaires salariés en qualité d'administrateurs

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code du commerce étant inférieure à 3%, cette mesure ne trouve pas à s'appliquer.

### XIII.2. Les conséquences sociales de l'activité

#### XIII.2.1. Données sociales

Voir « Rapport sur les comptes consolidés » p. 54

#### XIII.2.2. Politique salariale

Voir « Rapport sur les comptes consolidés » p.54



## XIV. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### XIV.1. Capital et droits de vote

#### XIV.1.1. Capital souscrit

Le capital souscrit s'élève au 31 décembre 2007 à 1 819 603 € divisé en 10 917 617 actions.

#### XIV.1.2. Evolution de l'actionnariat au cours des deux dernières années

	Juin 2008		Nb DDV	% Droits de vote	Mai 2007		Avril 2006		% Droits de vote
	Nb d'actions	% capital			Nb d'actions	% capital	Nb d'actions	% capital	
Frédéric SEBAG	2 980 819	27,3%	5 761 592	37,7%	2 980 819	27,6%	3 020 859	30,3%	41,7%
Laurent SADOUN	1 020 177	9,3%	1 951 095	12,8%	1 020 177	9,4%	1 067 695	10,7%	14,3%
Guy MAMOU-MANI	343 449	3,1%	605 103	4,0%	343 449	3,2%	330 096	3,3%	4,0%
FIDELITY	1 061 016	9,7%	1 061 016	6,9%	557 404	5,2%		0,0%	
CM-CIC SECURITIES	588 541	5,4%	588 541	3,9%		0,0%			
PUBLIC	4 161 416	38,1%	4 536 970	29,7%	5 895 837	54,5%	5 528 029	55,5%	39,9%
AUTOCONTROLE	762 199	7,0%	762 199	5,0%	17 677	0,2%	16 900	0,2%	0,1%
					10 815				
	10 917 617	100,0%	15 266 516	100,0%	363	100,0%	9 963 579	100,0%	100,0%

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Pour plus d'informations concernant la nature du contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive, voir p.128 du document de référence.

Existence ou non d'une action de concert :

Il n'existe pas d'action de concert des actionnaires du Groupe OPEN. Les trois dirigeants mandataires sociaux de la société détiennent ensemble 39,10 % du capital et 54,48 % des droits de vote de la société. Chacun exerçant par ailleurs des fonctions de direction opérationnelle.

Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle :

Néant

#### XIV.1.3. Emissions d'actions survenues au cours de l'année

<b>Capital au 31 décembre 2006</b>	<b>10 815 363</b>
BSAR exercés	854
Stock options exercés	101 400
<b>Capital au 31 décembre 2007</b>	<b>10 917 617</b>

### XIV.2. Capital autorisé et non émis

XIV.2.1. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 septembre 2007 a, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- Délégué au Conseil d'Administration la compétence de décider, avec faculté de sub-délégation au Directeur Général, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires à souscrire en numéraire, ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créance.
- Décidé que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées en application de ladite délégation, ne pourra être supérieur à 750.000 euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire en nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.
- Décidé que les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de ladite délégation, le Conseil d'Administration ayant la possibilité de décider que ce droit pourrait être exercé à titre réductible.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles :

- o Limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée ;
  - o Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix (actionnaires ou non) ;
  - o Ou offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres non souscrits.
- A pris acte que ladite délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de ladite délégation, pourront donner droit ;
  - A pris acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est ainsi conférée, celui-ci rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations ainsi conférées.

Cette délégation a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois à compter du 12 septembre 2007. Elle remplace celle qui avait été consentie par l'Assemblée Générale du 10 octobre 2005 sous sa première résolution.

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation qui lui a été ainsi conférée.

XIV.2.2. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'un appel public à l'épargne

L'Assemblée Générale Extraordinaire a conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce :

- Délégué au Conseil d'Administration la compétence de décider, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, d'actions ordinaires à souscrire en numéraire, ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créance.
- Décidé que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de ladite délégation, ne pourra être supérieur au plafond de 750.000

euros visé à la première délégation (avec maintien du droit préférentiel de souscription) sur lequel il viendra s'imputer, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire en nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

- Décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de conférer au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer un droit de priorité, dont les modalités seront fixées par le Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce.
- Décidé que le prix d'émission des actions, y compris pour celles résultant de l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en application de ladite délégation, sera déterminé par le Conseil d'Administration dans les limites prévues par la loi en cas d'émission par appel public à l'épargne.
- Pris acte que ladite délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de ladite délégation, pourront donner droit ;
- Pris acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser ladite délégation de compétence, celui-ci rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Cette délégation a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois à compter du 12 septembre 2007. Elle remplace celle qui avait été consentie par l'Assemblée Générale du 10 octobre 2005 sous sa deuxième résolution.

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de la délégation qui lui a été ainsi conférée.

XIV.2.3. Autorisation au conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire Réunie le 12 Septembre 2007 statuant conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, a :

- Autorisé le conseil d'administration, pour chacune des émissions précitées et dans la limite de 10 % du capital de la société (tel qu'existant au 12 septembre 2007) par période de 12 mois, à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :
  1. Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant sa fixation avec une décote de 10 % ;
  2. Le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa 1 ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le montant nominal total d'augmentation de capital de la société résultant des émissions réalisées en vertu de ladite délégation s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé pour la délégation de compétence pour la réalisation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de l'autorisation ci-dessus.

XIV.2.4. Délégation au conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2007 a autorisé le Conseil d'Administration à décider, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée, dans les trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, pour chacune des émissions décidées en application des première et deuxième délégations qui précèdent, l'augmentation du nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de la limite initiale, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Le Conseil d'Administration peut, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général, ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir, qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de l'autorisation ci-dessus.

XIV.2.5. Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder, dans certaines limites, à des émissions d'obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire Réunie le 12 Septembre 2007 statuant conformément articles L 225-129 et suivants, L 225-138 et L 228-92 et suivants du code de commerce a :

- Délégué au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR), les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) étant détachables dès l'émission des OBSAAR ;
- Décidé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de ladite délégation ne pourra excéder le plafond de 750.000 euros visé à la première résolution sur lequel il viendra s'imputer, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Décidé conformément à l'article L 225-138 du code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux OBSAAR et de réserver le droit de les souscrire à des établissements de crédit, notamment à ceux appartenant à des groupes ayant participé aux financements de Groupe Open et de sociétés françaises ou étrangères qu'elle contrôle (au sens de l'article L 233-3 du code de commerce); Le conseil d'administration rendra compte aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues par l'article L 225-138 du code de commerce ;
- A pris acte que les établissements de crédit souscripteurs des OBSAAR proposeront à certaines catégories déterminées par le Conseil d'Administration de mandataires sociaux et salariés de la Société ou de toute filiale française ou étrangère au sens de l'article L 233-3 du code de commerce d'acquiescer les BSAAR. Le Conseil d'Administration arrêtera également le nombre maximum de BSAAR pouvant ainsi être proposés à l'acquisition par lesdits établissements de crédit souscripteurs à chacun des mandataires sociaux et/ou salariés, selon la catégorie dont il relèvera, et conviendra avec lesdits établissements de crédit du prix de cession unitaire des BSAAR par ces derniers.

- Pris acte également que dans l'éventualité où la totalité des BSAAR n'auraient pas été cédés par les établissements de crédit souscripteurs dans les conditions précitées, la société aura la faculté de les acquérir pour les annuler à un prix arrêté lors de la fixation des conditions et modalités des OBSAAR ;
- Décidé que le Conseil d'Administration fixera la valeur nominale unitaire d'émission des OBSAAR ainsi que le prix de souscription ou d'acquisition des actions obtenues par exercice des BSAAR étant précisé qu'un BSAAR donnera le droit de souscrire ou d'acquérir une action de la société à un prix au minimum égal à 120 % de la moyenne des cours de clôture de l'action Groupe Open sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA sur les 20 séances de bourse qui précéderont la réunion du Conseil d'Administration lors de laquelle ledit conseil arrêtera les modalités de l'émission des OBSAAR.
- Constaté que la décision d'émission des OBSAAR emporte de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre suite à l'exercice des BSAAR au profit des titulaires de ces BSAAR conformément à l'article L. 225-132, dernier alinéa, du Code de commerce
- Décidé que le Conseil d'Administration :
  - Fixera la liste précise des établissements de crédit bénéficiaires, au sein de la catégorie des établissements de crédit bénéficiaires mentionnés au troisième paragraphe ci-dessus au profit de laquelle le droit préférentiel de souscription a été supprimé ;
  - Arrêtera les modalités et caractéristiques des OBSAAR. Notamment, il déterminera le nombre de titres à émettre au profit de chaque établissement de crédit bénéficiaire et fixera la date de jouissance et, le cas échéant, le prix de remboursement anticipé unitaire des obligations et des BSAAR par la société et à son initiative, les périodes au cours desquelles ces remboursements anticipés seront possibles et la durée des BSAAR qui ne sera pas supérieure à 10 ans ;
- Délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de déterminer si les valeurs mobilières émises en vertu de ladite autorisation, en ce compris les BSAAR, seront ou non admises aux négociations d'un ou de plusieurs marchés réglementés, organisés, libres ou assimilés de l'Union européenne, de déterminer la ou les plateformes de négociation correspondantes et les périodes pendant lesquelles ces valeurs mobilières seront admises aux négociations de ces marchés, ou librement négociées de gré à gré ou à un prix prédéfini par le conseil
- Décidé que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour arrêter les autres caractéristiques des OBSAAR et des BSAAR et les autres conditions des émissions, notamment :
  - Pour mandater tout expert afin d'exprimer toute opinion indépendante sur toute évaluation ;
  - Pour passer toutes conventions et contrats avec tous établissements de crédit et prestataires de services d'investissement, avec tous syndicats bancaires et avec tous tiers, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à ces émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société;
  - Pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteront, modifier corrélativement les statuts et modifier à l'avenir, le cas échéant et sous réserve de l'accord des titulaires des OBSAAR et des BSAAR, le contrat d'émission y afférent.
- Décidé de fixer à dix-huit mois à compter du 12 septembre 2007 la validité de ladite délégation de compétence.

Par délibération en date du 12 septembre 2007, le Conseil d'Administration agissant en vertu de la délégation de compétence ci-dessus rappelée, a décidé deux émissions d'OBSAAR :

#### EMISSION OBSAAR – Opération actionnaires & managers

Dans le cadre de cette opération, le Conseil d'Administration a décidé d'émettre 79 982 obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ensemble les OBSAAR), d'une valeur unitaire de 500 € représentant un montant total de 39 991 000 €.

A chaque obligation est attachée 29 BSAAR. Le nombre total de BSAAR ainsi émis ressort à 2 319 478.

Il est également prévu qu'un BSAAR permettra de souscrire une action nouvelle Groupe OPEN au prix de 14.5 €.

Les BSAAR peuvent être exercés à tout moment du 20 Octobre 2009 au 20 octobre 2014 inclus, date à partir de laquelle les BSAAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 386 580 € et un produit d'émission global de 33.6 M€.

#### EMISSION OBSAAR – Opération marché

Dans le cadre de cette seconde opération, le Conseil d'Administration a décidé d'émettre 60 000 obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ensemble les OBSAAR), d'une valeur unitaire de 500 € représentant un montant total de 30 000 000 €.

A chaque obligation est attachée 20 BSAAR. Le nombre total de BSAAR ainsi émis ressort à 1 200 000.

Il est également prévu qu'un BSAAR permettra de souscrire une action nouvelle Groupe OPEN au prix de 15.54 €.

Les BSAAR peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 30 Septembre 2014 inclus, date à partir de laquelle les BSAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 200 000 € et un produit d'émission global de 18.6 M€.

Compte tenu de ces deux émissions, le montant nominal de l'augmentation de capital pouvant encore être réalisé en vertu de ladite délégation ressort à 163 420 € au 31 décembre 2007.

XIV.2.6. Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 septembre 2007, a :

- Délégué au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois à compter du 12 septembre 2007, afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, la compétence de procéder à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 1 % du capital actuel, par la création d'actions ordinaires à libérer intégralement en numéraire par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines liquides et exigibles sur la société et de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la société ayant la qualité d'adhérents a un plan d'épargne entreprise (PEE) établi en commun par la société et éventuellement les sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 444-3 du Code du travail et de l'article L. 233-16 du Code de commerce et qui remplissent en outre les conditions éventuellement fixées par le conseil d'administration dans les conditions prévues aux article L. 225-138-I du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des titres, et plus précisément pour :

- Réaliser, après la mise en place du PEE conformément aux dispositions de l'article L. 443-1 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation du capital social en une ou plusieurs fois sur ses seules délibérations, par émissions d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit plan d'épargne d'entreprise en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires serait supprimé ;
- Fixer le prix d'émission des actions nouvelles par référence au cours de l'action de la société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être

supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ;

- Fixer le cas échéant dans les limites légales les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée ;
- Dans la limite du montant maximum de 1 % du montant du capital au jour de la présente assemblée, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles ;
- Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, recueillir les souscriptions ;
- Fixer dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription étant précisé que conformément aux dispositions légales les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;
- Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation ;
- Déterminer sur les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
- Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation ;
- Le cas échéant imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau minimum requis par la loi ;
- Passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation du capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration n'avait pas fait usage de l'autorisation ci-dessus.

#### XIV.2.7. Autorisation pour le Conseil d'Administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'action

L'assemblée générale du 10 octobre 2005 conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

1. a autorisé le Conseil d'Administration à consentir en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi, au profit des bénéficiaires indiqués ci-après ;
2. a décidé que les bénéficiaires de ces options seront les membres du personnel salarié ou certains d'entre eux et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-185 du Code de commerce ;
3. a décidé que cette autorisation est consentie au Conseil d'Administration pour une durée de trente-huit mois à compter de la date de l'assemblée ;
4. a décidé que le nombre total des options qui seront ainsi offertes par le Conseil d'Administration, en application de la présente autorisation, ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social à la date de l'assemblée, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation en vigueur.

Ainsi, si la société réalise l'une des opérations prévues à l'article L. 225-181 du Code de commerce, le Conseil d'Administration procédera à un ajustement du nombre et/ou du prix des actions faisant

l'objet des options consenties en appliquant les règles d'ajustement fixées par les dispositions réglementaires en vigueur. D'autres ajustements pourront être opérés en cas de dissolution ou liquidation de la société, fusion, scission ou cession des actifs. Il prendra de même toutes mesures pour assurer la préservation des droits des titulaires d'options, en réservant leurs droits ou en procédant à ajustement dans les conditions susvisées, en cas d'émission réservée aux actionnaires de certificats d'investissement, de valeurs mobilières composées ou de bons de souscription d'actions ;

5. a pris acte que le Conseil d'Administration arrêtera le règlement du plan d'option de souscription d'actions et/ou d'achat d'actions, lequel contiendra notamment, les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ces conditions pouvant comporter ou non des clauses d'indisponibilité et/ou des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des titres, ainsi que les critères permettant de bénéficier du ou des plan(s) ;

6. a décidé que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour fixer le délai maximum de levée des options qui ne saurait excéder 8 années à compter de l'attribution, ainsi que les délais de blocage et de conservation des actions qui sera imposé aux bénéficiaires à compter de la levée d'option ;

7. a décidé que le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires des options sera déterminé par le Conseil d'Administration le jour où il consentira les options à leurs bénéficiaires, sans pouvoir être :

\* Concernant les options de souscription : inférieur à 95 % de la moyenne des premiers cours constatés aux vingt séances de bourse précédant le jour de chaque réunion du Conseil d'Administration au cours de laquelle seraient consenties des options de souscription,

\* Concernant les options d'achat : inférieur à 95 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre de l'article L 225-209 du Code de Commerce.

En tout état de cause, aucune option ne peut être consentie (i) moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou après une augmentation de capital, ainsi que (ii) dans les cas fixés par l'article L. 225-177 alinéa 5 du Code de commerce ;

8. a pris acte et décidé en tant que de besoin, que la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires d'options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées de ces options ;

9. a pris acte que l'augmentation du capital social résultant des levées d'options de souscription sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levées desdites options accompagnée du bulletin de souscription et du paiement, en numéraire ou par compensation avec des créances, de la somme correspondante ;

Tous pouvoirs ont été donnés au Conseil d'Administration aux fins d'accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater l'augmentation du capital résultant de l'exercice des options consenties, modifier en conséquence les statuts et généralement faire le nécessaire.

En outre, l'Assemblée Générale a décidé de mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2002 par sa première résolution.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

Le nombre d'options de souscription d'actions pouvant être utilisés par le Conseil d'Administration dans le cadre de ladite autorisation, ressort au 31 décembre 2007 à 343 251.

#### XIV.2.8. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la société

L'assemblée générale du 10 octobre 2005 a autorisé pour une durée de 38 mois à compter de ladite assemblée, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce le Conseil d'Administration, à procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en une ou plusieurs fois dans les conditions ci-dessous.

Les bénéficiaires seront les salariés ou mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L. 225-197-1 II alinéa 1) de la société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de l'assemblée générale.

Le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourra représenter plus de 10 % du capital de la société à la date de la présente assemblée.



Le Conseil d'Administration fixe, dans les conditions légales, lors de chaque attribution, la période d'acquisition, période à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires deviendra définitive. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans à compter de l'attribution.

Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. En cas de décès des bénéficiaires durant cette période de deux ans, les héritiers des bénéficiaires décédés pourront demander l'attribution gratuite des actions dans un délai de 6 mois à compter du décès.

Pendant cette période, en cas de licenciement pour motif personnel ou de démission, les bénéficiaires perdent leurs droits à l'attribution gratuite des actions.

Toutefois, pendant cette période, en cas de licenciement économique, de départ à la retraite ou d'invalidité, les bénéficiaires pourront demander l'attribution gratuite des actions dans un délai de 6 mois à compter de l'événement.

Le Conseil d'Administration fixe, dans les conditions légales, lors de chaque attribution, la période d'obligation de conservation, période qui court à compter de l'attribution définitive des actions ordinaires. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente délégation devront être acquises par la société dans le cadre de l'article L. 225-208 ou de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

L'assemblée générale a pris acte et a décidé, en tant que de besoin, que cette délégation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, et à tout droit aux actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de cette délégation.

L'assemblée générale a pris acte, par ailleurs et en tant que de besoin, que cette délégation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit aux réserves et/ou primes qui seraient incorporées au capital dans le cadre de l'émission d'actions attribuées gratuitement sur le fondement de cette délégation.

L'assemblée générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de :

- \* Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires ;
- \* Fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions ;
- \* Déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux, les modalités d'attribution des actions ordinaires ;
- \* Décider la date de jouissance, même rétroactive des actions ordinaires nouvellement émises ;
- \* Décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées sera ajusté ; et, plus généralement, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, effectuer toutes formalités, notamment demander l'admission à la cotation des actions ordinaires nouvellement émises, le cas échéant et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

#### XIV.3. Promesses de vente d'actions

Néant

#### XIV.4. Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte de quelque nature en vigueur au sein de la société.

#### XIV.5. Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 juin 2007 a autorisé la mise en place d'un programme de rachat d'actions.

Aux termes de cette autorisation, les acquisitions de titres peuvent être effectuées par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue de :

- L'animation du marché ou la liquidité de l'action réalisée par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conformes aux principes énoncés dans la

charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI) reconnue par l'AMF ;

- De leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- L'attribution des actions ainsi acquises à des salariés et mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;

L'assemblée générale a décidé que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 40 €, et fixe, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10% du capital de la société arrêté au 31 décembre 2006, ce qui correspond à 1 081 536 actions.

Sur la base d'un cours maximum de 40 €, l'investissement théorique maximum ressort à 43 261 440 €.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du 28 juin 2007. Elle prendra donc fin le 20 novembre 2008.

Les informations relatives aux achats, aux transferts ou aux cessions d'actions réalisés dans le cadre de cette autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurent dans le rapport prévu à l'article L 225-209 Alinéa 2 du Code de Commerce présenté à l'assemblée générale Ordinaire annuelle des actionnaires du 30 juin 2008.

Les actions propres détenues par la société au 31 décembre 2007 représentent 1,11 % du capital et 0,80 % des droits de vote.

#### XIV.6. Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

Néant

#### XIV.7. Récapitulatif des autorisations données par l'assemblée générale

Date de l'assemblée générale	Caractéristiques	Part utilisée dans l'exercice	Part restant à utiliser au 1 <sup>er</sup> janvier 2008
12.09.2007	Autorisation d'augmentation du capital : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par émission d'actions;</li> <li>• Montant : 750 000 € de nominal avec suppression du DPS et 750 000 € de nominal avec maintien du DPS</li> <li>• Clause de surallocation de 15%</li> <li>• Durée de l'autorisation : 26 mois</li> </ul>	Néant	Totalité
12.09.2007	Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission d'Obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant : 750 000 € de nominal avec suppression du DPS</li> <li>• Durée de l'autorisation : 18 mois</li> </ul>	Néant	163 421 €
12.09.2007	Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix de souscription ou d'achat : ne peut être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ;</li> <li>• % maximum du capital : 1% du capital au jour de</li> </ul>	Néant	Totalité

	l'assemblée générale ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée de l'autorisation : 26 mois</li> </ul>		
10.10.2005	Autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix de souscription ou d'achat : supérieur à 95% de la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la décision du conseil d'administration ;</li> <li>• % maximum du capital auquel les options peuvent donner droit : 5% du capital au jour de l'assemblée générale soit 489 901 options;</li> <li>• Durée des options : maximum 8 ans ;</li> <li>• Durée de l'autorisation : 38 mois</li> </ul>	146 650 options attribuées	343 251 options

10.10.2005	Autorisation d'attribution d'actions gratuites <ul style="list-style-type: none"> <li>• % maximum du capital auquel les options peuvent donner droit : 10% du capital au jour de l'assemblée générale ;</li> <li>• Durée des options : minimum 2 ans;</li> <li>• Durée de l'autorisation : 38 mois</li> </ul>	Néant	Totalité
28.06.2007	Autorisation de rachat d'actions <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix d'achat maximum : 40€</li> <li>• % maximum du capital pouvant faire l'objet de rachat : 10% du capital au 31 décembre 2006 soit 1 081 536 actions;</li> <li>• Durée de l'autorisation : 18 mois</li> </ul>	367 240 actions	

Il n'y a pas d'autres autorisations en cours de validité que celles énoncées ci-dessus.

#### XIV.8. Autres titres donnant accès au capital

##### XIV.8.1. Stock options

	Plan N° 8
- Date d'assemblée	10/10/2005
- Date du Conseil d'Administration	04/01/2006
- Nombre d'actions attribuées	146 650
- Point de départ d'exercice des options	04/01/2008
- Date d'expiration	03/01/2010
- Prix de souscription	11,62 €
- Nbre d'actions souscrites au 31/12/2006	-
- Augmentation de capital potentielle (nombre d'actions)	146 650

La dilution potentielle liée à l'exercice des stock options en cours de validité représente 146 650 actions, soit 1.3%.

##### XIV.8.2. Bons de souscriptions d'actions remboursables

#### **EMISSION OBSAR Juillet 2004**

Monsieur Frédéric SEBAG, agissant ès-qualité de Président et Directeur Général de la société Groupe OPEN, agissant en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 juillet 2004, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 11 juin 2004 (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> résolutions), a décidé d'émettre 15 709 obligations assorties de bons de souscription

d'actions remboursables (ensemble les OBSAR), d'une valeur unitaire de 700 € représentant un montant total de 10 996 300 €.

Monsieur Frédéric SEBAG agissant ès-qualité et en vertu de la même délégation, a, par décision en date du 2 août 2004, décidé l'émission de 481 OBSAR supplémentaires de 700 € de nominal chacune, représentant un montant total de 336 700 €.

Le montant total de l'emprunt s'élève donc à la somme globale de 11 333 000 € après l'émission d'un nombre total de 16 190 OBSAR.

A chaque obligation est attachée 72 BSAR. Le nombre total de BSAR ainsi émis ressort à 1 165 680.

Il est également prévu qu'un BSAR permettra de souscrire une action nouvelle Groupe OPEN au prix de 14 €.

Pour l'exercice de 50 BSAR les porteurs pourront libérer leur souscription de 700 € par remise d'une obligation d'un montant nominal de 700 €.

Les BSAR pourront être exercés à tout moment du 4 août 2004 au 4 août 2009, date à partir de laquelle les BSAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAR émis sous forme de souscription d'actions nouvelles, cette émission aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 194 280 €.

- Date d'assemblée	11/06/2004
- Date du Conseil d'Administration	12/7/2004
- Nombre d'options émises	1 165 680
- Nombre d'actions pouvant être souscrites	1 165 680
- Point de départ d'exercice des options	4/08/2004
- Date d'expiration	4/08/2009
- Prix de souscription	14 €
- Nombre d'options souscrites au 31/12/2007	854
- Augmentation de capital potentielle (nombre d'actions)	1 164 826

La dilution potentielle liée à l'exercice des bons de souscriptions d'actions remboursables en cours de validité représente 1 165 680 actions, soit 9.6%.

#### **EMISSION OBSAAR Septembre 2007 – Opération actionnaires & managers**

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 septembre 2007, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 12 septembre 2007, a décidé d'émettre 79 982 obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ensemble les OBSAAR), d'une valeur unitaire de 500 € représentant un montant total de 39 991 000 €.

A chaque obligation est attachée 29 BSAAR. Le nombre total de BSAAR ainsi émis ressort à 2 319 478.

Il est également prévu qu'un BSAAR permettra de souscrire une action nouvelle Groupe OPEN au prix de 14.5 €.

Les BSAAR peuvent être exercés à tout moment du 20 Octobre 2009 au 20 octobre 2014 inclus, date à partir de laquelle les BSAAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 386 580 € et un produit d'émission global de 33.6 M€.

- Date d'assemblée	12/09/2007
- Date du Conseil d'Administration	12/09/2007
- Nombre de BSAAR émis	2 319 478
- Nombre d'actions pouvant être souscrites	2 319 478
- Point de départ d'exercice des BSAAR	20/10/2009
- Date d'expiration	20/10/2014
- Prix de souscription	14.5 €
- Nombre de BSAAR souscrits au 31/12/2007	0

La dilution potentielle liée à l'exercice des bons de souscriptions d'actions remboursables en cours de validité représente 2 319 478 actions, soit 17.5%.

### EMISSION OBSAAR Septembre 2007 – Opération marché

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 septembre 2007, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 12 septembre 2007, a décidé d'émettre 60 000 obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ensemble les OBSAAR), d'une valeur unitaire de 500 € représentant un montant total de 30 000 000 €.

A chaque obligation est attachée 20 BSAAR. Le nombre total de BSAAR ainsi émis ressort à 1 200 000.

Il est également prévu qu'un BSAAR permettra de souscrire une action nouvelle Groupe OPEN au prix de 15.54 €.

Les BSAAR peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 30 Septembre 2014 inclus, date à partir de laquelle les BSAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 200 000 € et un produit d'émission global de 18.6 M€.

- Date d'assemblée	12/09/2007
- Date du Conseil d'Administration	12/09/2007
- Nombre de BSAAR émis	1 200 000
- Nombre d'actions pouvant être souscrites	1 200 000
- Point de départ d'exercice des BSAAR	08/10/2007
- Date d'expiration	30/09/2014
- Prix de souscription	15.54 €
- Nombre de BSAAR souscrits au 31/12/2007	0

La dilution potentielle liée à l'exercice des bons de souscriptions d'actions remboursables en cours de validité représente 1 200 000 actions, soit 9.9%.

#### XIV.8.3. Dilution potentielle

Un actionnaire de la société détenant actuellement 1% du capital social, soit 109 176 actions verrait sa part de capital évoluer de la façon suivante si l'ensemble des instruments ci-avant étaient exercés dans leur intégralité :

	% du capital
Avant opération	1,00 %
Après opération – souscription de l'intégralité des BSAR, BSAAR et stock options	0,69 %

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

### XV. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Voir « Comptes consolidés » p.54 et « Rapport sur les comptes consolidés » p.134

Le dispositif légal des conventions réglementées prévoit un triple contrôle (autorisation préalable du conseil, rapport spécial des commissaires aux comptes, approbation de l'assemblée générale) et vise les conventions conclues avec tout mandataire social et/ou tout actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote.

## XVI. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

En application de l'article 28 du Règlement (CE) N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 qui figurent aux pages 64 à 107 et 136 du document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 Juin 2007 sous le numéro D.07-0651.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 figurent aux pages 54 à 105 et 140 du document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 juin 2006 sous le numéro D.06-0655.

### XVI.1. Comptes consolidés

#### BILAN CONSOLIDE 2007

(en M€)	31/12/2007	31/12/2006
<b>ACTIF</b>		
Ecart d'acquisition	30.1	32.7
Immobilisations incorporelles	23.1	24.2
Immobilisations corporelles	4.0	6.6
Autres actifs financiers	2.6	3.3
Actifs d'impôts différés	2.4	6.2
<b>ACTIF NON COURANT</b>	<b>62.3</b>	<b>73.0</b>
Stocks et en-cours	0.0	18.6
Clients et autres débiteurs	36.2	121.7
Autres créances et actifs courants	36.2	139.3
Valeurs mobilières de placement	42.3	7.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19.6	32.8
<b>ACTIF COURANT</b>	<b>134.3</b>	<b>320.1</b>
Actifs détenus en vue d'être cédés	267.0	1.7
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>463.6</b>	<b>394.8</b>

	31/12/2007	31/12/2006
<b>CAPITAUX PROPRES et PASSIF</b>		
Capital	1.8	1.8
Primes d'émission, fusion	25.1	23.6
Réserves	16.1	12.6
Résultat consolidé	3.7	3.9
Intérêts minoritaires	5.6	2.0
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>52.4</b>	<b>43.9</b>
Provisions non courantes	3.6	4.3
Dettes financières non courantes	71.1	29.8
Passifs d'impôts différés	9.0	8.0

Autres passifs non courants	0.4	0.3
<b>PASSIF NON COURANT</b>	<b>84.2</b>	<b>42.5</b>
Dettes financières courantes	6.4	10.7
Provision courantes		
Fournisseurs et comptes rattachés	6.7	180.5
Autres dettes	50.2	61.6
Passifs financiers courants	23.9	55.0
<b>PASSIF COURANT</b>	<b>87.3</b>	<b>307,8</b>
Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés	239.8	0.6
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>463.6</b>	<b>394.8</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en M€)	2007	2006 (1)
Chiffre d'affaires	186.6	143.5
Autres produits de l'activité	0.0	0.3
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		
Achats consommés	-1.8	-2.9
Impôts, taxes et versements assimilés	-4.7	-3.7
Charges de personnel	-129.2	-99.3
Dotations aux amortissements	-1.6	-1.1
Autres produits et charges opérationnels courants	-35.7	-26.8
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>13.7</b>	<b>10.0</b>
Autres produits et charges opérationnelles	-1.0	-2.7
Charge liée aux stock options	-0.4	-0.4
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>12.3</b>	<b>6.9</b>
Coût de l'endettement financier net	-3.3	-2.2
Autres produit et charges financiers	-0.3	0.6
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-3.6</b>	<b>-1.6</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>8.7</b>	<b>5.3</b>
Impôts	-3.3	-1.8
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>5.4</b>	<b>3.5</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-0.1	0.1
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>	<b>5.3</b>	<b>3.6</b>
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	2.1	2.2
<b>RESULTAT NET</b>	<b>7.4</b>	<b>5.7</b>
Attribuable aux :		
Porteurs des capitaux propres ordinaires de la société mère	3.7	3.9
Intérêts minoritaires	3.6	1.8
Résultat net part du groupe par action - avant dilution (en Euros)	0.34	0.38
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession par action - après dilution (en Euros)	0.14	0.18
Résultat net part du groupe par action - après dilution (en Euros)	0.24	0.32



(1) Certains chiffres de la colonne « 2006 IFRS » diffèrent de ceux publiés au 31 décembre 2006 car les résultats des activités destinées à être cédées, identifiées comme telles au 31 décembre 2006 dans les comptes publiés et au 31 décembre 2007, ont également fait l'objet d'un reclassement rétroactif en « résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Tableau flux de trésorerie (M€)	2007	2006
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net des activités poursuivies	5.3	5.9
Amortissements et provisions	0.7	2.8
Autres produits et charges calculés	4.1	-1.5
Charge d'impôt	3.6	0.5
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	13.7	7.7
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	-8.6	-23.4
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	5.1	-15.7
<b>Flux de trésorerie liés aux investissements</b>		
Acquisition d'immobilisations financières	-0.2	-0.2
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1.6	-4.3
Cession d'immobilisations	0.7	0.4
Incidence des variations de périmètre	-10.9	-5.5
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	-12.0	-9.6
<b>Flux de trésorerie liés aux financements</b>		
Intérêts financiers versés	-3.7	
Augmentation de capital en numéraire	0.7	11.3
Augmentation des autres capitaux propres	0.2	0.2
Acquisition / cession actions propres	-0.7	0.0
Emission d'emprunts	76.1	20.5
Remboursements d'emprunts	-24.2	-8.8
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	48.4	23.3
<b>Incidence des variations taux de change</b>	0.0	0.1
<b>Incidence des activités cédées ou en cours de cession</b>	-18.3	
<b>Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	23.2	-1.8
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture</b>	38.7	40.3
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture</b>	61.8	38.7

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en M€)	Capital	Primes	Réserves	Résultat consolidé	Total part groupe	Total part minos	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2005</b>	<b>1,6</b>	<b>12,6</b>	<b>10,5</b>	<b>1,5</b>	<b>26,2</b>	<b>0,9</b>	<b>27,0</b>
Affectation du résultat			1,5	-1,5	0,0		0,0
Opération sur capital	0,2	11,0			11,1		11,1
Instruments financiers			0,6		0,6		0,6
Paiements fondés sur des actions					0,0		0,0
Opérations sur titres d'autocontrôle			0,0		0,0		0,0
Dividendes					0,0		0,0
Résultat net de la période				3,9	3,9	1,8	5,7
Ecart de conversion			0,1		0,1		0,1
Variation de périmètre					0,0	-0,6	-0,6
Autres mouvements						-0,1	-0,1
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2006</b>	<b>1,8</b>	<b>23,6</b>	<b>12,8</b>	<b>3,9</b>	<b>41,9</b>	<b>2,0</b>	<b>43,9</b>
Affectation du résultat			3,9	-3,9	0,0		0,0
Opération sur capital	0,0	0,4	1,8		2,3	0,3	2,5
Instruments financiers		1,1			1,1		1,1
Paiements fondés sur des actions					0,0		0,0
Opérations sur titres d'autocontrôle			-0,7		-0,7		-0,7
Dividendes					0,0		0,0
Résultat net de la période				3,7	3,7	3,6	7,3
Ecart de conversion					0,0		0,0
Variation de périmètre			-1,4		-1,4	-0,3	-1,7
Autres mouvements					0,0		0,0
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007</b>	<b>1,8</b>	<b>25,1</b>	<b>16,1</b>	<b>3,7</b>	<b>46,8</b>	<b>5,6</b>	<b>52,4</b>

## 1 LA SOCIETE

Les comptes consolidés ci-joints présentent les opérations de la société **Groupe OPEN** et de ses filiales (« Groupe OPEN » ou « le Groupe »), société française faisant appel public à l'épargne, dont le siège social est situé à Paris (97, Boulevard Pereire, 75017).

L'activité du Groupe consiste en la conception, la réalisation et la mise en œuvre des applications aussi bien que des infrastructures du système d'information de ses clients. Cette activité s'appuie sur deux métiers : le métier des services informatiques et le métier de la distribution à valeur ajoutée.

Groupe OPEN est une société Anonyme à conseil d'administration.

Le conseil d'administration de Groupe OPEN a procédé à l'arrêté de ces comptes établis selon le référentiel IFRS et présentés en millions d'euros (€) le 15 Avril 2008.

## 2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

**Référentiel comptable** - Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2007 sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2007. Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent ou Standing Interpretations Committee (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales ou International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2007.

Les règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe pour établir les comptes consolidés au 31 décembre 2007 sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2006, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations s'appliquant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 mais sans incidence sur les comptes du Groupe sont :

- Amendement IAS 1 « Présentation des états financiers et informations à fournir sur le capital », amendement applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 : cet amendement introduit un régime d'information concernant le capital de la société. Les informations doivent permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital ;

- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », norme applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 : la norme énonce les nouvelles exigences visant à améliorer l'information sur les instruments financiers. Ce texte requiert que les notes annexes permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le caractère significatif des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments financiers.

Les nouvelles informations à présenter au titre de l'amendement IAS 1 et IFRS 7 sont incluses dans les états financiers. Bien que sans incidence sur la performance ou la situation financière, l'information comparative a été revue.

- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur » : cette interprétation traite de l'interaction entre les exigences posées par IAS 34, d'une part, et la comptabilisation des pertes de valeur affectant le goodwill (IAS 36) et certains actifs financiers (IAS 39), d'autre part, ainsi que de l'incidence de cette interaction sur les états financiers intermédiaires et annuels suivants. Le Groupe a adopté l'interprétation IFRIC 10 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Cette interprétation précise qu'une entité ne doit pas reprendre une perte de valeur comptabilisée au titre d'une période intermédiaire précédente et portant sur un goodwill ou sur un placement dans un instrument de capitaux propres ou dans un actif financier

comptabilisé au coût. Dans la mesure où le Groupe n'avait pas constaté de telle reprise, l'interprétation n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe.

- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions » : cette interprétation confirme qu'IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » s'applique à toutes transactions dans le cadre desquelles des instruments de capitaux sont émis, et présume qu'une entité reçoit des biens ou services pour toutes les transactions auxquelles IFRS 2 s'applique. Dans la mesure où les instruments de capitaux propres sont uniquement émis en faveur des employés, cette interprétation n'a pas d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe.

L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du groupe. Toutefois, elles ont engendré des notes annexes complémentaires.

Les nouvelles normes ou interprétations ne s'appliquant pas au Groupe sont :

- IFRIC 7 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes » ;
- IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés » ;

Enfin, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements de norme ou interprétations dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le Groupe pourrait être concerné par :

- IFRS 8 « Segments opérationnels », norme applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- IFRIC 11 « IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe », interprétation applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007. Les impacts de la mise en œuvre de ces normes ou interprétations n'ont pas été chiffrés à ce jour par le Groupe.

Par ailleurs, la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » relative à la première application du référentiel international prévoit des options possibles au principe d'application rétrospective des IFRS à la date de transition pour le Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Dans ce cadre, le Groupe a retenu les options suivantes :

- Les regroupements d'entreprise antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été retraités selon IFRS 3 « Regroupements d'entreprise » ;
- La norme IAS 39 a été appliquée de façon rétrospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- L'évaluation des avantages accordés aux salariés dans le cadre de rémunération en actions ne prend en compte que les plans octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ;
- Les écarts de conversion ont été soldés à l'ouverture de l'exercice 2004.

**Base de préparation** - Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement. Les jugements exercés par la direction lors

de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont exposés le cas échéant dans les notes ci-après.

**Méthode de consolidation** - Les sociétés sur lesquelles la société Groupe OPEN exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la société mère détient, directement ou indirectement le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, l'un des critères suivants:

- le pouvoir sur plus de 50% des droits de vote par voie d'accord avec les autres investisseurs ;
- le pouvoir de gouverner la politique financière et opérationnelle de l'entité selon les statuts ou accord ;
- le pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes de direction dans la mesure où ces organes contrôlent l'entité en question ;
- le pouvoir d'obtenir la majorité dans les décisions prises par les organes de direction. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe et les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la perte de contrôle. En intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société consolidante, à l'exception des titres des sociétés consolidées, auxquels se substitue l'ensemble des éléments actifs et passifs de ces sociétés déterminés selon les IFRS.

Les sociétés associées sur lesquelles Groupe OPEN exerce une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint, sont mises en équivalence. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans celle-ci est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Lorsqu'un engagement de rachat des titres détenus par les minoritaires (put option) existe sur une société contrôlée par le Groupe, la valeur actuelle du paiement de l'engagement est enregistrée en dettes financière avec pour contrepartie une diminution des intérêts minoritaires et l'enregistrement d'un écart d'acquisition pour le solde.

**Conversion des états financiers des sociétés étrangères** - Les états financiers des sociétés étrangères sont convertis en Euro, monnaie de présentation des états financiers de Groupe Open, selon les principes suivants :

- les postes du bilan à l'exception des capitaux propres sont convertis au cours de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de l'impact de la variation des cours de change entre l'ouverture (et/ou la date d'acquisition des sociétés concernées) et la clôture de l'exercice sont inscrits dans la rubrique "Écarts de conversion".

#### **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Les **prestations d'assistance technique, de conseil et d'intégration de Systèmes en Régie et Régie forfaitée** sont comptabilisées lorsque le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsqu'il existe un décalage entre la facturation et les prestations rendues.

Les **prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait** et dont l'exécution se poursuit sur plus d'un exercice, sont comptabilisés selon la méthode à l'avancement lorsque les éléments suivants sont réunis :

- le montant du contrat peut-être évalué de façon fiable ;
- le pourcentage d'avancement du projet peut faire l'objet d'une évaluation fiable lors de la clôture des comptes ;
- les temps d'étude et les coûts peuvent être identifiés de façon fiable.

Les produits correspondants au contrat sont pris en compte en fonction du pourcentage estimé d'avancement du projet à la date de clôture des comptes. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsqu'il existe un décalage entre la facturation et les prestations rendues.

Tant que le résultat du contrat ne peut pas être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables.

**Les prestations fournies dans le cadre de l'intégration de systèmes associée à de la maintenance et à des ventes de licences ou de matériels** comprennent :

- du matériel et des licences ;
- des services associés : développement, installation, paramétrage, adaptation ;
- de la maintenance.

Les différents éléments constitutifs des contrats sont comptabilisés de la façon suivante :

- les ventes de licence sont comptabilisées à la livraison, lorsque toutes les obligations contractuelles relatives à la licence ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations demeurant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés;
- la maintenance, généralement facturée d'avance, est enregistrée au prorata temporis ;
- les services associés sont reconnus soit en fonction du temps passé soit selon la méthode à l'avancement.

Les produits des **ventes liées à la distribution de matériels et logiciels** sont comptabilisées à la livraison, lors du transfert des risques et des bénéfices de la propriété à l'acquéreur et lorsque leur montant peut être déterminé de manière fiable.

**Résultat opérationnel courant** - Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

**Résultat opérationnel** - Il correspond au résultat après prise en compte des « autres produits et charges opérationnels » qui comprennent :

- le résultat de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles ;
  - les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant ;
  - les charges d'amortissement des actifs incorporels affectés lors des prises de contrôle,
- ainsi que le coût lié à la valorisation des options de souscription en application de IFRS 2 prise en compte dans « Charge liée aux stock options ».

**Impôt** - Les charges d'impôts (ou produits d'impôts) correspondent au total des (i) impôts courants et des (ii) impôts différés figurant dans le compte de résultat.

- i) Les impôts courants correspondent au montant d'impôts sur les bénéfices payables ou recouvrables au cours d'un exercice. Ils sont calculés en appliquant les taux d'impôts correspondants aux bénéfices imposables ou déficits fiscaux qui sont déterminés conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes. Un passif d'impôt courant est comptabilisé pour les impôts courants à payer au titre des périodes en cours ou antérieures. Un actif d'impôt courant est comptabilisé dans le cas où le montant d'impôt payé est supérieur au montant dû au titre de l'exercice en cours ou

- antérieur. L'économie d'un déficit fiscal qui peut être reporté en arrière pour recouvrer les impôts courants d'un exercice antérieur est comptabilisée comme un actif sous réserve que l'économie correspondante soit probable et puisse être déterminée de manière fiable.
- ii) Les actifs et passifs d'impôt différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition probables applicables au bénéfice imposable des années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles d'être imputables. Compte tenu du fait que les actifs d'impôts différés permettent d'anticiper des économies d'impôts futures éventuelles, ceux-ci ne sont reconnus dans les comptes consolidés que si la réalisation de ces économies d'impôts futures éventuelle est probable. La valeur des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture.

### **Résultat par action**

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré de l'impact des instruments de dilution en circulation au cours de l'exercice. Les instruments dilutifs correspondent aux options de souscription d'actions et bons de souscriptions d'actions dont le prix d'exercice, augmenté de la quote-part de juste valeur de l'instrument restant à passer en charge (tel que déterminée pour les besoins de la norme IFRS 2 mais avant prise en compte du taux de déchéance), est inférieur à la juste valeur d'une action Groupe Open.

La méthode utilisée pour calculer l'effet dilutif de ces instruments est la méthode du rachat d'actions. Cette méthode consiste à déterminer le nombre théorique d'actions qui seraient rachetées au prix de marché à partir du prix d'exercice des instruments augmenté de la quote-part de juste valeur restant à reconnaître en charge. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total d'actions qui résulterait de l'exercice des instruments en circulation pour former le nombre d'actions complémentaires à retenir pour le calcul du résultat net dilué par action.

**Immobilisations incorporelles** - Elles comprennent (i) les immobilisations incorporelles générées en interne, (ii) les immobilisations incorporelles acquises, (iii) les écarts d'acquisition et (iv) les actifs incorporels affectés lors des opérations de prise de contrôle

i) immobilisations incorporelles générées en interne, frais de développement

Les frais de développement sont analysés par la société afin de savoir si les critères d'activation sont réunis. Cette analyse vise à déterminer le contrôle que l'entreprise peut exercer sur les bénéfices économiques futurs des développements portés à l'actif et la probabilité qu'elle en bénéficie.

En outre, pour être capitalisées, les dépenses de développement doivent répondre aux critères suivants :

- démonstration de la faisabilité technique et financière du projet et de l'intention d'achever le développement et de l'utiliser ou de le vendre ;
- disponibilité des ressources pour achever le développement ;
- bénéfices économiques futurs probables et notamment existence d'un marché ou de son utilité en interne ;
- capacité de l'entreprise de mesurer de façon fiable les dépenses liées à l'actif incorporel.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères précédemment évoqués sont comptabilisés en charge d'exploitation sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

ii) immobilisations incorporelles acquises séparément

Pour remplir la définition d'une immobilisation incorporelle, un élément doit être identifiable (séparable ou issu de droits contractuels ou légaux), contrôlé par la société et il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet élément iront à l'entreprise.

Une immobilisation incorporelle acquise est reconnue au bilan dès lors que son coût peut être mesuré de façon fiable sachant qu'il est présumé dans ce cas que des avantages économiques futurs attribuables à cette immobilisation iront à l'entreprise.

Ces immobilisations incorporelles constituées principalement de licences et logiciels sont évaluées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée d'utilité respective selon la méthode de l'amortissement linéaire (3 à 5 ans).

iii) Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

L'écart résiduel est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier de regroupement d'entreprises.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs immobilisés, en conformité avec les principes comptables du Groupe, est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

iv) Actifs incorporels activés lors d'une prise de contrôle

L'écart positif calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs de l'entreprise acquise identifiables, contrôlables et représentant des avantages économiques futurs, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur. Les immobilisations à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les immobilisations à durée de vie déterminée font l'objet d'un amortissement sur cette durée de vie.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à l'origine pour leur coût historique d'acquisition, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation, lorsqu'elles satisfont les critères suivants :

- probabilité que les avantages économiques futurs associés aux actifs corporels iront au Groupe
- évaluation fiable du coût total des actifs.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des biens en mode linéaire par application de taux homogènes au sein du Groupe :

- Agencements des constructions 4 à 10 ans
- Matériels et outillages 3 à 10 ans
- Autres immobilisations 2 à 6 ans

Les contrats de crédit-bail immobiliers et mobiliers dont les conditions s'apparentent à un achat assorti d'un crédit, font l'objet des retraitements suivants dans les comptes consolidés :

- Enregistrement des biens concernés en immobilisations à l'actif ;
- Comptabilisation en contrepartie des emprunts correspondants au passif ;
- Annulation des redevances enregistrées en charges d'exploitation et comptabilisation des charges financières afférentes aux emprunts ;



- Constatation des amortissements des immobilisations conformément aux méthodes du Groupe.

### **Autres actifs financiers**

Les autres actifs financiers comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées, les prêts, les dépôts de garantie et éventuellement les instruments financiers dérivés dont l'échéance est à plus d'un an (voir le paragraphe « instruments financiers dérivés » ci-dessous).

Les titres de participation sont considérés comme « étant disponibles à la vente ». Ils sont donc évalués initialement à leur juste valeur qui correspond à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction. Lors des clôtures ultérieures, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Les montants constatés en capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession de l'actif.

Les prêts et les dépôts de garantie sont évalués à leur coût historique.

Les dépréciations des instruments financiers classés comme étant « disponibles à la vente » sont inscrites parmi les autres écarts de réévaluation à la juste valeur.

### **Stocks**

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode FIFO pour les articles gérés en numéro de série et selon la méthode du prix d'achat moyen pondéré pour les autres références.

#### Méthode de calcul des dépréciation des stocks:

La valeur d'inventaire des biens en stocks est appréciée par référence à leur valeur nette de réalisation. Si celle-ci s'avère inférieure à la valeur comptable des biens en stock, une dépréciation est constituée pour la différence.

**Créances clients** - Les créances clients comprennent les créances résultants de la reconnaissance du chiffre d'affaires qui ne sont pas encore réglées par le débiteur ainsi que les créances se rapportant à la reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction de l'achèvement des travaux. Elles sont valorisées à l'origine à leur valeur nominale et font l'objet d'un examen individuel. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances cédées à des tiers (contrat d'affacturage) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à ces tiers.

Afin d'évaluer les risques transférés et non transférés, une analyse quantitative est effectuée régulièrement.

Si les risques et avantages ne sont ni transférés ni conservés substantiellement, alors les créances sont maintenues dans le bilan du Groupe en autres créances jusqu'à leur paiement par les clients au factor, avec en contrepartie un passif courant financier pour la quote-part qui est financée par le factor au Groupe.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie** - Le poste Trésorerie et équivalents intègre les fonds en caisse, les soldes de comptes bancaires, les chèques à encaisser, les valeurs mobilières de placement justifiant d'une échéance à court terme (moins de 3 mois) qui sont facilement convertibles en trésorerie et pour lesquels les risques de variation de valeur sont négligeables. Les valeurs mobilières de placement sont reconnues au bilan à leur juste valeur.

**Instruments financiers dérivés** - Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de taux d'intérêt résultant de ses activités. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions. Cependant les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat. Cependant, lorsque les instruments dérivés répondent aux critères de la comptabilité de couverture, la

comptabilisation du profit ou de la perte en résultant est effectuée en fonction de la nature de l'élément couvert.

La comptabilité de couverture se traduit par des méthodes spécifiques d'évaluation et de comptabilisation selon la catégorie de couverture concernée.

- **couverture de juste valeur** : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat.

- **couverture de flux de trésorerie** : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation, seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. La part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres alors que la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants accumulés en capitaux propres sont repris en résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier.

### **Actions propres**

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de la cession éventuelle des titres d'autocontrôle sont imputés directement en augmentation des capitaux propres de sorte que les éventuelles plus ou moins values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

**Dépréciation des actifs non financiers** - Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe une indication interne ou externe, de perte de valeur d'un actif. En outre, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice, indépendamment du fait de savoir s'il existe une indication de perte de valeur. Si la valeur nette comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la valeur de cession sur le marché (diminuée des coûts de vente) et la valeur d'utilité, correspondant à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs dégagés par l'actif.

Les écarts d'acquisition, qui ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants sans autres actifs, sont affectés à des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs est calculée. Si cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable globale des actifs appartenant à l'unité, l'écart d'acquisition est d'abord déprécié puis les autres actifs au prorata de leur poids relatif.

Les pertes de valeur constatées pour les écarts d'acquisition et les affectations de goodwill ne sont jamais reprises. Pour toute autre actif, une dépréciation comptabilisée au cours des exercices antérieurs est reprise en résultat pour ramener la valeur de l'actif à sa valeur recouvrable sous réserve qu'il y ait eu une modification des estimations retenues pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis que la dernière dépréciation a été effectuée. La valeur comptable de l'actif correspondant est augmentée de sa valeur recouvrable en prenant en compte tout amortissement ou dépréciation qui aurait été imputable sur la valeur comptable de l'actif depuis la dernière dépréciation comptabilisée.

### **Passifs financiers**

*Instruments de capitaux propres (OBSAR)*

Lors de la comptabilisation initiale, les composantes dérivées sur actions sont comptabilisées à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif. L'option de conversion et l'emprunt obligataire support sont comptabilisés séparément, respectivement en capitaux propres (dans la mesure où l'option répond à la définition d'un instrument de capitaux propres) et en dettes financières. Les frais d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

*Engagements de rachat d'intérêts minoritaires*

Dans l'attente d'une interprétation IFRIC ou d'un IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été retenu en application des normes IFRS en vigueur :

Lors de la comptabilisation initiale, une dette financière est comptabilisée, correspondant à la valeur actuelle du prix de rachat accordé au minoritaire. Dans la mesure où cet engagement a été souscrit dans le cadre d'un « regroupement d'entreprises » il sera considéré comme une acquisition anticipée, la contrepartie étant constituée de la valeur comptable des intérêts minoritaires et au-delà, du goodwill.

La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Ce traitement permet, selon le Groupe, de mieux refléter la réalité économique des transactions.

**Provisions** - Des provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, au titre d'un événement antérieur et lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

**Dettes financières** - Les dettes financières sont comptabilisées initialement en fonction des sommes reçues, nettes des coûts de transaction engagés. Les dettes financières sont ensuite évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, tout écart entre les sommes reçues (nettes des coûts de transaction envisagés) et le montant de remboursement étant comptabilisé au « résultat financier » sur la durée de la dette financière.

#### **Paiement fondé sur des actions : options de souscription d'actions accordées au personnel**

Groupe OPEN a attribué au personnel des options de souscription d'actions qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, qui couvre les paiements fondés sur des actions, une charge est comptabilisée à hauteur de la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus. Cette charge qui est évaluée à la date d'attribution des options sur la base du modèle Black & Scholes, est prise en compte en résultat sur la durée d'acquisition des droits.

Conformément à IFRS 1 et IFRS 2, seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2006 ont fait l'objet d'un retraitement.

#### **Avantages au personnel**

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France.

La loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites a modifié le dispositif de départ à la retraite des salariés en France.

Les engagements de retraite ont également été déterminés à compter de l'année 2003 sur la base d'un âge de départ de 65 ans au lieu de 60 ans précédemment.

Par ailleurs, la norme IAS 19 a précisé le mode de calcul et de comptabilisation des engagements de retraite.

Conformément à ces dispositions, ces engagements sont évalués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction des conditions d'acquisition des droits, en répartissant de manière linéaire la charge générée lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service restant à effectuer jusqu'au départ en retraite.

Les montants des paiements futurs tiennent compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles en utilisant un taux financier en rapport avec la durée prévisible de reversement.

Les écarts actuariels constatés à la clôture d'un exercice sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des participants aux régimes, pour la partie excédant de plus de 10 % la plus grande des valeurs suivantes :

- Valeur actualisée de l'obligation à la date de clôture au titre des prestations définies à la date de clôture ;
- Juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Les modifications des prestations des régimes survenant au cours de la période d'acquisition des droits font l'objet d'un étalement sur la durée de vie active résiduelle moyenne des participants au régime. Lors des opérations d'acquisition d'une filiale, ces engagements font l'objet d'une évaluation et d'une inscription au passif sur la base de l'évaluation à la date d'acquisition.

Les variations ultérieures de la charge affectent le compte de résultat.

#### **Actifs non courants destinés à être cédés et abandon d'activités**

Conformément à IFRS 5 « Actifs non courants destinés à être cédés et abandon d'activités », les actifs des activités cédées et en cours de cession et les passifs qui leur sont directement rattachés ont été reclassés au bilan en « Actifs détenus en vue d'être cédés » et « Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés ». Lorsque les critères d'IFRS 5 sont remplis, les résultats de cession et les dépréciations consécutives à l'évaluation des actifs en juste valeur nette des frais de cession, sont présentés au compte de résultat en « Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession ».

Les activités abandonnées du Groupe correspondent aux cessions d'activités et aux liquidations en cours ou réalisées suite au désengagement du Groupe de certaines de ses activités.

#### **Droit Individuel à la Formation (DIF)**

Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement. Dans quelques cas limités (demande de congés individuel de Formation ou en cas de licenciement ou démission) où les dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

### **3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Outre Groupe OPEN S.A., le périmètre de consolidation recouvre :

- Les sociétés qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale,
- La société NOESIS qui est une participation dans une entreprise associée et est comptabilisée en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble de ces sociétés sont énumérées dans l'annexe intitulée « informations sur le périmètre de consolidation ».

## 4 ACQUISITIONS, CREATIONS ET CESSIONS

### a) Acquisitions

#### Acquisition de HAYS IT (renommée OPEN IT)

Groupe OPEN a acquis au mois de février 2007 100% des titres de la société HAYS IT basée en France pour un prix d'acquisition de 5 M€ payé par utilisation de la trésorerie existante. L'écart d'acquisition de 4.4 M€ dégagé lors de cette opération est calculé sur la base des actifs et passifs comptables identifiés de OPEN IT évalués selon les principes du groupe. Seuls les flux de trésorerie de la période du 1<sup>er</sup> février 2007 au 31 décembre 2007 sont intégrés dans les flux de trésorerie consolidés.

Le résultat contributif de la société OPEN IT pour la période du 1<sup>er</sup> février 2007 au 31 décembre 2007 s'établit à 0.8 M€.

(en M€) Bilan à la date d'acquisition			
ACTIF		PASSIF	
Immobilisations corporelles	0.1	Capitaux propres	0.6
Autres Immobilisations financières	0.2	Dettes financières court terme	0.3
Stocks		Fournisseurs	1.6
Clients	6.8	Autres dettes et passifs financiers courants	9.3
Autres créances et actifs courants	4.3		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0.4		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11.8</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>11.8</b>

#### Cession interne d'Innetis

Le 5 mars 2007, un protocole de cession de 100% des actions de la filiale de Groupe Open, Innetis, a été signé entre Teamlog et Groupe Open.

Cette cession n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres du Groupe et sur le tableau de flux de trésorerie. Seule la répartition part du groupe / part des minoritaires a été modifiée.

#### Transmission universelle de patrimoine

Afin de rationaliser l'organigramme de TEAMLOG, le Directoire de TEAMLOG a approuvé le 6 décembre 2006 la dissolution sans liquidation des sociétés 2IC, Consulsem France et Teamlog Entreprise Solutions dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil. La dissolution a entraîné le 26 janvier 2007 la transmission universelle de patrimoine des sociétés 2IC, Consulsem France et Teamlog Entreprise Solutions à la société Teamlog S.A..

#### Acquisition d'intérêts minoritaires de la société Institut Teamlog

Au 31 décembre 2006, la société Teamlog S.A. détenait 90 % de la société Institut Teamlog, intégrée en consolidation selon la méthode de l'intégration globale. A effet du 1 janvier 2007, la société Teamlog S.A. a acquis auprès de la société Corum Evolution actionnaire minoritaire-les 10% complémentaires du capital social.

#### Rachat des intérêts minoritaires d'Innetis Consulting

En date du 20 décembre 2007, la société Teamlog S.A. ayant procédé au rachat des intérêts minoritaires d'Innetis Consulting, représentant 27 % du capital social, cette dernière détient la filiale à 100%.

#### Offre publique d'achat lancée par la société GROUPE OPEN sur les titres TEAMLOG non encore détenus

Groupe OPEN a déposé le 13 novembre 2007 un projet d'offre publique d'achat s'engageant à acquérir la totalité des actions TEAMLOG non détenues par lui, au jour du dépôt.

Dans sa séance du 11 décembre 2007, l'Autorité des marchés financiers a déclaré conforme le projet d'offre publique d'achat, cette décision emportant visa du projet de note d'information de Groupe OPEN sous le numéro 07-472 en date du 11 décembre 2007.

En outre, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa 07-473 en date du 11 décembre 2007 sur le projet de note en réponse de la société TEAMLOG.

En application des dispositions de l'article 232-4 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre publique d'achat a été réouverte pour une période de 10 jours de bourse du 5 au 18 février inclus. A l'issue de la réouverture de l'offre publique, et en date du 21 février 2008, Groupe OPEN détient 89,52% du capital social de TEAMLOG et au moins 83,25% des droits de vote.

Sur la base d'un capital composé de 17 932 011 actions représentant au plus 19 381 041 droits de vote (y compris 45 150 actions auto-détenues privées de droits de vote).

Au 31 décembre 2007, Groupe OPEN détenait 10 683 856 titres TEAMLOG soit 59.82 % du capital et 47.81% des droits de vote. L'acquisition en 2007 de 1 098 526 actions TEAMLOG a généré un écart d'acquisition de 4.2 M€.

b) Créations

Néant

c) Cessions & arrêts d'activités

Les cessions et arrêts d'activité réalisés ou engagés sur l'exercice 2007 sont les suivants :

Cession branche d'activité Mid Market

A effet du 1<sup>er</sup> janvier 2007, Teamlog a cédé sa branche d'activité Mid Market dans l'Ouest de la France qui comprenait une trentaine de collaborateurs. Cette cession finalise le recentrage du Groupe sur l'activité grands comptes après la cession intervenue à l'automne 2005 de la société Teamlog Est à Cyborg.

Cession de la société Teamlog.Net

En date du 27 avril 2007, Teamlog S.A. a cédé la société TEAMLOG.NET, société ayant pour objet de prendre des participations minoritaires dans des start-up.

Arrêt de l'activité Infrastructure

Le Directoire a décidé le 18 juin 2007 l'arrêt de l'activité Infrastructure à la fin du premier semestre 2007.

Cession de l'activité distribution à valeur ajoutée (Logix) au Groupe Arrow

Le 25 février 2008 Groupe OPEN a annoncé avoir finalisé la cession de 100 % des titres de sa filiale LOGIX à ARROW Electronics Inc., société américaine cotée au NYSE, pour un prix de 120 M€.

L'accord de cession a été signé suite à l'avis favorable rendu à l'unanimité par les instances représentatives du personnel de LOGIX. La réalisation de l'opération reste soumise aux autorisations délivrées par les autorités compétentes en matière de concurrence attendue courant mai 2008.

Les retraitements induits par l'application d'IFRS 5 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

**Compte de résultat Activité distribution**

(en millions d'Euros)	2007	2006
Chiffre d'affaires	493.6	426.9
Résultat opérationnel avant plus ou moins	8.1	7.3

value de cession		
Plus ou moins values nettes de cession		
Charges financières nettes	-3.9	-2.8
<b>Résultat des activités abandonnées avant impôt</b>	<b>3.5</b>	<b>3.9</b>
Impôt	-1.0	-2.0
<b>Résultat net des activités cédées ou abandonnées</b>	<b>2.5</b>	<b>1.9</b>

#### Bilan Activité distribution

(en millions d'Euros)	31/12/2007	31/12/2006
<b>Actif non courant</b>		<b>16</b>
<b>Actif courant</b>		<b>234</b>
<b>Actifs détenus en vue d'être cédés</b>	<b>267</b>	
<b>Passif non courant</b>		<b>2</b>
<b>Passif courant</b>		<b>226</b>
<b>Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés ou abandonnés</b>	<b>240</b>	

Les autres retraitements opérés dans le cadre d'IFRS 5 ne sont pas significatifs.

## 5 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le premier niveau d'information sectorielle pour le Groupe est organisé par secteur d'activité, le second par zone géographique.

La société a décidé de conserver cette présentation pour l'année 2007 et adoptera dès 2008 une présentation cohérente avec son nouveau périmètre.

Le Groupe découpe son activité en deux secteurs reflétant la structure de gestion et d'organisation interne selon la nature des produits et services fournis :

- La distribution à valeur ajoutée
- Les services informatiques

Ces activités se déclinent géographiquement en deux zones géographiques :

- France
- Etranger

### i. Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2007

Compte de résultat  
en M€

	Services informatiques	Distribution à valeur ajoutée	Consolidés
Chiffre d'affaires	186.6		186.6
Résultat Opérationnel courant	13.7		13.7
Résultat Opérationnel	12.3		12.3
Résultat Financier	-3.6		-3.6
Impôts sur les résultats	-3.3		-3.3
Résultat Net des activités cédées ou détenues en vue d'être cédées	-0.4	2.5	2.1
Résultat Net	4.9	2.5	7.4

Bilan

en M€	Services informatiques	Distribution à valeur ajoutée	Consolidés
Actif non courant	62.3		62.3
Actif courant	134.3	267.0	401.3
Passif non courant	84.2		84.2
Passif courant	87.2	239.8	327.1

Investissements

en M€	Services informatiques	Distribution à valeur ajoutée	Consolidés
Acquisition d'immobilisations financières	-0.2		-0.2
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1.6		-1.6
Cession d'immobilisations	0.7		0.7



ii. Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2006

Compte de résultat  
en M€

	Services informatiques	Distribution à valeur ajoutée	Consolidés
Chiffre d'affaires	143.5		143.5
Résultat Opérationnel courant	10.0		10.0
Résultat Opérationnel	6.9		6.9
Résultat Financier	-1.6		-1.6
Impôts sur les résultats	-1.8		-1.8
Résultat Net des activités cédées ou détenues en vue d'être cédées	-0.4	2.6	2.2
Résultat Net	3.1	2.6	5.7

Bilan

en M€	Services informatiques	Distribution à valeur ajoutée	Central	Consolidés
Actif non courant	41	16	16	73
Actif courant	78	234	9	322
Passif non courant	12	2	28	42
Passif courant	72	226	10	308

Investissements

en M€	Services informatiques	Distribution à valeur ajoutée	Central	Consolidés
Acquisition d'immobilisations financières	-0.1	-0.1		-0.3
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1.5	-1.7	-1.1	-4.3
Cession d'immobilisations	0.4	0.1	0.0	0.5

iii. Chiffre d'affaires par destination

en M€	2007	2006
France	166.3	128.8
Etranger	20.3	14.7
Consolidés	186.6	143.5

Les chiffres d'affaires sont répartis en fonction de la localisation de l'entité réalisatrice du chiffre d'affaires.

6 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires 2007 a atteint 187 M€ contre 143 M€ en 2006, en croissance de 30%.

Pour de plus amples informations, se reporter à la Note n°5.

7 CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES

Les achats consommés ont diminué de 37%, traduisant la diminution de la vente de matériels associés aux projets d'intégration.

Les charges de personnel ont augmenté de 30 %, corrélativement à la croissance du chiffre d'affaires.

Les impôts et taxes ont augmenté de 27%.

Les autres produits et charges courantes, constitués principalement de sous-traitance et achats de prestations, de frais de déplacement et de frais de location immobilière, ont augmenté de 33%.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions se décomposent de la façon suivante :

en M€	2007	2006
Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisation corporelles	-1.0	-0.7
Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisation incorporelles	-0.8	-0.2
Dotations aux provisions sur actifs circulants	-0.0	-0.0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0.2	-0.1
<b>Total</b>	<b>-1.6</b>	<b>-1.1</b>

## 8 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

en M€	2007	2006
Frais de restructuration	-0.3	-0.2
Frais liés aux protocoles signés avec le groupe fondateur Teamlog		-1.6
Amortissement de la relation clientèle TEAMLOG	-0.5	-0.5
Autres	-0.2	-0.4
<b>Total</b>	<b>-1.0</b>	<b>-2.7</b>

Les frais de restructuration sont liés à la réorganisation interne opérée en 2007.

## 9 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est composé de :

en M€	2007	2006
Intérêts et charges financières nets des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-3.2	-2.4
Résultat sur change	-0.2	0.2
Autres*	-0.2	0.6
<b>Total</b>	<b>-3.6</b>	<b>-1.6</b>

(\*) Valorisation de l'option accordée sur Teamlog (Groupe OPEN bénéficie d'une option d'achat sur 1 000 000 titres de la société Teamlog, à un prix de égal au maximum entre 6 € et 90% de la moyenne des 20 derniers cours ; cette option est exerçable du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2009.

## 10 IMPÔTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôts se présente de la manière suivante :

en M€	2007	2006
Charges d'impôts courants	-2.4	-2.1
Produits d'impôts différés	-0.9	0.3
<b>Total</b>	<b>-3.3</b>	<b>-1.8</b>

La société mère du Groupe, Groupe OPEN S.A., dont le siège social est à PARIS, applique la loi fiscale française qui prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 33,33% au 31 décembre 2007. Les actifs et passifs

d'impôts différés pour les entités sont calculés en utilisant les taux anticipés pour 2008 et 2009. Les entités étrangères appliquent le taux d'imposition applicable dans leur pays d'établissement.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre la charge d'impôts théorique en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France au 31 décembre 2007 et la charge d'impôt comptabilisée.

en M€	2007	2006
Bénéfice avant impôts et intérêts minoritaires	8.7	5.3
Taux théorique d'impôts sur les sociétés	33.33%	33.33%
Economie (charge) théorique d'impôt sur les bénéfices	-2.9	-1.7
Effet des différentiels de taux d'imposition, des modifications de législations fiscales et divers		
Réintégrations / Déductions permanentes	-0.3	-0.1
Economie (charge) d'impôts constatée	-3.3	-1.8

Les impôts différés reflètent les différences d'évaluation temporaires de certains éléments d'actifs et de passifs entre leurs valeurs comptables et les assiettes fiscales correspondantes.

Le montant des déficits reportables activés résulte de l'estimation par la direction des actifs d'impôts différés qui seront effectivement utilisés. Pour les exercices futurs, en fonction des résultats financiers du Groupe, l'estimation faite du montant des actifs d'impôts différés jugés réalisables pourra évoluer et par conséquent le niveau des déficits reportables activé pourra augmenter ou diminuer.

	Début exercice		Mvt périmètre		variation		Fin exercice	
	Base	I.D.	Base	I.D.	Base	I.D.	Base	I.D.
Charges non déductibles	3,3	1,1	0,9	0,3	0,1	0,0	4,3	1,4
Reports déficitaires	9,0	3,0	0,0	0,0	-5,1	-1,7	3,8	1,3
Retraitements de consolidation	-0,9	-0,3	0,6	0,2	-0,6	-0,2	-0,9	-0,3
<b>Total Impôts différés ACTIF</b>	<b>11,4</b>	<b>3,8</b>	<b>1,4</b>	<b>0,5</b>	<b>-5,6</b>	<b>-1,9</b>	<b>7,2</b>	<b>2,4</b>
Marque TEAMLOG	23,8	7,6	0,0	0,0	-0,5	-0,2	23,3	7,5
Retraitements de consolidation	0,4	0,1	0,0	0,0	4,0	1,3	4,4	1,5
<b>Total Impôts différés PASSIF</b>	<b>24,2</b>	<b>7,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3,5</b>	<b>1,2</b>	<b>27,7</b>	<b>9,0</b>

## 11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en M€	31/12/2006	IFRS 5	31/12/2006	Variation	Augmentat	Diminutio	31/12/2007
Valeur brute			retraité	de	ion	n	
				périmètre			
Ecarts d'acquisition	32.5	-10.5	22.0	4.2	4.1		30.2
Marque & relation clients							
TEAMLOG	23.8		23.8				23.8
Autres Actifs incorporels	4.5	-1.2	3.2	0.4	0.7	-0.1	4.2
Valeur Brute	60.6	11.6	49.0	4.8	4.8	-0.1	58.2

en M€	31/12/2006	IFRS 5	31/12/2006 retraité	Variation de périmètre	Augmentat ion	Diminutio n	31/12/2007
<b>Amortissements</b>							
Ecart d'acquisition							
Marque & relation clients TEAMLOG	-0.9		-0.9		-0.5		-1.4
Autres Actifs incorporels	-3.1	0.8	-2.3	-0.4	-0.8	0.1	-3.4
Amortissements/Dépréciation	-4.0	0.8	-3.2	-0.4	-1.2	0.1	-4.8

en M€	31/12/2006	31/12/ 2006	31/12/2006 retraité	Variation de périmètre	Augmentat ion	Diminutio n	31/12/2007
<b>Valeur nette</b>							
Ecart d'acquisition							
Marque & relation clients TEAMLOG	32.5	-10.5	22.0	4.2	4.1		30.2
Autres Actifs incorporels	22.9		22.9		-0.5		22.4
	1.2	-0.3	0.9		-0.1		0.8
Valeur Nette	56.7	10.8	45.9	4.2	3.5		53.3

Le Groupe a procédé lors de l'intégration des comptes de la société TEAMLOG S.A. à une revue des juste valeurs des actifs et passifs de la société. Le Groupe a identifié et évalué deux actifs incorporels à affecter à l'actif du bilan de la société acquise :

- une marque à hauteur de 19 M €. Cette marque bénéficie d'une notoriété établie dans le secteur des SSII et a permis au Groupe Teamlog d'être référencé dans plusieurs grandes entreprises. La marque est valorisée par le surprofit dégagé par les contrats clients référencés sur une période estimée de 10 ans. Par la méthode des royalties habituellement utilisée en IFRS, la valeur de la marque de 19 M€ correspond aux projections de chiffre d'affaires sur 10 ans et à une valeur terminale avec un taux de croissance à l'infini de 2%, sur lesquelles est appliqué un taux de redevance de 2% puis un taux d'actualisation de 11%.

- une relation clients à hauteur de 5 M €. La relation clients a été valorisée à partir des flux de trésorerie générés sur 10 ans par les contrats clients référencés et non référencés existants au moment de l'acquisition auxquels un taux de non renouvellement a été appliqué chaque année pour aboutir à des flux de zéro après la 10<sup>ème</sup> année. Ces flux ont ensuite été minorés d'une charge capitalistique représentative de la main d'œuvre clé identifiée, de la marque et des capitaux nécessaires à l'exploitation et majorés du « tax amortization benefit » représentatif de l'économie d'impôt future liée à l'amortissement déductible de la relation clients. Enfin, ces flux ont été actualisés à un taux de 12%.

La marque Teamlog a une durée d'utilité indéterminée dans la mesure où la société exploite cette marque qu'elle a déposé et que celle-ci sera utilisée tant que Groupe Open poursuivra son activité de services informatiques. A ce titre, cette marque ne fait pas l'objet d'amortissement.

La relation clients est quant à elle amortie sur 10 ans linéairement.

Des impôts différés passifs relatifs à la valorisation de ces deux actifs ont été reconnus au passif du bilan consolidé pour un montant de 7,9 M€ à l'origine.

Les écarts d'acquisition ont essentiellement augmenté en 2007 en raison de l'acquisition des titres OPEN IT (4.4 M€) et du rachat de minoritaires TEAMLOG S.A. (4.2 M€).

#### Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Des tests de dépréciation sont réalisés annuellement en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant au minimum sur une

période de trois ans. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que les perspectives d'évolution du marché et tiennent compte d'une évolution de l'ordre de 2 à 5% de l'activité. Ces prévisions d'exploitation tiennent compte des données économiques générales émanant d'études macro-économiques et financières extérieures.

Au 31 décembre 2007 et 2006, les écarts d'acquisition sont affectés aux activités de la manière suivante :

en M€	31/12/2007	31/12/2006
Services IT	30.2	21.8
Distribution		10.7
Total	30.2	32.5

Ces écarts d'acquisition ont été affectés aux plus petites unités génératrices de trésorerie à savoir les entités juridiques ou les sous-groupes générant des flux de trésorerie indépendants.

en M€	31/12/2007	31/12/2006
TEAMLOG	25.8	21.8
OPEN IT	4.4	0.0
Groupe LOGIX		10.7
Total écarts d'acquisition	30.2	32.5

L'hypothèse de taux de croissance à l'infini retenue pour calculer la valeur terminale s'élève en général de 2 à 3%. Sur la base des prévisions et projections existantes des flux de trésorerie avant impôts, la valeur recouvrable a été déterminée en appliquant un taux d'actualisation après impôt de 10 à 12%.

## 12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En M€	31/12/2006	IFRS 5	31/12/2006 retraité	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2007
Valeur Brute	21.0	8.6	12.4	0.2	1.3	-0.9	13.0
Amortissements	-14.4	5.9	-8.5	-0.2	-0.9	0.6	-9.0
Valeur Nette	6.6	2.7	3.9	0.0	0.4	-0.3	4.0

Au 31 Décembre 2007, les immobilisations corporelles comprennent essentiellement du matériel informatique et des frais d'aménagement des locaux sis 97, Boulevard Pereire.

## 13 ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont constitués :

- des avances en compte courant accordées à Groupe Teamlog et Teamgroup par la société TEAMLOG, remboursables au plus tard le 31 décembre 2009, conformément au protocole d'accord (cf. note 20.1.2.1 du Document de Référence 2006 de TEAMLOG). Elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 31 décembre 2007, le compte courant s'établit en valeur nette à 1.6 M€.
- de dépôts de garanties pour 0.7 M€.
- de prêts à la construction pour 0.3 M€.

## 14 CREANCES CLIENTS

en M€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2006 retraité
-------	------------	------------	---------------------

## IFRS 5

Valeur Brute	38.3	125.2	40.0
Dépréciation	-2.1	-3.5	-3.1
Valeur Nette	36.2	121.7	36.9

La variation du poste client est stable malgré la croissance du chiffre d'affaires et l'acquisition de OPEN IT.

Sont présentées dans le tableau ci-dessous les créances clients par échéances :

(en M€)	Total	Non échues et non dépréciées	Echues et non dépréciées				
			< 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	> à 120 jours
2007 *	62.3	51.3	7.6	2.0	0.7	0.6	0.1

Le montant des créances inclut les créances cédées au factor, inscrites dans le compte autres créances.

## 15 AUTRES CREANCES ET ACTIFS COURANTS

en M€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2006 retraité IFRS 5
Compte-courant factor factures financées	23.9	55.3	18.4
Compte-courant factor	3.5	45.0	1.8
Avoirs à recevoir fournisseurs		22.4	
Autres	8.8	16.6	9.3

## 16 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le portefeuille de valeurs mobilières du Groupe s'élève à 42.3 M€. Il comprend uniquement des titres de créances considérées comme des titres comptabilisés à la juste valeur par compte de résultat

## 17 CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

La variation des capitaux propres consolidés est détaillée dans le Tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'actions en circulation :

	31/12/2007	31/12/2006
	10 815	9 827
Emises au 1er janvier	237	276
Emises dans le cadre d'exercice des plans de stock options	101 526	117 850
Emises dans le cadre du plan d'attribution de BSA gratuits		870 111
Emises dans le cadre de l'OBSAR de 2003	854	
	10 917	10 815
Emises au 31 Décembre	617	237
Actions propres au 31 décembre	-105 899	-17 677
	10 811	10 797
Actions en circulation au 31 décembre	718	560

Les actions de Groupe OPEN sont exclusivement des actions ordinaires, sans valeur nominale.

## 18 GESTION DU CAPITAL

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité, maximiser la valeur pour les actionnaires et permettre de réaliser des opérations de croissance externe. Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. C'est dans ce cadre que pour financer son activité le Groupe gère son capital en utilisant un ratio, égal à l'endettement net divisé par les capitaux propres. Le Groupe inclut dans l'endettement net les dettes financières (en excluant le factoring), la trésorerie et les équivalents de trésorerie, hors activités abandonnées.

La trésorerie et les capitaux propres incluent les instruments financiers qui sont très fortement dans la monnaie.

<i>En M€</i>	31/12/07	31/12/06
A. Trésorerie	61.9	40.4
B. Instruments équivalents		
C. Titres de placements		
<b>D. Liquidités (A+B+C)</b>	61.9	40.4
E. Créances financières à court terme		
F. Dettes bancaires à court terme		-2.1
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	-6.4	-8.6
H. Autres dettes financières à court terme		
<b>I. Dettes financières à court terme (F+G+H)</b>	-6.4	-10.7
<b>J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>	55.5	29.7
K. Emprunts bancaires à plus d'un an		-19.2
L. Obligations émises	-71.1	-10.7
M. Autres emprunts à plus d'un an		
<b>N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)</b>	-71.1	-29.9
<b>O. Endettement financier net (J+N)</b>	-15.6	-0.2
Capitaux propres consolidés	52.4	43.9
<b>Ratio d'endettement net sur fonds propres</b>	30%	ns

## 19 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

En millions d'euros	31/12/2007		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	2,6	2,6	2,6				
Clients	36,2	36,2			36,2		
Autres débiteurs	36,2	36,2			36,1		0,1
Actifs financiers							

courants							
Equivalents de trésorerie	42,3	42,3	42,3				
Trésorerie	19,6	19,6	19,6				
Actifs	136,9	136,9	64,5	0	72,3	0	0,1
Emprunts							
Obligations	77,5	77,5				77,5	
Fournisseurs	6,7	6,7			6,7		
Autres créanciers	23,9	23,9				23,9	
Autres passifs financiers courants	50,2	50,2			50,2		
Passifs	158,3	158,3	0	0	56,9	101,4	0

## 20 PROVISIONS NON COURANTES

en M€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2006 retraité IFRS 5
Provision pour retraite	1.4	1.3	1.2
Provision pour risques prud'hommaux	0.9	0.5	0.6
Provisions pour amendes et pénalités	1.2	2.3	2.3
Provisions pour litiges commerciaux	0.1	0.2	0.1
Total	3.6	4.3	4.2

en M€	31/12/2006	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2007
Provision pour retraite	1.3	0.1	0.1		1.4
Provision pour risques prud'hommaux	0.5		0.9	-0.5	0.9
Provisions pour amendes et pénalités (1)	2.3			-1.1	1.2
Provisions pour litiges commerciaux	0.2				0.1
	4.3	0.1	1.0	-1.6	3.6

(1) La société Teamlog a obtenu en novembre 2006 auprès des administrations concernées l'échelonnement de ses dettes fiscales sur une nouvelle période de 9 mois. Le dernier paiement est intervenu le 31 juillet 2007. Suite à la demande de remises gracieuses effectuées auprès des administrations concernées, la société a obtenu un abandon des pénalités à hauteur de 1 154 milliers d'euros. A ce jour, les majorations de retard de 1 153 milliers d'euros provisionnées correspondent aux demandes de remises gracieuses en cours de traitement par les administrations.

Les hypothèses de construction de la provision retraite sont les suivantes :

(en milliers d'Euros)	31-déc-07	31-déc-06
<b>Hypothèses de calcul des dettes actuarielles</b>		
Taux d'actualisation	4% à 5,30%	4% à 4,32%
Evolution des salaires	1,5% à	1,84%



Age de départ à la retraite	3,00% 65 ans	65 ans
<b>Montants comptabilisés au bilan</b>		
Dette actuarielle à l'ouverture	1.5	1.6
Mouvement de périmètre	0.1	-
Coût normal	0.1	0.2
Intérêt sur la dette actuarielle	0.1	-
Coût des services passés	-	(0.2)
Prestations payées	(0.1)	-
Ecart dus aux changements d'hypothèses	0.4	-
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>2.2</b>	<b>1.5</b>
Pertes et gains actuariels à amortir	(0.8)	(0.2)
<b>Montants au bilan : Passifs</b>	<b>1.4</b>	<b>1.2</b>
<b>Montants comptabilisés au compte de résultat</b>		
Dotations à la provision pour indemnités de fin de carrière	0.1	0.1
Reprises à la provision pour indemnités de fin de carrière	-	(0.1)
Amortissements pertes et gains actuariels	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>0.1</b>	<b>-</b>
<b>Variations du passif</b>		
Passif net à l'ouverture (avec corridor)	1.2	1.2
Charge nette de l'exercice	0.1	-
Passifs associés aux actifs destinés à être cédés	-	-
Mouvement de périmètre	0.1	-
<b>Passif à la clôture</b>	<b>1.4</b>	<b>1.2</b>

L'avenant au SYNTEC du 28 avril 2004 relatif au départ et à la mise à la retraite a modifié la détermination de l'indemnité comme suit :

- le montant de l'indemnité de mise à la retraite passe à 1 mois dès 5 ans d'ancienneté majoré d'1/5<sup>ème</sup> de mois par année d'ancienneté supplémentaire à partir de la 6<sup>ème</sup> année ;
- l'indemnité se calcule en prenant pour acquise l'ancienneté que le salarié aurait obtenue à 65 ans quel que soit son âge réel lors de son départ en retraite entre 60 et 65 ans.

## 21 DETTES FINANCIERES

La société a procédé au mois de septembre 2007 à une double émission d'OBSAAR pour un montant global de 70 M€, destinée au refinancement de la dette existante et au financement de l'OPA sur les titres TEAMLOG

Evolution des dettes financières :

en M€	
31/12/2006	40.6
Retraitement IFRS 5 Logix	-4.6
Souscription	65.5
Remboursement	-24.2
Entrée de périmètre	-
<b>31/12/2007</b>	<b>77.5</b>

Nature des dettes financières :

en M€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2006 retraité IFRS 5
Obligations	77.5	10.7	10.7
Emprunts bancaires	-	27.2	24.1
Découverts	-	2.2	0.6
Participation	-	0.5	0.5
	77.5	40.6	36.0

en M€	Nominal	Rémunération	Echéance(s)
OBSAR 1 Juillet 2003	11.3	Euribor 3 mois	50 % en 2008 & 50% en 2009
OBSAR 2 actionnaires & managers Septembre 2007	40.0	Euribor 3 mois + 0.015%	20% en 10/2010, 40% en 10/2011 & 40% en 10/2012
OBSAR 3 marché Septembre 2007	30.0	Taux fixe 6%	100% en 09/2014
	81.3		

Le montant nominal de l'OBSAR 1 est de 11.3 M€. Les BSAR attachés à chaque obligation sont des instruments financiers de capitaux propres et ont donc été valorisés à leur juste valeur pour 0.4 M€ à l'origine et comptabilisés dans les capitaux propres.

Le montant nominal de l'OBSAR 2 est de 40 M€. Les BSAR attachés à chaque obligation sont des instruments financiers de capitaux propres et ont donc été valorisés à leur juste valeur pour 0.8 M€ à l'origine et comptabilisés dans les capitaux propres.

Le montant nominal de l'OBSAR 3 est de 30 M€. Les BSAR attachés à chaque obligation sont des instruments financiers de capitaux propres et ont donc été valorisés à leur juste valeur pour 0.3 M€ à l'origine et comptabilisés dans les capitaux propres.

Pour chacune de ces émissions, les frais liés à l'opération ont été imputés nets d'impôt sur le montant nominal de l'emprunt tout comme l'impôt différé passif lié à l'opération.

Echéances des dettes financières :

en M€	2007	< 1an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Obligations	78	5.6	42.4	30.0

## 22 DETTES FOURNISSEURS

en M€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2006 retraité IFRS 5
Dettes fournisseurs	6.7	180.5	8.8

## 23 AUTRES DETTES ET PASSIFS FINANCIERS COURANTS

en M€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2006 retraité IFRS 5
Dettes sociales	23.5	23.5	18.9
Dettes fiscales	19.7	25.4	15.8
Produits constatés d'avance	4.5	4.8	4.8
Dettes sur engagements d'achat		2.9	1.0
Passif lié à l'affacturage	23.9	55.0	18.5
Divers	2.5	5.0	2.8
TOTAL	74.1	116.6	62.8

Le passif lié à l'affacturage correspond aux créances cédées dans le cadre de contrats d'affacturage, financées par les factors et non éligibles à la décomptabilisation.

## 24 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance sont pour l'essentiel liés à la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement dans les services et figurent en autres créances et actifs courants.

## 25 PASSIFS EVENTUELS

**Contrôles fiscaux** - Les sociétés du Groupe font l'objet périodiquement de contrôles fiscaux, tant en France que dans les pays où elles sont implantées. Les provisions nécessaires sont constituées pour les dettes d'impôts estimées qui pourraient éventuellement en résulter.

## 26 LITIGES ET RECLAMATIONS

Groupe OPEN n'a connaissance d'aucun élément exceptionnel, procédure judiciaire ou arbitrale susceptible d'être intentée qui aurait, ou aurait pu, au cours d'un exercice récent, avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière, les activités ou les résultats du Groupe autre que les événements suivants :

1. **Conflit entre Teamlog et les actionnaires minoritaires de Teamlog UK**  
Un conflit est né en mars 2008 avec les actionnaires minoritaires de Teamlog UK qui ont tenté de s'approprier le contrôle de cette dernière en s'attribuant des actions non émises. La société estime qu'elle a été victime d'un comportement particulièrement déloyal de la part de ces minoritaires. TEAMLOG entend préserver ses droits et ses intérêts et prépare une action en justice visant tant à faire annuler les actes litigieux qu'à faire constater le caractère frauduleux de ces agissements.
2. **Action en référé sur l'accord RTT**  
Un différend récent oppose la Direction et les partenaires sociaux à propos de l'accord RTT de Teamlog et de son interprétation dans le cadre de l'accord de branche. Les syndicats ont assigné en référé la Direction de Teamlog devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, l'audience ayant eu lieu le 10 avril 2008.

## 27 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Désignation	31/12/2007	31/12/2006
<b>CAUTION</b>		
Caution solidaire de Logix SA auprès d'IBM France	2,4	2,4

TEAMLOG a émis une garantie à première demande au profit de la Caja de Ahorros y Pensiones de Barcelona	0,5	0,5
Teamlog S.A. s'est porté caution auprès d'Arval (société de leasing de véhicules). En cas de défaut de paiement de Teamlog Iberica, Teamlog S.A. s'est engagée à acquitter les loyers dus.		
La banque OBC a octroyé une caution au bailleur de Groupe OPEN qui a signé un bail de location de locaux sis Boulevard pereire dans le 17 <sup>eme</sup> arrondissement de Paris	0,5	0,5
Garantie donnée par Nordea Bank auprès de IBM Danemark en garantie des engagements contregarantie par une caution de la société Stranden Holding A/S avec nantissement des 20% de titres de la société Four Leaf Technologies détenus par un minoritaire		1,8
Cautionnement solidaire de LOGIX dans le cadre d'une caution délivrée auprès de la banque Nordea au danemark	5,0 DKK	-

Bénéficiaire	Société garantie	Montant (en K€)
HEWLETT-PACKARD	Four Leaf Denmark A/S	500
IBM Ireland Product Distribution Ltd	Lx Polska A/S (Pologne)	3 500
IBM Norvège A/S	Four Leaf A/S (Norvège)	1 000
IBM Svenska AB	Four Leaf Technologies AB	1 000
IBM Nederland Financieringen B.V.	Logix Nederland B.V.	1 000
IBM Belgium Financial Services Company S.A.	Logix Benelux S.A.	7 000
IBM Danmark A/S	Four Leaf Technologies A/S	10 000
IBM Finlande Ab	Four Leaf Oy Finlande	1 000
IBM Ireland Product Distribution Ltd	Log.X Maroc SARL	700
Novell Danmark A/S	Comentor Computing A/S	306
IBM Nederland Financieringen B.V.	Logix Nederland B.V.	2 500

<b>NANTISSEMENTS &amp; GARANTIES DE PASSIF</b>
LOGIX S.A. bénéficie d'une garantie de passif dans le cadre du rachat des titres Four Leaf Technologies en 2004.
En garantie des OBSAAR émises en 2007, Groupe OPEN a nanti l'ensemble des titres Teamlog (actions, obligations convertibles et obligations remboursables en actions) détenu.
Suite au protocole d'accord intervenu en 2006 entre Groupe Open et Groupe Teamlog, un nantissement de second rang de 1 000 000 d'actions Teamlog S.A. détenues par Teamgroup a été consenti au profit de Groupe Open en garantie.
En garantie des dettes fiscales et sociales de TEAMLOG S.A., le Trésor Public a inscrit un privilège à hauteur de ces dernières. Le privilège est réduit trimestriellement lors des remboursements effectués par Teamlog, S.A.
<b>RESERVE DE PROPRIETE</b>
A effet du 1 <sup>er</sup> janvier 2007, Teamlog S.A. a cédé sa branche d'activité Mid Market dans l'ouest de la France qui comprenait une trentaine de collaborateurs. Conformément à l'article 12 du contrat de cession, Teamlog conserve la propriété de la branche cédée pour 250 000 euros ainsi que des marchandises en stock cédées pour 222 650 euros hors taxes jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

## 28 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement.

Au titre du droit individuel à la formation, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est d'environ 77 925 heures au 31 décembre 2007

## 29 INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

### GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé à des risques de taux de change et risques de taux d'intérêt. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie mis en place au niveau de chacune des filiales.

#### *Risque de marché*

##### Risque de change

Le Groupe couvre ses risques de change au travers de l'utilisation au cas par cas de couvertures de change. Cette politique est systématisée à compter de 2007.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert.

Groupe OPEN a mis en œuvre plusieurs instruments de couverture de taux d'intérêts en 2007 :

##### -Instrument de couverture 1

SWAP de taux fixe à 4.28% contre Euribor 3 mois sur 10.000.000 € à maturité 2012

Chaque trimestre en base exact/360 du 12/11/2007 au 19/10/2012

GROUPE OPEN reçoit : Euribor 3 mois

GROUPE OPEN paie : 4.28%

##### - Instrument de couverture 2

SWAP de taux fixe à 4.29% contre Euribor 3 mois sur 9.950.000 € à maturité 2012

Chaque trimestre en base exact/360 du 12/11/2007 au 19/10/2012

GROUPE OPEN reçoit : Euribor 3 mois

GROUPE OPEN paie : 4.29%

##### - Instrument de couverture 3

SWAP basé sur le différentiel CMS 10 ans - CMS 2 ans post fixé contre Euribor 3 mois sur 8 000 000.00€ à maturité 2012

Chaque trimestre en base exact/360 du 12/11/2007 au 20/04/2009

GROUPE OPEN reçoit : Euribor 3 mois

GROUPE OPEN paie : 3.69%

Chaque trimestre en base exact/360 du 20/04/2009 au 19/10/2012

GROUPE OPEN reçoit : Euribor 3 mois

GROUPE OPEN paie : 5.69 - 2 \* (CMS 10 ans - CMS 2 ans) capé à 5.40%

Pour la période totale, si le différentiel CMS 10 ans - CMS 2 ans est constaté au dessus de 1%, le taux est locké à 3.69% pour le restant de la période. L'euribor 3 mois est fixé en début de période.

Le différentiel CMS10Y - 2Y est fixé en fin de période.

##### - Instrument de couverture 4

Collar participatif à la baisse sur 12 000 000.00€ à maturité 2012

Chaque trimestre en base exact/360 du 12/11/2007 au 19/10/2012

Borne n°1 : 3.5%

Borne n°2 : 4.55%

Taux fixe : 4.28%

GROUPE OPEN reçoit : Euribor 3 mois

GROUPE OPEN paie : Si Euribor 3 mois < 3.5%, Groupe OPEN paie 4.28% (taux fixe)

Si 3.5% < Euribor 3 mois < 4.55%, Groupe OPEN paie Euribor 3 mois

Si Euribor 3 mois > 4.55%, Groupe OPEN paie 4.55%

## MONTANTS NOTIONNELS

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sont les suivants, selon leur date d'échéance :

en M€	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Contrats de taux</b>				
Instrument de couverture 1		10.0		
Instrument de couverture 2		10.0		
Instrument de couverture 3		8.0		
Instrument de couverture 4		12.0		
31 décembre 2007		40.0		

La valeur des swap au 31 décembre 2007 a été évaluée à 0,1 M€ et sa variation enregistrée en résultat.

### Risque de prix

La trésorerie du Groupe est investie principalement dans des instruments financiers non spéculatifs et fortement liquides. Le Groupe estime son exposition au risque de prix minime.

### Risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition un ensemble d'instruments financiers suffisants pour faire face à ses engagements existants et futurs.

Description des covenants applicables sur les dettes financières au 31 décembre 2007:

OBSAR Juillet 2004 :

Endettement financier net / Situation nette consolidée < 0.7

Endettement financier net / Cash Flow < 3

OBSAAR actionnaires et managers septembre 2007 :

Résultat Opérationnel Courant / Frais Financiers Nets Cash > 3.0

Dettes Financières Nettes / EBE Retraité < 3.7

Les covenants sont respectés au 31 décembre 2007.

### Risque de crédit

Le Groupe est exposé à des risques de crédit liés au risque de défaillance de ses clients. Toutefois, le Groupe a mis en place des procédures internes visant à limiter ce risque, passant notamment par l'utilisation quasi systématique d'un assureur crédit. Les limites de crédit accordées aux clients font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière.

## OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE LA SOCIETE

	Plan N° 8
- Date d'assemblée	10/10/2005
- Date du Conseil d'Administration	04/01/2006
- Nbre d'actions pouvant être souscrites	489 901 146 650
- Nombre d'actions attribuées	
- Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité de Direction	91 000 1
- Nombres de Dirigeants concernés	04/01/2008
- Point de départ d'exercice des options	03/01/2010 11,62 0
- Date d'expiration	
- Prix de souscription	
- Nbre d'actions souscrites au 31/12/2007	

La juste valeur du plan n°8 a été évaluée à 0,4 M€, en utilisant une volatilité de 30% et un taux de rendement attendu de 3,5%, sur la durée d'indisponibilité de l'option. Ce montant a représenté une charge de 0,2M€ en 2007.

## EMISSION DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS REMBOURSABLES (BSAR)

**EMISSION OBSAR Juillet 2004**

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 juillet 2004, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires précitée en date du 11 juin 2004, a décidé le 23 juillet 2004, d'émettre 15 709 obligations assorties de bons de souscription d'actions remboursables (ensemble les OBSAR), d'une valeur unitaire de 700 € représentant un montant total de 10 996 300 €. Le Conseil d'Administration a, par décision en date du 2 août 2004, décidé l'émission de 481 OBSAR supplémentaires de 700 € de nominal chacune, représentant un montant total de 336 700 €.

Le montant total de l'emprunt s'élève donc à la somme globale de 11 333 000 € après l'émission d'un nombre total de 16 190 OBSAR.

A chaque obligation est attachée 72 BSAR. Le nombre total de BSAR ainsi émis ressort à 1 165 680.

Il est également prévu qu'un BSAR permettra de souscrire une action nouvelle Groupe OPEN au prix de 14 €.

Pour l'exercice de 50 BSAR les porteurs pourront souscrire à 50 actions pour une valeur totale de 700 € par remise d'une obligation d'un montant nominal de 700 €. Ainsi, le produit des levées de BSAR sera affecté en priorité au remboursement des obligations.

Les BSAR pourront être exercés à tout moment du 4 août 2004 au 4 août 2009, date à partir de laquelle les BSAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 194 280 €.

- Date d'assemblée	11/06/2004
- Date du Conseil d'Administration	12/7/2004
- Nombre de BSAR émis	1 165 680
- Nombre d'actions pouvant être souscrites	1 165 680
- Point de départ d'exercice des BSAR	4/08/2004
- Date d'expiration	4/08/2009
- Prix de souscription	14 €
- Nombre d'options souscrites au 31/12/2007	854

### EMISSION OBSAAR Septembre 2007 – Opération actionnaires & managers

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 septembre 2007, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 12 septembre 2007, a décidé d'émettre 79 982 obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ensemble les OBSAAR), d'une valeur unitaire de 500 € représentant un montant total de 39 991 000 €.

A chaque obligation est attachée 29 BSAAR. Le nombre total de BSAAR ainsi émis ressort à 2 319 478.

Il est également prévu qu'un BSAAR permettra de souscrire une action nouvelle Groupe OPEN au prix de 14.5 €.

Les BSAAR peuvent être exercés à tout moment du 20 Octobre 2009 au 20 octobre 2014 inclus, date à partir de laquelle les BSAAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 386 580 € et un produit d'émission global de 33.6 M€.

- Date d'assemblée	12/09/2007
- Date du Conseil d'Administration	12/09/2007
- Nombre de BSAAR émis	2 319 478
- Nombre d'actions pouvant être souscrites	2 319 478
- Point de départ d'exercice des BSAAR	20/10/2009
- Date d'expiration	20/10/2014
- Prix de souscription	14.5 €
- Nombre de BSAAR souscrits au 31/12/2007	0

### EMISSION OBSAAR Septembre 2007 – Opération marché

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 septembre 2007, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 12 septembre 2007, a décidé d'émettre 60 000 obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ensemble les OBSAAR), d'une valeur unitaire de 500 € représentant un montant total de 30 000 000 €.

A chaque obligation est attachée 20 BSAAR. Le nombre total de BSAAR ainsi émis ressort à 1 200 000.

Il est également prévu qu'un BSAAR permettra de souscrire une action nouvelle Groupe OPEN au prix de 15.54 €.

Les BSAAR peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 30 Septembre 2014 inclus, date à partir de laquelle les BSAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 200 000 € et un produit d'émission global de 18.6 M€.

- Date d'assemblée	12/09/2007
- Date du Conseil d'Administration	12/09/2007
- Nombre de BSAAR émis	1 200 000
- Nombre d'actions pouvant être souscrites	1 200 000
- Point de départ d'exercice des BSAAR	08/10/2007
- Date d'expiration	30/09/2014
- Prix de souscription	15.54 €
- Nombre de BSAAR souscrits au 31/12/2007	0

## 31 OPERATIONS ENTRE PARTIES LIEES

**Entreprises associées** – Il s'agit des entreprises sur lesquels Groupe OPEN exerce une influence notable et comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions éventuelles se font sur une base de prix du marché.

**Parties liées ayant une influence notable sur le groupe** – Il s'agit des opérations concernant des entités détenant plus de 5% de Groupe OPEN ou d'une de ses filiales.

Aucune opération n'a été constatée en 2007.



## 32 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le Groupe n'a accordé ni prêt, ni avances, ni garanties pour le compte des administrateurs en exercice.  
Rémunération des mandataires sociaux : Président du conseil d'administration, Directeurs Généraux  
La rémunération versée en 2007 aux mandataires sociaux a été approuvée par le Président du Conseil d'Administration de Groupe OPEN.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages sociaux versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2007 par Groupe OPEN S.A. :

en Euros pour l'exercice 2007	Rémunérations		Jetons de présence	Avantages en nature	Total rémunération
	Fixe	Variable			
<b>Frédéric SEBAG</b> Président du conseil d'administration	58 500	0	0	-5 192	<b>53 308</b>
<b>Guy MAMOU-MANI</b> Directeur général	208 500	0	0	4 926	<b>213 426</b>
<b>Laurent SADOUN</b> Directeur général	208 500	0	0	4 637	<b>213 137</b>

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages sociaux versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2007 par les filiales de la société Groupe OPEN S.A. :

en Euros pour l'exercice 2007	Rémunérations			Jetons de présence	Avantages en nature	Total rémunération
	Fixe	Variable	Variable différé			
<b>Frédéric SEBAG</b> Président du directoire TEAMLOG	151 875	40 210	42 470			<b>234 555</b>
<b>Guy MAMOU-MANI</b> Président du conseil de surveillance TEAMLOG		24 000				<b>24 000</b>
<b>Laurent SADOUN</b> Membre du conseil de surveillance TEAMLOG		12 000				<b>12 000</b>

Avantages postérieurs à l'emploi :

Au sein de TEAMLOG, Frédéric SEBAG bénéficie d'un régime de retraite complémentaire.

Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Plans d'options de souscription d'actions

Monsieur Guy MAMOU-MANI a bénéficié d'une attribution de 10 000 stock options dans le cadre du plan de janvier 2006

## 33 RESULTAT PAR ACTIONS

**Résultat par action de base** - Ce résultat se calcule en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires détenues par le Groupe comme actions propres.

	31/12/2007	31/12/2006
<b>Capital</b>	10 917 617	10 125 639
<b>Résultat net part du groupe par action</b>	<b>0.34</b>	<b>0.38</b>

**Résultat par action dilué** – Pour leur calcul, le nombre moyen d’actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l’effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles (stock options, BSAAR, BSAR), sous réserve qu’elles soient inférieures au cours de bourse.

La méthode du rachat d’actions consiste à déterminer le nombre théorique d’actions qui seraient rachetées au prix de marché à partir du prix d’exercice des instruments augmenté de la quote-part de juste valeur restant à reconnaître en charge. Le nombre d’actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total d’actions qui résulterait de l’exercice des instruments en circulation pour former le nombre d’actions complémentaires à retenir pour le calcul du résultat net dilué par action.

	31/12/2007	31/12/2006
<b>Capital pondéré</b>	10 917 617	10 125 639
Stock options exerçables dans la monnaie	-	251 650
OBSAR 1 exerçables dans la monnaie	-	1 165 680
OBSAR 2 exerçables dans la monnaie	-	
OBSAR 3 exerçables dans la monnaie	-	
Actions propres	-105 899	-17 677
<b>Capital potentiel</b>	10 811 718	11 525 292
<b>Résultat net part du groupe par action</b>	<b>0.35</b>	<b>0.34</b>

Dilution potentielle totale

	31/12/2007	31/12/2006
<b>Capital</b>	10 917 617	10 815 363
Stock options	146 650	251 650
OBSAR 1	1 164 826	1 165 680
OBSAR 2	2 319 478	
OBSAR 3	1 200 000	
Actions propres	-105 899	-17 677
<b>Capital potentiel</b>	<b>15 642 672</b>	<b>12 215 016</b>
<b>Résultat net pdg par action en Euros</b>	<b>0.24</b>	<b>0.32</b>

#### 34 EFFECTIF

L’effectif au 31 décembre 2007 des activités poursuivies s’élève à 2446 collaborateurs contre 2030 au 31 décembre 2006.

#### 35 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

##### **Clôture de l’Offre Publique d’Achat sur les titres TEAMLOG**

Groupe Open a acquis 16 093 555 actions et droits de vote Teamlog représentant 89,52% du capital et au moins 83,25% des droits de vote de la société, en date du 21 février, date ultime fixée pour le dépôt des ordres dans le cadre de la réouverture de l’OPA initiée par la société Groupe Open au prix de 4,25 euros par action. Euronext Paris a notamment fait connaître à l’Autorité des marchés financiers qu’elle avait reçu en dépôt, accompagné du crédit correspondant en Euroclear, 198 426 actions Teamlog. Groupe Open a par ailleurs acquis sur le marché, pendant la réouverture de l’offre, 43 906 actions.

##### **Cession de la société LOGIX SA à ARROW Electronics**

Groupe OPEN a annoncé le 18 février 2008 avoir finalisé la cession de 100 % des titres de sa filiale LOGIX à ARROW Electronics Inc., société américaine cotée au NYSE, pour un prix de 120 M€.

L'accord de cession a été signé suite à l'avis favorable rendu à l'unanimité par les instances représentatives du personnel de LOGIX. La réalisation de l'opération reste soumise aux autorisations délivrées par les autorités compétentes en matière de concurrence.

#### **Augmentation de capital TEAMLOG S.A et souscription des ORA et OC**

Groupe OPEN, détenant à la date du lancement de l'augmentation de capital de TEAMLOG 16 093 555 actions représentant environ 89,52% du capital de la société, s'était engagé à souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription, et à titre réductible pour le solde de l'augmentation de capital étant précisé que la souscription de Groupe OPEN serait réalisée par voie de compensation de créances.

Groupe OPEN a souscrit 4 348 421 actions, le solde, soit 36 484 actions, ayant été souscrit par le public.

A l'issue de l'opération Groupe OPEN détient donc 91,5% du capital de TEAMLOG.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de Groupe OPEN a décidé d'exercer les ORA et OC dont elle bénéficie. Suite à ces opérations, Groupe OPEN détient 93,2% du capital de TEAMLOG.

## 36 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Adresse	2007 % intérêt	2007 % contrôle	Mode de contrôle	Méthode de consolidation
Groupe OPEN SA	97, Boulevard Pereire 75017 PARIS	100%	100%	Société mère	Société mère
ASPlenium	38/41 Av Rue Victor Hugo 92400 COURBEVOIE	78%	78%	Exclusif	Intégration globale
LOGIX SA	38/41 Av Rue Victor Hugo 92400 COURBEVOIE	91%	91%	Exclusif	Intégration globale
OPENWAY SAS	38/41 Av Rue Victor Hugo 92400 COURBEVOIE	82%	82%	Exclusif	Intégration globale
LOGIX BENELUX SANV	25 Avenue de Beaulieu 1160 BRUXELLES - Belgique	91%	91%	Exclusif	Intégration globale
LOGIX Iberica	Orense 85, 28020 MADRID	91%	91%	Exclusif	Intégration globale
LX Polska	00-542 WARSZAWA Mokotowska 61/16a	73%	73%	Exclusif	Intégration globale
INNETIS Consulting	97, Boulevard Pereire 75017 PARIS	60%	48%	Exclusif	Intégration globale
OPEN IT	97, Boulevard Pereire 75017 PARIS	100%	100%	Exclusif	Intégration globale
IP VISTA	38/41 Av Rue Victor Hugo 92400 COURBEVOIE	91%	91%	Exclusif	Intégration globale
FINOVIA	38/41 Av Rue Victor Hugo 92400 COURBEVOIE	85%	85%	Exclusif	Intégration globale
HIGH TECH SOURCES	38/41 Av Rue Victor Hugo 92400 COURBEVOIE	64%	64%	Exclusif	Intégration globale
FOUR LEAF TECHNOLOGIES A/S	Jens Juuls Vej 42, DK-8260 Viby J - DENMARK	73%	73%	Exclusif	Intégration globale
FOUR LEAF TECHNOLOGIES GROUP AS	Jens Juuls Vej 42, DK-8260 Viby J - DENMARK	73%	73%	Exclusif	Intégration globale
FLT IPVISTA	Jens Juuls Vej 42, DK-8260 Viby J - DENMARK	73%	73%	Exclusif	Intégration globale
FOUR LEAF TECHNOLOGIES AS	Stamveien 7, Holum Skog - NORWAY	73%	73%	Exclusif	Intégration globale
FOUR LEAF TECHNOLOGIES AB	Travgatan 92 - 194 30 Upplands Vasby - SWEDEN	73%	73%	Exclusif	Intégration globale
FOUR LEAF TECHNOLOGIES OY	Konalantie 47A • 00390 Helsinki • Finland	73%	73%	Exclusif	Intégration globale
LOGIX Nederland	Kobaltweg 29 - 3542 CE Utrecht - Postbus 40237 3504 AA Utrecht - Nederland	91%	91%	Exclusif	Intégration globale
LOG.X MAROC	Technopark , route de nouaceur bureau 223	91%	91%	Exclusif	Intégration globale

	bouskoura CASABLANCA				
LOGIX E-SOL	23, hataas street P.O. box 7010	69%	69%	Exclusif	Intégration globale
	Kfar Saba 44641 Israel				
REL	23 Hataa's PO BOX 7010 KEFAR SABA 44641, ISRAEL	91%	91%	Exclusif	Intégration globale
TEAMLOG	97, Boulevard Pereire 75017 PARIS	60%	48%	Exclusif	Intégration globale
TEAMLOG UK*	2 <sup>nd</sup> Floor – 4 Broadgate LONDRES	31%	24%	Exclusif	Intégration globale
TEAMLOG IBERICA	C/ Juan Esplandiu, 15 28007 MADRID	60%	48%	Exclusif	Intégration globale
CONSULTEM Services Conseils Inc	759 Square Victoria Montréal -2Y2J7 - QUEBEC	60%	48%	Exclusif	Intégration globale
OTIA GROUPE	97, Boulevard Pereire 75017 PARIS	60%	48%	Exclusif	Intégration globale
DIA	157 rue des Blains 92220 BAGNEUX	60%	48%	Exclusif	Intégration globale
NOESIS GLOBAL SGPS SA	109 Rua de São José 1150-322 LI-BPortugalortugal	24%	19%	Exclusif	Mise en équivalence
SCI 2M Immobilier	Z.A. de Pommeret 22120 YFFINIAC	60%	48%	Exclusif	Intégration globale

Cf. Note 26

## XVI.2. Comptes sociaux

## Bilan Groupe OPEN

Bilan actif (en K€)	Exercice 2007			Exercice 2006	Bilan passif (en K€)	Exercice 2007	Exercice 2006
	Brut	Amor. & Prov.	Net	Net			
<b>Actif immobilisé:</b>					<b>Capitaux propres</b>		
Immobilisations incorporelles	137	126	11	33	Capital	1 820	1 803
Immobilisations corporelles	1 617	350	1 267	1 418	Primes d'émission, fusion, apport	23 585	23 200
Immobilisations financières	34 174	245	33 929	31 903	Réserves, report à nouveau et acomptes sur dividendes	2 836	3 702
					Résultat de l'exercice	9 239	- 901
					<b>Provisions pour risques et charges</b>	-	-
<b>Actif Circulant:</b>					<b>Dettes:</b>		
Clients et comptes rattachés	1 447		1 447	1 005			
Autres créances et comptes de régularisation	42 413		42 413	23 660	Emprunts et dettes financières	82 100	35 191
Valeurs mobilières de placement	41 875	88	41 787	6689	Fournisseurs et comptes rattachés	762	389
Disponibilités	1 568		1566	332	Autres dettes et comptes de régularisation	2 080	1 657
<b>Total de l'actif</b>	123 231	809	122 422	65 040	<b>Total du passif</b>	122 422	65 040

Compte de résultat Groupe OPEN		
(en Keuros)	Exercice 2007	Exercice 2006
Chiffre d'affaires	3 096	2 494
Autres produits d'exploitation	554	152
Achats consommés	-	-
Autres charges d'exploitation	- 3 270	- 1 509
Impôts et taxes	-49	- 153
Charges de personnel	-929	- 988
Dotation aux amortissements et provisions	- 200	- 168
Autres charges	- 72	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 870</b>	<b>- 174</b>
Charges et produits financiers	583	- 372
<b>Résultat courant</b>	<b>- 287</b>	<b>- 545</b>
Charges et produits exceptionnels	9 578	- 1 310
Impôts sur les résultats	- 52	- 954
<b>Résultat net</b>	<b>9 239</b>	<b>- 901</b>

## A PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation française en vigueur et plus particulièrement ceux de continuité de l'exploitation, de prudence, d'indépendance des exercices, en vue d'assurer régularité et sincérité et de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

### Règlement sur les actifs :

La société s'est conformée aux règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005.

## B FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

**Note n°1 :** La société Groupe Open a procédé en septembre 2007 à une double émission d'OBSAAR pour un montant total de 70 M€ se décomposant comme suit :

- Emission de 60 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (« OBSAAR ») d'une valeur nominale unitaire de 500 € souscrites par des investisseurs privés dont les caractéristiques sont les suivantes :

- échéance : 30 septembre 2014 ;
- coupon annuel des obligations : 6,00% ;
- prix de remboursement des obligations : 560 € ;
- prix d'exercice des BSAAR : 15,54 € ;
- période d'exercice des BSAAR : à tout moment et ce jusqu'au 30 septembre 2014.

- Emission de 79 982 OBSAAR d'une valeur nominale unitaire de 500 € souscrites à hauteur de 1,5% par le public et pour le solde par établissements bancaires. Les caractéristiques de cette seconde émission d'OBSAAR sont les suivantes :

- Amortissement normal des Obligations : En trois tranches progressives les 19 octobre ;2010, 19 octobre 2011 et 19 octobre 2012
- coupon annuel des obligations : Euribor 3 mois + 0,015% ;
- Remboursement des obligations : Au pair majoré de l'intérêt couru depuis la dernière date de paiement des intérêts
- prix d'exercice des BSAAR : 14,50 € ;
- période d'exercice des BSAAR : Du20octobre 2009 au 20 octobre 2014 inclus.

**Note n° 2 :** La société Groupe OPEN a lancé le 18 décembre 2007 une OPA sur les action TEAMLOG au prix de 4,25 € par action. Au 31 décembre 2007, Groupe OPEN détenait 60% du capital de TEAMLOG (contre 54% au 31/12/2006)

**Note n° 3 :** La société Groupe OPEN a acquis en février 2007 100% des titres de la société Hays IT SAS pour un montant net global de 5 M€. Cette société désormais dénommée OPEN IT a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 28,8 M€.

**Note n° 4 :** La société Groupe OPEN a cédé à sa filiale Teamlog 100% des titres qu'elle détenait du capital de la société INNETIS afin de concrétiser le rapprochement opérationnel entre ces deux



structures opéré en 2006. Cette opération s'est effectuée au prix de 18,5 M€ coupon détaché. La plus value constatée dans les comptes de Groupe OPEN s'élève à 9,9 M€.

## C INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### Note n° 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif sont essentiellement composées de logiciels amortis sur 1 à 4 ans.

Valeurs Brutes	31/12/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2007
Concessions et droits	137			137
Amortissements	31/12/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2007
Concessions et droits	104	22		126

### Note n° 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES - Amortissements pour dépréciation

	DUREE	MODE
- Agencements, installations	10 ans	linéaire
- Matériel de bureau	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Mobilier de bureau	5 ans	linéaire

Valeurs Brutes	31/12/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2007
Agencements, Installations	1 630	22	205	1 447
Matériel de bureau & informatique	114	3		116
Mobilier de bureau	93	1	41	53
Total	1 836	26	246	1 616
Amortissements	31/12/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2007
Agencements, Installations	278	159	205	232
Matériel de bureau & informatique	100	7		107
Mobilier de bureau	40	12	41	11
Total	418	178	246	350

### Note n° 7 : LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux	%	VNC	Prêts et	Chiffre	Résultat	Div.	Cautions
----------	---------	----------	---	-----	----------	---------	----------	------	----------

(en K€)	social	propres autre que capital	Capital détenu	titres (1)	avances (2)	d'affaires 2007	Net 2007	versés (3)	& avals données par GO
LOGIX	1 377	3 710	91,41 %	3 439	10 793	156 430	- 2 220	--	2 439
Freelance.com SA		nc	0.21 %	37	0	nc	nc	--	--
Freelance.com Inc		nc	0.42 %	0	0	nc	nc	--	--
Teamlog	17 861	5 559	59,8 %	15 923	28 009	115 364	5 742	--	--
Open IT	100	1 545	100 %	5 000	0	44 035 (4)	1 072	--	--

- (1) Valeur Nette comptable des titres détenus  
(2) Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés  
(3) Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice  
(4) Exercice de 18 mois clos le 31/12/2007

Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, de souscription ou d'apport à la société. En fin d'exercice, la valeur comptable des titres est comparée avec leur valeur probable de réalisation afin d'apprécier d'éventuelles dépréciations à opérer. Au 31 décembre 2007, seuls les titres de la société Freelance.com sont dépréciés à 87 % (contre 81% au 31 décembre 2006).

#### Note n° 8 : FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En K€)	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	
	Filiales	avec lesquelles Groupe OPEN a un lien de participation
Participations: valeur comptable des titres détenus	31 862	282
Dépréciation des titres	--	245
Créances clients et comptes rattachés	1 447	--
Autres créances	38 803	--
Emprunts et dettes financières divers	0	--
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45	--
Autres dettes	1 293	--
Produits financiers	2 682	--
Charges financières	5	16

#### Note n° 9 : TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/06/2007, la société Groupe OPEN a procédé au rachat de ses propres actions sur le marché :

- Les titres acquis par un Prestataire de Services d'Investissements en vue de l'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité ont été portés en valeurs mobilières de placement pour leur valeur d'achat de 135 k€ équivalente à la valeur de marché au 31/12/2007.

- Les titres acquis en vue de leur attribution à des salariés et mandataires sociaux dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achats d'actions, de celui d'attribution gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne entreprise, ont été portés pour leur valeur d'achat de 996 k€ en valeurs mobilières de placement. Une provision pour dépréciation de ces titres a par ailleurs été constituée au 31/12/2007 pour un montant de 88 K€.

#### **Note n° 10 : AUTRES CREANCES**

Les autres créances comprennent essentiellement les créances liées aux filiales, dont les 28 M€ liés au compte courant TEAMLOG et 10,8 M€ de compte courant Logix ainsi que des charges à étaler pour 2,3 M€ (cf. note n°13).

#### **Note n° 11 : ACTIF CIRCULANT - Classement par échéance**

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an à l'exception de l'avance en compte courant faite à la société TEAMLOG à hauteur de 10,5 M€ et des charges à étaler (cf. note n° 13).

#### **Note n° 12 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à leur valeur d'acquisition. A la clôture, le cours de ces valeurs révélait une plus value latente d'un montant de 333 k€. Il s'agit de SICAV monétaires évaluées selon la méthode PEPS.

#### **Note n° 13 : CHARGES A ETALER**

Les charges à étaler comprennent les coûts engagés dans le cadre de :

- la souscription à l'OBSAR émise par Teamlog en 2004 (436 k€ amortis en 2008 et 2009).
- L'émission des OBSAAR en septembre 2007 (1 890 K€ amortis en proportion des remboursements)

#### **Note n° 14 : CAPITAL**

Le capital est composé de 10 917 617 actions.

## Plan d'options

	Plan N° 7	Plan N°8
- Date d'assemblée	23/12/2002	10/10/2005
- Date du Conseil d'Administration	30/05/2003	04/01/2006
- Nbre d'actions pouvant être souscrites(2) (3)	563 952	489 901
- Nombre d'actions attribuées(3)	122 100	146 650
- Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité de Direction(3)	34 800 0	91 000 1
- Nombres de Dirigeants concernés	30/05/2005	04/01/2006
- Point de départ d'exercice des options	29/05/2007	03/01/2010
- Date d'expiration	4,18 €	11,62
- Prix de souscription(1)(4)(5)	106 950	0
- Nbre d'actions souscrites au 31/12/2007 (3)		

(1) - Le prix de souscription correspond à 95 % de la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la tenue du Conseil d'Administration.

(2) - Le Conseil d'Administration a décidé d'utiliser les options précédemment attribuées, devenues disponibles par suite du départ de collaborateurs avant l'ouverture de la période d'exercice des options.

(3) - Le nombre de stock options tient compte des décisions prises par l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 novembre 1999 et du 11 juin 2004, de diviser le nominal des actions composant le capital social.

(4) - Les valeurs sont ajustées par suite de la réalisation définitive de l'augmentation du capital constatée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 avril 2002, le Conseil statuant en application des dispositions des articles 174-8 et 174-13 du Décret du 23 mars 1967, a par délibération du 6 mai 2002, procédé à l'ajustement du prix de souscription et du nombre d'actions auxquelles donnent droit les options.

(5) - Valeurs ajustées par suite de la division du capital décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 juin 2004.

La dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice par les bénéficiaires de la totalité des options de souscription est de 1.3 %.

### Bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

1) Le conseil d'administration du 12 juillet 2004 a autorisé l'attribution de Bons de Souscription d'action remboursables dans le cadre de l'émission d'OBSAR.

- Date d'assemblée	11/06/2004
- Date du Conseil d'Administration	12/07/2004
- Nombre d'options attribuées	1 165 680
- Nombre d'actions pouvant être souscrites	1 165 680
- Point de départ d'exercice des options	04/08/2004
- Date d'expiration	04/08/2009
- Prix de souscription <sup>(1)</sup>	14 €
- Nombre d'options souscrites au 31/12/2007	854

2) Le conseil d'administration du 12 septembre 2007 a autorisé l'attribution de Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables dans le cadre de l'émission d'OBSAAR (Opération de Marché réalisée avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription des Actionnaires).

- Date d'assemblée	12/09/2007
- Date du Conseil d'Administration	12/09/2007
- Nombre d'options émises	1 200 000
- Nombre d'actions pouvant être souscrites	1 200 000

- Point de départ d'exercice des options	08/10/2007
- Date d'expiration	30/09/2014
- Prix de souscription	15.54 €
- Nombre d'options souscrites au 31/12/2007	0

3) Le conseil d'administration du 12 septembre 2007 a autorisé l'attribution de Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'action remboursables dans le cadre de l'émission d'O+BSAAR (Opération Actionnaires et Managers réalisée avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription des Actionnaires).

- Date d'assemblée	12/09/2007
- Date du Conseil d'Administration	12/09/2007
- Nombre d'options attribuées	2 319 478
- Nombre d'actions pouvant être souscrites	2 319 478
- Point de départ d'exercice des options	20/10/2009
- Date d'expiration	20/10/2014
- Prix de souscription	14,50 €
- Nombre d'options souscrites au 31/12/2007	Néant

La dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice par les bénéficiaires de la totalité des BSAR est de 24.4 %.

#### Dilution potentielle

Capital	10 917 617
Plans d'options	146 650
Bons de souscription d'actions remboursables 2004	1 164 826
Bons de souscription d'actions remboursables 2007	1 200 000
Bons de souscription d'actions remboursables 2007	2 319 478
Actions propres	-105 899
Capital potentiel	15 642 672

La levée de l'ensemble des options et BSAR émis entrainerait une levée de fonds de 70 M€.

#### Note n° 15 : MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES (K€)

Désignation	31/12/2006	Affectation			31/12/2007
		Résultat	Augmentation	Diminution	
Capital	1 803		17	0	1 820
Prime d'émission	23 200		420	35	23 585
Prime de fusion	0		0	0	0
Report à nouveau	4		0	0	4
Résultat 31/12/2006	-901	901			0
Résultat 31/12/2007			9 239		9 239
Réserve légale	165		0	0	165
Réserve légale PVNLT	0		0	0	0
Autres réserves	3 533		34	901	2 666
Acpte sur div.	0		0	0	0
	<b>27 804</b>	<b>901</b>	<b>9 710</b>	<b>936</b>	<b>37 479</b>

## **Note n° 16 : REMUNERATION ALLOUEE AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION**

La rémunération allouée aux dirigeants de Groupe OPEN s'établit pour 2007 à 484 K€.

## **Note n° 17 : ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE**

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite n'est pas significatif et n'a pas été comptabilisé.

## **Note n° 18 : INTEGRATION FISCALE**

Une convention d'intégration fiscale avait été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 entre la société Groupe OPEN S.A., tête de groupe, et ses filiales LOGIX S.A. et INNETIS S.A.

Compte tenu de la cession d'INNETIS et de la diminution en deçà de 95% du pourcentage de détention dans le capital de LOGIX (suite à la levée d'options de BSA), cette convention n'est plus applicable en 2007.

La sortie d'intégration fiscale de LOGIX a donné lieu au paiement par Groupe OPEN d'une indemnité de sortie de 350 K€.

## **Note n° 19 : ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS**

Les déficits reportables sont de 2 662 k€ au 31/12/2007 sans limitation de durée.

## **Note n° 20 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

La société n'a pas procédé à des dotations ou à des reprises de provision pour risques et charges sur l'exercice.

## **Note n° 21 : CREDIT BAIL**

k€	Total
Redevances payées sur l'exercice	14
Redevances restant à payer	20

## **Note n° 22 : AUTRES DETTES - Classement par échéance**

K€	2007	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes Groupe	1 284	1 284		
Clients avoirs à établir	95	95		

Dettes fiscales et sociales	155	155		
Produits constatés d'avances	303	43	173	87
Autres charges à payer	243	243		
<b>TOTAL Autres dettes</b>	<b>2 080</b>	<b>1 820</b>	<b>173</b>	<b>87</b>

## D INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### Note n° 23 : CONSTITUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des redevances de management et de frais communs refacturés aux différentes filiales de Groupe OPEN.

### Note n° 24 : VENTILATION DE L'FFECTIF MOYEN

	Personnel salarié
Cadres	5

### Note n° 25 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est la résultante des frais financiers refacturés aux filiales et des intérêts liés au financement des investissements et à l'utilisation des lignes de financement court terme.

### Note n° 26 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Cf. notes n° 4 (plus value sur la cession des titres INNETIS) et n° 18 (intégration fiscale : indemnité versée à LOGIX)

## E ENGAGEMENTS

### Note n° 27 : ENGAGEMENTS MENTIONNES PRECEDEMMENT

Loyers de crédit bail restant dû : 20 k€

### Note n° 28 : ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNÉS PAR LE GROUPE OPEN

- Caution sur les engagements de Logix SA auprès d'IBM France à hauteur de 2 439 K€
- Caution donnée à Innetis-Teamlog, auprès de l'OBC, pour garantie d'un découvert bancaire, à hauteur de 450 k€.
- Nantissement de tous les titres TEAMLOG (ORA, OC, actions) en faveur du pool bancaire en garantie des emprunts contractés.
- La société Groupe OPEN a signé un bail de location de locaux sis Boulevard Pereire dans la 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, au loyer annuel de 1,5 M€, pour une durée ferme de 9 ans, avec une franchise de loyer de 12 mois. Dans ce cadre, la banque OBC a octroyé une caution au bailleur de 0,5 M€.
- Garantie de paiement d'un montant maximum de 34 635 K€ donnée à la société ODDO par l'intermédiaire de la BNP dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat lancée sur les titres

TEAMLOG. Cette garantie a donné lieu au nantissement de 165 SICAV en faveur de la BNP. Cet engagement a été levé à la finalisation de l'OPA.

## F EVENEMENTS POST-CLOTURE

- **Clôture de l'Offre Publique d'Achat sur les titres TEAMLOG**

Groupe Open a acquis 16 093 555 actions et droits de vote Teamlog représentant 89,52% du capital et au moins 83,25% des droits de vote de la société, en date du 21 février, date ultime fixée pour le dépôt des ordres dans le cadre de la réouverture de l'OPA initiée par la société Groupe Open au prix de 4,25 euros par action. Euronext Paris a notamment fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'elle avait reçu en dépôt, accompagné du crédit correspondant en Euroclear, 198 426 actions Teamlog. Groupe Open a par ailleurs acquis sur le marché, pendant la réouverture de l'offre, 43 906 actions.

- **Cession de la société LOGIX SA à ARROW Electronics**

Groupe OPEN a annoncé le 18 février 2008 avoir finalisé la cession de 100 % des titres de sa filiale LOGIX à ARROW Electronics Inc., société américaine cotée au NYSE, pour un prix de 120 M€.

L'accord de cession a été signé suite à l'avis favorable rendu à l'unanimité par les instances représentatives du personnel de LOGIX. La réalisation de l'opération reste soumise aux autorisations délivrées par les autorités compétentes en matière de concurrence.

- **Augmentation de capital TEAMLOG S.A et souscription des ORA et OC**

Groupe OPEN, détenant à la date du lancement de l'augmentation de capital de TEAMLOG 16 093 555 actions représentant environ 89,52% du capital de la société, s'était engagé à souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription, et à titre réductible pour le solde de l'augmentation de capital étant précisé que la souscription de Groupe OPEN serait réalisée par voie de compensation de créances.

Groupe OPEN a souscrit 4 348 421 actions, le solde, soit 36 484 actions, ayant été souscrit par le public.

A l'issue de l'opération Groupe OPEN détient donc 91,5% du capital de TEAMLOG.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de Groupe OPEN a décidé d'exercer les ORA et OC dont elle bénéficie. Suite à ces opérations, Groupe OPEN détient 93,2% du capital de TEAMLOG.



XVII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Néant

XVIII. CONTRATS IMPORTANTS

Néant

XIX. INFORMATION PROVENANT DES TIERS, DECLARATION D'EXPERTS ET DECLARATIONS  
D'INTERETS

Néant

## XX.DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le Présent document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 30 avril 2008 par le Groupe OPEN.

Informations disponibles sur le site [www.groupe-open.com](http://www.groupe-open.com) et/ou sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

### Communiqués

Dates	Communiqués
15 avril 2008	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2008
07 avril 2008	Participation de Groupe OPEN au capital de TEAMLOG
25 février 2008	Finalisation de la cession de LOGIX
19 février 2008	Offre ferme en vue de la cession de LOGIX
04 février 2008	Réouverture de l'OPA sur les actions TEAMLOG
1 <sup>er</sup> février 2008	Résultats de l'OPA sur les actions TEAMLOG
31 janvier 2008	Chiffre d'affaires annuel 2007
12 décembre 2007	Visa AMF - OPA
13 novembre 2007	Dépôt du projet d'OPA sur les minoritaires de TEAMLOG
23 octobre 2007	Succès de la double émission d'OBSAAR
17 octobre 2007	Chiffre d'affaires 3 <sup>ème</sup> trimestre 2007
27 septembre 2007	Caractéristiques définitives des obligations
25 septembre 2007	Résultats semestriels 2007
25 septembre 2007	Double émission d'OBSAAR
25 juillet 2007	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> semestre 2007
25 avril 2007	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2007
04 avril 2007	Résultats annuels 2006.
12 mars 2007	Cession d'INNETIS à TEAMLOG
14 février 2007	Acquisition HAYS IT
30 janvier 2007	Chiffre d'affaires annuel 2006
19 Janvier 2007	<u>Offre Acquisition Hays IT</u>

### Opération

Néant

### Document de référence

Dates	Type de document
25 Juin 2007	Document de référence D.07.0651

**Bulletin des annonces légales et obligatoires**, informations disponibles sur le site du journal Officiel ([www.journal.officiel.gouv.fr](http://www.journal.officiel.gouv.fr))

<b>Dates</b>	<b>Type de document</b>
28 mai 2008	Comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2007
16 mai 2008	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2008
18 février 2008	Chiffre d'affaires 4 <sup>ème</sup> trimestre 2007
23 novembre 2007	Situation au 30 juin 2007
19 novembre 2007	Chiffre d'affaires 3 <sup>ème</sup> trimestre 2007
26 septembre 2007	Caractéristiques des OBSAAR émis (opération marché et managers)
8 août 2007	Chiffre d'affaires 2 <sup>ème</sup> trimestre 2007
27 juillet 2007	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006
27 juillet 2007	Publication des droits de vote
2 juillet 2007	Publication des comptes sociaux rectifiés au 31 décembre 2006
19 Février 2007	Chiffre d'affaires 4 <sup>ème</sup> trimestre 2006
8 Décembre 2006	Droits de vote
15 Novembre 2006	Situation au 30 juin 2006
11 Août 2006	Chiffre d'affaires 2 <sup>ème</sup> trimestre 2006
4 Août 2006	Droits de vote
19 mai 2006	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2006
1 Mars 2006	Chiffre d'affaires 4 <sup>ème</sup> trimestre 2005

#### **Déclarations de franchissements de seuils**

<b>Dates</b>	<b>Réf AMF</b>	<b>Seuil</b>	<b>Déclarant</b>
02 Avril 2007	207C0593	5% du capital à la hausse	FMR Corp. et Fidelity International Limited
05 décembre 2006	206C2193	10% du capital à la baisse	Laurent SADOUN
10 Mars 2006	206C0467	5% du capital à la baisse	Sycomore Asset management

#### **XXI. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Groupe OPEN ne détient pas de participation non consolidée susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

Les participations détenues par groupe OPEN dans des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont décrites p.92.

## XXII. PERSONNES RESPONSABLES

### XXII.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Frédéric SEBAG  
Président du conseil d'administration de Groupe OPEN  
97, Boulevard Pereire  
75017 PARIS

### XXII.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Frédéric SEBAG  
Président du conseil d'administration

## XXIII. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### XXIII.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- La société Auditeurs et conseils associés

33, Rue Daru  
75008 - PARIS

Représentée par Monsieur Fabrice HUGLIN

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- Ernst & Young

41, Rue Ybry 92200 NEUILLY SUR SEINE

Représentée par Mme. Any ANTOLA

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

## XXIV. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

	ACA 2007 Monsieur François MAHE 2006				E&Y 2007 // KPMG 2006			
	Montant		%		Montant		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	280 370	372 472	95%	100%	96 000	60 000	84%	100%
Missions accessoires	14 000		5%		18 000		16%	
TOTAL	294 370	372 472	100%	100%	114 000	60 000	100%	100%

### XXIV.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

-Monsieur Olivier LELONG

33, rue Daru - 75008 PARIS

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

-Société AUDITEX

11, Allée de l'Arche - 92400 COURBEVOIE

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

**XXV. 1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007 A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU 30 JUIN 2008**

Créée en 1989, Groupe OPEN est devenue un acteur majeur du secteur informatique. Cotée depuis 1998 sur Euronext, la société doit son développement régulier à la qualité de ses collaborateurs et à une stratégie éprouvée et cohérente, en phase avec ses cycles de croissance et les attentes du marché.

Depuis sa création en 1989 et plus encore depuis 1998, date de son entrée en bourse, la croissance de Groupe OPEN s'inscrit dans la durée. Jusqu'en 2007, le Business Model de Groupe OPEN reposait sur deux activités qui concouraient à l'équilibre économique de l'entreprise : la Distribution à Valeur Ajoutée (LOGIX) par une croissance importante et régulière, les Services Informatiques (TEAMLOG et OPEN IT) par une rentabilité normative significative.

L'entreprise a connu ces dernières années une croissance particulièrement importante, le nombre de collaborateurs ayant triplé de 2004 à 2007 et le chiffre d'affaires ayant connu une hausse très significative.

Un recentrage vers les Services Informatiques

Ayant acquis une position de référence sur chacun de ses métiers (la Distribution à Valeur Ajoutée et les Services Informatiques), Groupe OPEN a décidé de se recentrer sur la seule activité des Services Informatiques afin de mieux préparer son nouveau cycle de croissance.

Pour ce faire, Groupe OPEN a su se doter des moyens opérationnels et financiers propres à la mise en œuvre de ce plan. La levée de fonds de 70 M€, l'Offre Publique d'Achat sur les minoritaires de TEAMLOG et la cession de LOGIX intervenues suite à l'annonce du recentrage stratégique en septembre 2007 sont autant d'atouts qui placent Groupe OPEN en position de force dans un marché en consolidation.

TEAMLOG et OPEN IT

TEAMLOG est une société de Services Informatiques qui propose une offre complète en Conseil, Intégration de systèmes et Infogérance. Ses collaborateurs, sa clientèle de Grands Comptes et la diversité de ses offres lui permettent d'être référencée dans la plupart des grandes entreprises françaises. Travaillant en synergie pendant les années 2005 et 2006, INNETIS a été absorbée par TEAMLOG en 2007. En février 2007, Groupe OPEN a acquis Hays IT (renommée OPEN IT), SSII de 270 personnes (et 80 sous-traitants).

Les deux filiales ont réalisé un exercice 2007 remarquable, avec un chiffre d'affaires de 187 M€, la croissance organique de TEAMLOG surperformant le marché (+12%), et un Résultat Opérationnel Courant de 13,7 M€.

Au 31 décembre 2007, elles comptaient 2 500 collaborateurs.

Une stratégie éprouvée

Groupe OPEN dispose depuis l'origine d'une équipe de direction stable, composée des principaux actionnaires qui ont su allier leurs compétences et leur dynamisme pour élaborer une vision stratégique forte. Cette stratégie est portée par la qualité des managers et de leurs équipes entièrement tournées vers la satisfaction clients comme la création de valeur.

La réalisation des objectifs fixés et une gestion rigoureuse de la situation financière de la société ont permis à Groupe OPEN de procéder à des acquisitions ciblées, qui ont toutes contribué positivement aux résultats, attestant de leur intégration réussie : TEAMLOG et Four Leaf Technologies en 2004, REL en 2006 et Hays IT en février 2007 représentent autant d'acquisitions qui confortent la société dans ses choix stratégiques. Ces opérations de croissance externe associées à une croissance organique soutenue ont apporté à Groupe OPEN une crédibilité incontestée.

## Nos ambitions

L'objectif de Groupe OPEN est de figurer parmi les dix premières SSII françaises en développant conjointement sa taille et son attractivité et en réalisant d'ici 2010 un chiffre d'affaires de 450 M€ avec près de 5 000 collaborateurs.

L'atteinte de cette taille critique suppose une poursuite de la stratégie d'acquisitions ciblées couplées à une croissance organique supérieure au marché.

L'année 2007 a été marquée par la mise en œuvre de l'organisation opérationnelle de l'activité services déclinée sur 3 axes :

- √ Une organisation sur trois métiers (Conseil, Intégration et Ingénierie, Infogérance) en Business Unit de tailles variables qui interviennent sur des segments industriels pour décliner leurs compétences au plus près de la connaissance fonctionnelle de ses clients.
- √ Une plateforme de production variée géographiquement, techniquement et économiquement permettant un décloisonnement de ses équipes.
- √ Une expertise technique orientée vers les nouvelles technologies dans la réalisation de Systèmes d'information pour la gestion des entreprises tout en disposant d'une très forte maîtrise des activités de support des infrastructures distribuées et des applications critiques.

Qui s'appuie sur deux projets phares :

- √ Teamshore (Un ensemble de services et de moyens de référence répartis géographiquement : méthodologie, capacités d'audit, infrastructures et plateformes matériels et logiciels ; des centres de services de développement et de maintenance dans le respect de la démarche CMMI des centres de services de support pour le support et la gestion des infrastructures distribuées et respectant la démarche ITIL des centres d'hébergement permettant de répondre aux demandes d'externalisation d'infrastructures et d'applications des centres de testing ; des centres de compétences réunissant des collaborateurs garants de notre expertise des centres de ressources)
- √ Le Deal Teamlog - « Des projets pour développer mon expertise, mes compétences pour développer l'entreprise » qui s'appuie sur un Système d'information dédié au recrutement ; Une politique école dynamique : Campus Manager ; Un plan de communication dédié recrutement ; Un processus d'entretien professionnel approfondi et structuré ; Une politique de fidélisation basée sur l'évolution et la reconnaissance)

Cette mise en œuvre a été accompagnée par l'annonce du plan stratégique en septembre avec un recentrage sur les services informatiques et le déploiement des opérations financières associées :

- √ Une double émission d'OBSAAR afin de financer l'Offre publique d'achat lancée sur Teamlog, de refinancer la dette existante et de pouvoir saisir des opportunités de développement.
- √ La montée dans le capital de TEAMLOG
- √ La Cession de LOGIX, finalisée le 2 Juin 2008

Avec un chiffre d'affaires de 187 millions d'euros contre 143 millions d'euros en 2006, en croissance de 30% (11% de croissance organique) et un résultat opérationnel courant de 13.7 millions d'euros, Groupe OPEN confirme sa capacité de croissance forte dans le domaine des services informatiques tout en améliorant son niveau de rentabilité.

## I - ANALYSE DES RESULTATS CONSOLIDES

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 187 M€ en hausse de 30% par rapport à celui réalisé à la clôture de l'exercice 2006 qui était d'un montant de 143 M€ à périmètre comparable. Cette augmentation est acquise par croissance interne (11%) et croissance externe via l'acquisition de OPEN IT.

Les coûts de structure sont également en croissance de 29%, les coûts de personnel représentant plus de 74% de ces coûts.

L'effectif de GROUPE OPEN dans l'activité services informatiques est passé de 1808 collaborateurs au 31 décembre 2006 à 2446 collaborateurs au 31 Décembre 2007.

Les postes de Traitements et Salaires et charges sociales sont en hausse de 30 % à la clôture du dernier exercice. Leur montant a été porté de 99 M€ en 2006 à 129 M€ en 2007, avec un impact important du fait de l'intégration de OPEN IT en 2007.

Les autres produits et charges opérationnels courants sont en hausse de 33% à 35.7 M€ contre 26.8 M€ en 2006, notamment par l'augmentation des achats de prestations réalisées par la société OPEN IT.

Le coût de l'endettement net passe quant à lui de -2.2M€ à -3.3 M€ avec un impact important de l'augmentation des taux d'intérêts.

Le Groupe travaille à l'amélioration permanente des processus de gestion afin de limiter les besoins en fonds de roulement liés à la croissance de l'activité.

### L'évolution des dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit se ventile comme suit :

Evolution des dettes financières :

en M€	
31 décembre 2006	40.6
Retraitement IFRS 5 Logix	-4.6
Souscription	65.5
Remboursement	-24.0
Entrée de périmètre	-
31 décembre 2007	77.5

Groupe OPEN a procédé à l'émission de deux OBSAAR au mois de septembre 2007, visant à financer l'Offre publique d'achat lancée sur Teamlog, de refinancer la dette existante et de pouvoir saisir des opportunités de développement.

EMISSION OBSAAR Septembre 2007 - Opération actionnaires & managers

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 septembre 2007, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 12 septembre 2007, a décidé d'émettre 79 982 obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ensemble les OBSAAR), d'une valeur unitaire de 500 € représentant un montant total de 39 991 000 €.

A chaque obligation est attachée 29 BSAAR. Le nombre total de BSAAR ainsi émis ressort à 2 319 478.

Il est également prévu qu'un BSAAR permettra de souscrire une action nouvelle Groupe OPEN au prix de 14.5 €.

Les BSAAR peuvent être exercés à tout moment du 20 Octobre 2009 au 20 octobre 2014 inclus, date à partir de laquelle les BSAAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 386 580 € et un produit d'émission global de 33.6 M€.

- Date d'assemblée	12/09/2007
- Date du Conseil d'Administration	12/09/2007
- Nombre de BSAAR émis	2 319 478
- Nombre d'actions pouvant être souscrites	2 319 478
- Point de départ d'exercice des BSAAR	20/10/2009
- Date d'expiration	20/10/2014
- Prix de souscription	14.5 €
- Nombre de BSAAR souscrits au 31/12/2007	0



#### EMISSION OBSAAR Septembre 2007 - Opération marché

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 septembre 2007, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 12 septembre 2007, a décidé d'émettre 60 000 obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ensemble les OBSAAR), d'une valeur unitaire de 500 € représentant un montant total de 30 000 000 €.

A chaque obligation est attachée 20 BSAAR. Le nombre total de BSAAR ainsi émis ressort à 1 200 000.

Il est également prévu qu'un BSAAR permettra de souscrire une action nouvelle Groupe OPEN au prix de 15.54 €.

Les BSAAR peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 30 Septembre 2014 inclus, date à partir de laquelle les BSAR non exercés perdront toute valeur.

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSAAR, l'émission d'actions nouvelles aurait pour effet une augmentation du capital d'un montant nominal maximal de 200 000 € et un produit d'émission global de 18.6 M€.

- Date d'assemblée	12/09/2007
- Date du Conseil d'Administration	12/09/2007
- Nombre de BSAAR émis	1 200 000
- Nombre d'actions pouvant être souscrites	1 200 000
- Point de départ d'exercice des BSAAR	08/10/2007
- Date d'expiration	30/09/2014
- Prix de souscription	15.54 €
- Nombre de BSAAR souscrits au 31/12/2007	0

en M€	31 Décembre 2007	31 Décembre 2006	31 Décembre 2006 retraité IFRS 5
Obligations	77.5	10.7	10.7
Emprunts bancaires	-	27.2	24.1
Découverts	-	2.2	0.6
Participation	-	0.5	0.5
	77.5	40.6	36.0

en M€	Nominal	Rémunération	Echéance(s)
OBSAR 1 Juillet 2003	11.3	Euribor 3 mois	50 % en 2008 & 50% en 2009
OBSAR 2 actionnaires & managers Septembre 2007	40.0	Euribor 3 mois + 0.015%	20% en 10/2010, 40% en 10/2011 & 40% en 10/2012
OBSAR 3 marché Septembre 2007	30.0	Taux fixe 6%	100% en 09/2014
	81.3		

Le montant nominal de l'OBSAR 1 est de 11.3 M€. Les BSAR attachés à chaque obligation sont des instruments financiers de capitaux propres et ont donc été valorisés à leur juste valeur pour 0.4 M€ à l'origine et comptabilisés dans les capitaux propres.

Le montant nominal de l'OBSAR 2 est de 40 M€. Les BSAR attachés à chaque obligation sont des instruments financiers de capitaux propres et ont donc été valorisés à leur juste valeur pour 0.8 M€ à l'origine et comptabilisés dans les capitaux propres.

Le montant nominal de l'OBSAR 3 est de 30 M€. Les BSAR attachés à chaque obligation sont des instruments financiers de capitaux propres et ont donc été valorisés à leur juste valeur pour 0.3 M€ à l'origine et comptabilisés dans les capitaux propres.

Pour chacune de ces émissions, les frais liés à l'opération ont été imputés nets d'impôt sur le montant nominal de l'emprunt tout comme l'impôt différé passif lié à l'opération.

Echéances des dettes financières :

en M€	2007	< 1an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Obligations	78	5.6	42.4	30.0

#### Description des covenants sur OBSAR

Description des covenants applicables sur les dettes financières au 31 décembre 2007:

OBSAR Juillet 2004 :

Endettement financier net / Situation nette consolidée <0.7

Endettement financier net / Cash Flow <3

OBSAAR actionnaires et managers septembre 2007 :

Résultat Opérationnel Courant / Frais Financiers Nets Cash > 3.0

Dettes Financières Nettes / EBE Retraité > 3.7

L'évolution des principaux indicateurs est la suivante :

Dates	31/12/2007	% du CA	31/12/2006	% du CA*
Marge brute d'autofinancement	13.7	7.3%	7,7	1,33%
Fonds propres	52.4	28%	44,1	7,59%

\*CA incluant LOGIX

L'année 2007 a également été marquée par :

- L'acquisition de la société OPEN IT en janvier 2007  
Société opérant dans les services informatiques, elle complète le dispositif existant en procurant
  - une présence forte chez des clients existants au sein de Teamlog-Innetis, permettant d'augmenter la taille et donc le poids dans les négociations, que ce soit au niveau des référencements ou dans la capacité de réponse sur des projets de plus grande envergure ;
  - une activité fortement développée dans les domaines banques/assurances en Ile de France, qui complète la présence teamlog dans ces secteurs ;
  - une offre diversifiée (systèmes propriétaires), qui permet de répondre de manière plus complète aux besoins des clients, et ainsi d'inscrire plus fortement les partenariats existants ;
  - une capacité de réplification de l'offre Teamlog en terme de contrats de services, domaine dans lequel ces sociétés bénéficient désormais d'un retour d'expérience précieux et répliquable, et qui répond à une demande très pressante des clients ;
  
- La rationalisation des structures juridiques et de l'organisation dans l'activité services informatiques,
  - cession de Innetis à Teamlog puis la fusion de ces entités
    - Le 5 mars 2007, un protocole d'acquisition de 100% des actions de la filiale de Groupe Open, Innetis, a été signé entre Teamlog et Groupe Open. Cette opération, réalisée le 31 mars 2007 pour un prix de 18,5 millions d'euros, fait l'objet d'un crédit vendeur de Groupe Open. En date du 1er octobre 2007, la société Innetis a été absorbée par Teamlog S.A.
  - cession de la branche d'activités mid-market
    - A effet du 1er janvier 2007, Teamlog a cédé sa branche d'activité Mid Market dans l'Ouest de la France qui comprenait une trentaine de collaborateurs. Cette cession finalise le recentrage du Groupe sur l'activité grands comptes après la cession intervenue à l'automne 2005 de la société Teamlog Est à Cyborg. Conformément à

l'article 12 du contrat de cession, Teamlog conserve la propriété de la branche cédée pour 250 000 euros ainsi que des marchandises en stock cédées pour 222 650 euros hors taxes jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.)

- Acquisition des minoritaires de Institut TEAMLOG  
Au 31 décembre 2006, la société Teamlog S.A. détenait 90 % de la société Institut Teamlog, intégrée en consolidation selon la méthode de l'intégration globale. A effet du 1er janvier 2007, la société Teamlog S.A. a acquis auprès de la société Corum Evolution -actionnaire minoritaire- les 10% complémentaires du capital social.
- Cession de la société Teamlog.Net  
En date du 27 avril 2007, Teamlog S.A. a cédé la société TEAMLOG.NET, société ayant pour objet de prendre des participations minoritaires dans des start-up.
- Cession des parts détenues dans la société Clearsy  
En date du 10 octobre 2007, Teamlog S.A. a cédé les 50,02% du capital qu'elle détenait dans la société Clearsy.
- Rachat des intérêts minoritaires d'Innetis Consulting  
En date du 20 décembre 2007, la société Teamlog S.A. ayant procédé au rachat des intérêts minoritaires d'Innetis Consulting, représentant 27 % du capital social, cette dernière détient la filiale à 100%.
- Transmission universelle de patrimoine des sociétés 2IC, Consultem et Teamlog Entreprises Solutions à TEAMLOG

- La mise en œuvre de synergies opérationnelles entre TEAMLOG et OPEN IT ;
  - Le lancement d'une OPA sur les titres TEAMLOG détenus par des minoritaires
- Groupe OPEN a déposé le 13 novembre 2007 un projet d'offre publique d'achat s'engageant à acquérir la totalité des actions non détenues par lui, au jour du dépôt.
- Dans sa séance du 11 décembre 2007, l'Autorité des marchés financiers a déclaré conforme le projet d'offre publique d'achat, cette décision emportant visa du projet de note d'information de Groupe OPEN sous le numéro 07-472 en date du 11 décembre 2007.
- En outre, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa 07-473 en date du 11 décembre 2007 sur le projet de note en réponse de la société TEAMLOG.
- L'offre publique d'achat a été ouverte du 18 décembre 2007 jusqu'au 24 janvier 2008 inclus. En date du 29 janvier 2008, Groupe OPEN détenait 15 851 223 actions et droits de vote représentant 88,40% du capital et au moins 81,79% des droits de vote de la société (1).
- En application des dispositions de l'article 232-4 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre publique d'achat a été réouverte pour une période de 10 jours de bourse du 5 au 18 février inclus. A l'issue de la réouverture de l'offre publique, et en date du 21 février 2008, Groupe OPEN détient 89,52% du capital social de TEAMLOG et au moins 83,25% des droits de vote.
- Le démarrage d'une organisation de production internationale ;
  - L'investissement majeur porté sur le développement du potentiel humain (formation et recrutement) afin de déployer une organisation européenne performante.

### Eléments post clôture

Le début de l'année 2008 est marqué par :

#### **Clôture de l'Offre Publique d'Achat sur les titres TEAMLOG**

Groupe Open a acquis 16 093 555 actions et droits de vote Teamlog représentant 89,52% du capital et au moins 83,25% des droits de vote de la société, en date du 21 février, date ultime fixée pour le dépôt des ordres dans le cadre de la réouverture de l'OPA initiée par la société Groupe Open au prix de 4,25 euros par action. Euronext Paris a notamment fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'elle avait reçu en dépôt, accompagné du crédit correspondant en Euroclear, 198 426 actions Teamlog. Groupe Open a par ailleurs acquis sur le marché, pendant la réouverture de l'offre, 43 906 actions.

#### **Augmentation de capital TEAMLOG S.A et souscription des ORA et OC**

Groupe OPEN, détenant à la date du lancement de l'augmentation de capital de TEAMLOG 16 093 555 actions représentant environ 89,52% du capital de la société, s'était engagé à souscrire à l'augmentation

de capital à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription, et à titre réductible pour le solde de l'augmentation de capital étant précisé que la souscription de Groupe OPEN serait réalisée par voie de compensation de créances.

Groupe OPEN a souscrit 4 348 421 actions, le solde, soit 36 484 actions, ayant été souscrit par le public.

A l'issue de l'opération Groupe OPEN détient donc 91,5% du capital de TEAMLOG.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de Groupe OPEN a décidé d'exercer les ORA et OC dont elle bénéficie. Suite à ces opérations, Groupe OPEN détient 93,2% du capital de TEAMLOG.

### **Cession de la société LOGIX SA à ARROW Electronics**

Groupe OPEN a annoncé le 18 février 2008 avoir finalisé la cession de 100 % des titres de sa filiale LOGIX à ARROW Electronics Inc., société américaine cotée au NYSE, pour un prix de 120 M€.

L'accord de cession a été signé suite à l'avis favorable rendu à l'unanimité par les instances représentatives du personnel de LOGIX. La réalisation de l'opération a été signée le 2 Juin 2008.

## FACTEURS DE RISQUE

Cf p.25

### Politique sociale et environnementale

Les effectifs consolidés étaient de 2446 collaborateurs au 31 Décembre 2007 pour l'activité des services informatiques et 500 collaborateurs pour l'activité de distribution, cédée le 2 juin 2008.

Au 31/12/2006, de nombreux collaborateurs bénéficient de stock-options, fruit de la volonté du management de GROUPE OPEN d'intéresser les collaborateurs à la performance et à la réussite de l'entreprise. Les collaborateurs de la société TEAMLOG bénéficient également de stock options de cette société.

Le partage des informations sociales passe également par un point d'entrée unique via un intranet, qui allie une dimension informationnelle à une dimension collaborative, dans la plupart des sociétés du Groupe.

### Description des différents processus de gestion en matière de gestion sociale :

Recrutement : Centralisé au sein de la Direction des Ressources Humaines (D.R.H.) qui recoupe les demandes qui émanent des différentes Business Units avec les offres présentes sur le marché de l'emploi. Dans cette optique, la DRH gère les relations avec les différents acteurs tels que les cabinets de recrutement, les écoles, l'APEC, les sites professionnels. L'ensemble des candidatures est centralisé au service du recrutement qui assure un suivi, constitue une base de CV et propose des statistiques sur le sujet. Lorsque le recrutement aboutit, la DRH prépare et adresse les contrats de travail aux futurs collaborateurs.

Administration du personnel : Dès son entrée au sein des entités du GROUPE OPEN, le collaborateur relève d'une administration du personnel centralisée et assurée depuis le siège social. Ce service gère l'ensemble des aspects administratifs associés à la vie du collaborateur au sein de la société (visite médicale, déclaration d'embauche, relations avec la mutuelle...). Un dossier papier est constitué pour chaque collaborateur qui est également enregistré dans l'outil interne de Gestion des Ressources Humaines (Intranet). Cet outil a pour vocation d'assurer le suivi de l'ensemble des informations statiques (Nom, prénom, N° de SS, sexe...) mais également dynamiques (emploi, coefficient, salaire...) relatives à chaque collaborateur. Il permet notamment d'élaborer les tableaux de bord indispensables à la gestion des relations sociales.

Traitement de la paie : Elle est soit réalisée en interne, soit externalisée. Dans ce cas, la gestion de la relation avec notre partenaire en la matière passe par un processus mensuel de collecte des éléments variables (trimestriel en ce qui concerne le versement des primes sur objectifs). Une fois préparés, les

Bulletins de paie font ensuite l'objet d'un contrôle interne. Une attention toute particulière est portée sur la gestion des congés payés et des dispositifs d'aménagement du temps de travail.

Gestion des congés payés et dispositifs d'aménagement du temps de travail : Elle fait l'objet d'un module de l'intranet Ressources Humaines. Elle est basée sur un principe de Workflow qui va de la demande du collaborateur jusqu'à la transmission des informations au cabinet de paie en passant par les différentes étapes de validation. Ce module est connecté à une application décisionnelle qui permet ensuite un contrôle automatique d'intégrité entre les informations issues de l'Intranet, celles issues du logiciel de paie et, enfin, celles intégrées dans le logiciel de reporting des temps.

Gestion de la formation : Le plan annuel de formation est établi au cours du dernier trimestre de l'année civile pour l'exercice suivant. Il fait l'objet d'un processus itératif qui va jusqu'à l'intégration des demandes des collaborateurs (demandes émises au cours de Plan d'Objectif Individuel de chaque collaborateur). Le plan de formation est intégré à l'intranet, qui permet de produire un grand nombre de tableaux de suivi qui sont soumis régulièrement au Comité d'entreprise. Le suivi de la formation fait l'objet d'un processus en Workflow supervisé par le service RH et utilisant l'intranet.

Communication RH : Outre l'information traditionnelle des salariés à travers les différents panneaux d'affichage présents dans chaque agence, le service RH utilise l'intranet pour communiquer vers les collaborateurs (textes des différents accords d'entreprise, information sur les mutuelles...).

Représentation sociale : Au sein de l'entreprise, le personnel est représenté par des délégués du personnel, des représentants du comité d'entreprise et des délégués syndicaux. Les délégués du personnel rencontrent le responsable de site qui remonte les différents sujets abordés à la Direction de l'entreprise. Le comité d'entreprise se réunit tous les deux mois (hors sessions extraordinaires) les représentants du comité d'entreprise sont convoqués aux différentes réunions du conseil d'administration et les délégués syndicaux rencontrent très régulièrement la Direction et, en particulier, en fin de chaque année dans le cadre de la négociation annuelle sur les salaires et les conditions de travail.

Sous-traitance : Le recours à la sous-traitance est ponctuel, lorsque l'entreprise n'a pas les ressources qui conviennent et qu'un recrutement n'est pas jugé adéquat.

Un contrat type est signé entre l'entreprise et ses prestataires de façon à obtenir notamment des garanties quant aux conditions d'emploi des personnels sous-traitants.

### Conséquences environnementales

En qualité de prestataire de services dans le secteur des technologies de l'information, les activités de notre société et de l'ensemble de ses filiales ont un impact négatif très limité sur l'environnement.

- L'activité de Groupe OPEN et ses filiales ne nécessite pas de mesures particulières pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées ;
- Pour la même raison, elle n'entreprend pas de démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.
- Les principales mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société Groupe OPEN aux dispositions législatives et réglementaires applicables en matière d'environnement sont les suivantes :
- Recyclage, dans toute la mesure du possible, des consommables (renvoi au fournisseur des cartouches d'encre des imprimantes usagées) et des machines informatiques obsolètes (reprise par une société spécialisée en recyclage de matériels informatiques),
- Respect des contraintes réglementaires qui s'imposent à la société ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales, dans leurs diverses implantations géographiques.
- La société n'a engagé aucune dépense pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement.
- Il n'existe pas au sein de notre société, de services internes de gestion de l'environnement, ni de formation spécifique. En revanche, les salariés sont encouragés à adopter un comportement respectueux de l'environnement dans leur activité professionnelle, tant en interne que chez les clients.
- La société n'a pas constitué de provisions ni de garanties pour risques en matière d'environnement.

- Au cours de l'exercice clos, la société n'a versé aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.
- Enfin, notre société n'assigne pas d'objectifs particuliers à ses filiales en matière d'environnement dans la mesure où leurs activités, similaires à celles de notre société, ont un impact négatif très limité sur l'environnement.

### Perspectives sur 2008

Groupe OPEN aborde 2008 avec une plateforme opérationnellement et financièrement exceptionnelle.

En 2008, nous allons concentrer nos efforts sur le déploiement de notre business model de société de services informatiques pour répondre aux enjeux de taille et d'attractivité.

Nous allons améliorer, pour nos besoins actuels ainsi que pour nos prochains challenges, nos process et notre plate-forme de management en maîtrisant nos coûts de structure.

Ainsi, mécaniquement, par la qualité de notre croissance organique et de nos fondamentaux de gestion nous gagnerons des parts de marché et pérenniserons notre rentabilité.

Cette offre complète et forte d'intégration de système (Conseil, réalisation et exploitation) permettra une croissance pérenne en France et sur les pays limitrophes pour entrer rapidement dans les dix premières Sociétés de Services et Ingénierie Informatiques françaises.

Cette stratégie sera menée dans un cadre économique et financier en progression vers un objectif de croissance du chiffre d'affaires de 10% et une amélioration significative du résultat net.

## II - ANALYSE DES RESULTATS DE LA SOCIETE MERE GROUPE OPEN S.A.

Comme pour les exercices précédents, notre société a continué au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2007, à fournir à ses filiales des prestations de management ainsi que la refacturation de différents frais.

A ce titre, nous avons réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 un chiffre d'affaires d'un montant de 3 650 473 € en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui était d'un montant de 2 645 612 €.

En l'absence d'autres produits, nos Produits d'Exploitation correspondent au chiffre d'affaire réalisé.

Au cours de l'exercice écoulé, nos Charges d'Exploitation se sont élevées globalement à la somme de 4 520 106 € en augmentation par rapport à ceux de l'exercice précédent qui étaient d'un montant de 2 819 704 €.

Ces différentes charges correspondent :

- Aux Autres Achats et Charges Externes à hauteur de 3 269 339 €. Ce poste enregistre notamment les loyers des locaux que nous occupons et que nous mettons à disposition de nos filiales, ainsi que les différents frais de communication, de marketing et honoraires.
- Aux Impôts et Taxes assimilées à hauteur de 48 966 €. Ce poste est en baisse par rapport à celui de l'exercice précédent qui était d'un montant de 153 463 €.
- Aux Traitements et Salaires à hauteur de 662 000 €. Ce poste est en baisse par rapport à celui de l'exercice précédent qui était d'un montant de 697 385 €.
- Aux Charges Sociales à hauteur de 267 277 €. Ce poste suit la même évolution que le poste de Traitements et Salaires est en baisse par rapport à celui de l'exercice précédent qui était de 291 507 €.
- Aux Dotations aux Amortissements sur Immobilisations à hauteur de 200 060 €. Ce poste est en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui était d'un montant de 168 082 €.
- Aux Autres Charges à hauteur de 72 464 €.

Ces différentes charges étant déduites, notre résultat d'exploitation fait apparaître une perte d'exploitation d'un montant de 869 632 € en augmentation par rapport à celle constatée à la clôture de l'exercice précédent qui était d'un montant de 173 592 €.

Nos Produits Financiers, d'un montant total de 3 170 293 € correspondent :

- A hauteur de 2 681 577 € à des Produits Financiers de Participation. Il s'agit pour l'essentiel des revenus des créances rattachés à nos participations ;
- A hauteur de 358 441 € à des Autres intérêts et Produits assimilés ;
- A hauteur de 130 275 € à des Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Nos Produits Financiers permettent d'absorber la totalité des Charges Financières apparaissant pour un montant global de 2 586 972 €. Ceux- correspondent à hauteur de 2 387 323 € à des Intérêts et Charges Assimilés.

La différence entre les Charges et Produits Financiers, fait apparaître un Résultat Financier positif d'une somme de 583 321 €, lequel permet d'absorber une partie de la perte d'exploitation dégagée ci-dessus. Nous obtenons ainsi un Résultat Courant avant Impôts négatif d'un montant de 286 311 €.

Au cours de l'exercice écoulé, la société Groupe OPEN a cédé la totalité de la participation qu'elle détenait de sa filiale INNETIS moyennant le prix global de 18 500 000 €. Ce prix a été comptabilisé en Produits Exceptionnels.

Nous avons comptabilisé en Charges Exceptionnelles, d'une part la valeur nette comptable des titres cédés pour un montant de 8 569 320 €, ainsi qu'une indemnité d'un montant de

350 000 € due à l'une de nos filiales, la société LOGIX par suite de la sortie de celle-ci du périmètre de l'intégration fiscale.

La différence entre les Produits et Charges Exceptionnels fait apparaître un Résultat Exceptionnel d'un montant positif de 9 577 951 €.

Après paiement de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 52 500 €, le résultat de l'exercice tel qu'il apparaît au bilan ressort bénéficiaire d'une somme de 9 239 140,29 €.

Sur ce résultat, il conviendra de prélever une somme égale à 5 %, limitée toutefois à 17 890,28 €, laquelle devra être portée au poste de Réserve Légale. Cette somme formera avec celle de 164 070 € déjà portée au crédit de ce compte, une somme globale de 181 960,28 € égale à 10 % du capital.

Sur le solde, nous vous proposons de prélever une somme de globale de 2 183 523,40 € que nous vous proposons d'affecter au paiement de dividendes en numéraire. Chaque action donnera ainsi droit à un dividende net de 0,20 €.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 20 de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Nous vous rappelons également que les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, ont la faculté d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18%.

Nous vous précisons également que cette option doit être effectuée lors de chaque encaissement. Elle est irrévocable et ne peut être exercée à posteriori.

Le montant global de la distribution sera ajusté en fonction du nombre d'actions propres éventuellement détenues par la Société lors de la mise en paiement du dividende.

Nous vous proposons de décider la mise en paiement de ce dividende en numéraire par l'intermédiaire de CACEIS à compter du 7 Juillet 2008.

Après ces prélèvements, il restera alors un disponible de 7 037 726,61 € que nous vous proposons de porter au poste Autres Réserves.

Par ailleurs, nous devons vous rappeler que votre société détenait à la clôture de l'exercice dont les comptes annuels sont soumis à votre approbation, 121 689 de ses propres actions, lesquelles sont inscrites en comptabilité pour un montant global de 1 044 091,62 €.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-210, al 3 du Code de Commerce, la société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède directement.

Le compte de "Réserves pour actions propres" présentant au 31 décembre 2007 un solde créditeur d'un montant de 241 544,00 €, inférieur à la valeur des actions propres inscrite pour un montant de 1 044 091,62 €, nous vous proposons d'augmenter le solde de ce compte par prélèvement d'une somme de 802 547,62 €, sur le poste de Prime d'émission, de fusion, d'apport, et de porter ainsi le solde du compte «Réserves pour actions propres» de 241 544,00 € à la somme de 1 044 091,62 €.

Il nous reste à présent à vous donner en application des dispositions légales, les renseignements suivants :

- Les comptes qui vous sont soumis sont présentés selon les mêmes formes que les exercices précédents. Les méthodes d'évaluation n'ont pas varié.
- Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce, nous allons vous rendre compte de l'activité de nos filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

\* Par suite de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le pourcentage de détention du capital de la société LOGIX a été ramené de 99,98 % à 91,41 %. Cette société a réalisé au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2007, un chiffre



d'affaires de 156 418 468 € en progression de 6 % par rapport à celui réalisé au cours de l'exercice précédent qui était de 147 555 125 €.

Le Résultat de cet exercice ressort déficitaire d'une somme de 2 219 672,13 €.

- \* Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, nous avons cédé à la société TEAMLOG, la totalité de participation que notre société détenait du capital de la société INNETIS.
- \* La société Groupe OPEN a lancé le 18 décembre 2007 une OPA sur les actions TEAMLOG au prix de 4,25 € par action. Au 31 décembre 2007, notre société détenait 60% du capital de TEAMLOG (contre 54% au 31 décembre 2006).

La société TEAMLOG SA, a réalisé au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2007, un chiffre d'affaires consolidé de 161 537 K€ en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui était d'un montant de 119 420 K€.

Le Résultat global de cet exercice ressort bénéficiaire d'une somme de 4 967 K€ en diminution par rapport à celui de l'exercice précédent qui était bénéficiaire d'une somme de 6 444 K€. La part revenant à la société mère ressort à 4 839 K€ et celle revenant à GROUPE OPEN à 2 970 K€..

- \* Nous vous rappelons enfin détenir une participation minoritaire dans le capital de la société FREELANCE.com Inc (0.21%) et sa filiale française Freelance.com SA. (0.42%). Au jour de l'établissement du présent rapport, nous n'avons pas eu communication des comptes sociaux de ces sociétés.
  - \* Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2007, la société Groupe OPEN a acquis la totalité des titres composant le capital de la société HAYS IT devenue OPEN IT. Cette société a réalisé au cours de l'exercice écoulé un chiffre d'affaires d'un montant de 44 034 732 €, et a dégagé un bénéfice d'un montant net comptable de 1 071 872 €.
  - Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 al 1 du Code de Commerce, et à l'exception de l'acquisition de la totalité des titres composant le capital de la société HAYS IT devenue OPEN IT comme il vient d'être dit, nous vous informons n'avoir pris aucune autre participation significative dans des sociétés ayant leur siège en France, ni pris le contrôle de telles sociétés.
  - Conformément aux dispositions de l'article R 233-19 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a procédé à aucune aliénation d'actions en vue de mettre fin à des participations croisées.
  - Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons ci-après de l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus 1/20<sup>ème</sup>, 1/10<sup>ème</sup>, 3/20<sup>ème</sup>, 1/5<sup>ème</sup>, 1/4, 1/3, 1/2, 2/3, 18/20<sup>ème</sup> ou 19/20<sup>ème</sup> du capital social au 31 décembre 2007 :
- |                                 |                         |
|---------------------------------|-------------------------|
| * Plus du 1/20 <sup>ème</sup>   | Monsieur Laurent SADOUN |
| * Plus du 1/10 <sup>ème</sup>   | Néant                   |
| * Plus du 3/20 <sup>ème</sup>   | Néant                   |
| * Plus du 1/5 <sup>ème</sup>    | Néant                   |
| * Plus du quart                 | Monsieur Frédéric SEBAG |
| * Plus du tiers                 | Néant                   |
| * Plus de la moitié             | Néant                   |
| * Plus des deux tiers           | Néant                   |
| * Plus des 18/20 <sup>ème</sup> | Néant                   |
| * Plus des 19/20 <sup>ème</sup> | Néant                   |
- Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons ci-dessous le montant des dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

	Dividende net par action	Avoir fiscal par action
Exercice clos le 31 décembre 2004	0,13 €	
Exercice clos le 31 décembre 2005	0,09 €	

Exercice clos le 31 décembre 2006

Néant

- Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du CGI, nous ne voyons aucune somme à vous signaler, tant en ce qui concerne le montant global des dépenses et charges somptuaires, qu'en ce qui concerne l'impôt supporté en conséquence ;

- La société n'a pas d'activité en matière de R&D ;

- Conformément aux dispositions de l'article L 225-211, al. 2 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2007, votre Conseil d'Administration a utilisé partiellement l' autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 7 juin 2006 d'opérer sur les propres actions de la société. L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunie le 28 juin 2007 a décidé de mettre un terme par anticipation a ladite autorisation et a conféré une nouvelle autorisation d'une durée de 18 mois devant prendre fin le 20 novembre 2008.

Dans le cadre de cette autorisation, votre Conseil d'Administration a ainsi acquis 367 240 actions au cours moyen unitaire de 13,39 €, et a procédé à la cession de 369 127 actions au cours moyen unitaire de 13,24 € au cours de l'exercice 2007.

A la clôture dudit exercice, votre société détenait 121 689 de ses propres actions, lesquelles sont inscrites en comptabilité pour un montant net global de 1 044 091,62 €.

Ces actions ont été acquises en vue de réguler le cours.

Les actions propres détenues par la société au 31 décembre 2007 représentent 1,11 % du capital.

- Conformément aux dispositions de l'article 225-184 du Code de Commerce, nous vous rappelons ci-dessous les différents plans des souscriptions d'actions consentis par votre Conseil d'Administration au profit du personnel de notre société et de celui de nos filiales, arrêtés au 31 décembre 2007.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2007, il a été levé 101 400 options de souscription d'actions.

Nous vous précisons que ces informations seront reprises et complétées dans le cadre du rapport spécial prévu à l'article 225-184 du Code de Commerce.

### Plan d'options

	Plan N° 7	Plan N°8
- Date d'assemblée	23/12/2002	10/10/2005
- Date du Conseil d'Administration	30/05/2003	04/01/2006
- Nbre d'actions pouvant être souscrites(2) (3)	563 952	489 901
- Nombre d'actions attribuées(3)	122 100	146 650
- Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité de Direction(3)	34 800	91 000
- Nombres de Dirigeants concernés	0	1
- Point de départ d'exercice des options	30/05/2005	04/01/2006
- Date d'expiration	29/05/2007	03/01/2010
- Prix de souscription(1)(4)(5)	4,18 €	11,62
- Nbre d'actions souscrites au 31/12/2007 (3)	106 950	0

(1) - Le prix de souscription correspond à 95 % de la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédents la tenue du Conseil d'Administration.

- (2) - Le Conseil d'Administration a décidé d'utiliser les options précédemment attribuées, devenues disponibles par suite du départ de collaborateurs avant l'ouverture de la période d'exercice des options.
- (3) - Le nombre de stock options tient compte des décisions prises par l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 novembre 1999 et du 11 juin 2004, de diviser le nominal des actions composant le capital social.
- (4) - Les valeurs sont ajustées par suite de la réalisation définitive de l'augmentation du capital constatée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 avril 2002, le Conseil statuant en application des dispositions des articles 174-8 et 174-13 du Décret du 23 mars 1967, a par délibération du 6 mai 2002, procédé à l'ajustement du prix de souscription et du nombre d'actions auxquelles donnent droit les options.
- (5) - Valeurs ajustées par suite de la division du capital décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 juin 2004.

#### Rémunération des mandataires sociaux et liste des mandats ou fonctions exercées

- Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 al. 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-dessous les rémunérations totales ainsi que les avantages de toute nature versés par la société, durant l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2007 à chacun des mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages sociaux versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2007 par groupe OPEN S.A. :

en Euros pour l'exercice 2007	Rémunérations		Jetons de présence	Avantages en nature	Total rémunération
	Fixe	Variable			
<b>Frédéric SEBAG</b> Président du conseil d'administration	58 500			5 192	<b>53 308</b>
<b>Guy MAMOU-MANI</b> Directeur général	208 500			4 926	<b>213 426</b>
<b>Laurent SADOUN</b> Directeur général	208 500			4 637	<b>213 137</b>

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages sociaux versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2007 par les filiales de la société Groupe OPEN S.A. :

en Euros pour l'exercice 2007	Rémunérations			Jetons de présence	Avantages en nature	Total rémunération
	Fixe	Variabl e	Variable différé			
<b>Frédéric SEBAG</b> Président du directoire TEAMLOG	151 875	40 210	42 470			<b>234 555</b>
<b>Guy MAMOU-MANI</b> Président du conseil de surveillance TEAMLOG				24 000		<b>24 000</b>
<b>Laurent SADOUN</b> Membre du conseil de surveillance de TEAMLOG				12 000		<b>12 000</b>

- Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 al. 3 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-dessous la liste des mandats ou fonctions exercées dans toutes sociétés, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :  
Voir X.1 (p.35).
- Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucun de nos salariés ne détient d'actions qui sont l'objet d'une gestion collective, ou dont les intéressés n'ont pas une libre disposition.
- Conformément aux dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations suivantes :
- A la connaissance de la société Groupe OPEN, la structure de son capital au 31 décembre 2007 est la suivante :

	<b>Au 31 décembre 2007</b>		
	<b>Nbre d'actions</b>	<b>% de capital</b>	<b>% de droits de vote</b>
Mr Frédéric SEBAG	2 980 819	27,3 %	38,8 %
Laurent SADOUN	1 020 177	9,3 %	12,8 %
Guy MAMOU-MANI	343 449	3,1 %	3,9 %
FIDELITY	1 027 459	9,4 %	6,7 %
CIC	594 845	5,4 %	3,9 %
Public	4 829 179	44,2 %	32,9%
Autocontrôle	121 689	1,1 %	0,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>10 917 617</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

- Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, à l'exception toutefois des clauses d'interdiction temporaires de cession attachées aux actions issues de l'exercice de stocks-options, et il n'a pas été porté à la connaissance de la société Groupe OPEN, en application de l'article L 233-11 du Code de Commerce, de clauses de conventions visées audit article ;
- La société Groupe OPEN n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- A la clôture de l'exercice, il n'existait pas d'actionnariat des salariés. De ce fait, la société Groupe OPEN n'a pas mis en place de mécanismes de contrôle particulier ;
- A la connaissance de la société Groupe OPEN, il n'existe pas de pactes d'actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- Il n'existe pas de règles particulières applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société. Les modalités applicables dans ces cas, sont celles prévues aux statuts ;
- A la connaissance de la société Groupe OPEN, il n'existe pas d'accords conclus qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société à l'exception de l'emprunt bancaire souscrit pour un montant au 31 juillet 2006 de 24 M € ;
- Il n'existe pas, au sein de la société Groupe OPEN, d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.
- Conformément aux dispositions de l'article 222-15-3 nouveau du Règlement Général de l'AMF, nous communiquons ci-dessous nous vous précisons qu'aucune des personnes responsable de la société Groupe OPEN n'a réalisé d'opération sur les titres qu'elle détient de la société Groupe OPEN au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2007.

Telles sont les propositions de résolutions que nous vous soumettons.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément, et que vous voudrez bien donner à votre Conseil d'Administration quitus de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous remercions de votre attention, et restons à votre disposition pour fournir toutes explications utiles au cours du débat qui pourra s'instaurer après que Messieurs les Commissaires aux Comptes vous auront donné lecture de leurs rapports.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SOCIETE** : GROUPE OPEN 348 975 087 RCS PARIS  
 Société Anonyme Au capital de 1 819 602,85 €  
SIEGE SOCIAL : 97,Boulevard Pereire  
 75017 PARIS

**RESULTATS (AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES)  
 DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS**

NATURE DES INDICATIONS	31/12/03	31/12/04	31/12/05	31/12/06	31/12/07
<b>I. <u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u> :</b>					
- CAPITAL SOCIAL	1 616 607	1 623 581	1 640 696	1 802 560	1 819 602
- NOMBRE DES ACTIONS ORDINAIRES EXISTANTES	3 233 214	9 741 486	9 844 176	10 815 363	10 917 617
- NOMBRE DES ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE (SANS DROIT DE VOTE) EXISTANTES					
- NOMBRE MAXIMAL D' ACTIONS FUTURES A CREER :					
PAR CONVERSION D' OBLIGATIONS		1 165 680	1 165 680	1 164 680	
PAR DROITS DE SOUSCRIPTION	449 445	1 264 919	1 130 876	263 200	4 830 963
<b>II. <u>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u> :</b>					
- CHIFFRE D' AFFAIRES HORS TAXES	1 806 069	1 900 177	1 966 844	2 493 817	3 096 131
- RESULTAT AVANT IMPOTS, PARTICIPATION DES SALARIES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 365 735	1 448 470	1 829 063	- 1 739 440	9 595 388
- IMPOTS SUR LES BENEFICES	-65 481	-172 330	- 548 982	0	52 500
- PARTICIPATION DES SALARIES	---	---	---	---	--
- RESULTAT APRES IMPOTS, PARTICIPATION DES SALARIES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 358 477	1 557 430	2 177 288	- 901 382	9 239 140
- RESULTAT DISTRIBUE	---	---	885 975	---	2 183 523
<b>III. <u>RESULTATS PAR ACTION</u></b>					
- RESULTAT APRES IMPOTS, PARTICIPATION DES SALARIES MAIS AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,42	0,17	0,24	- 0,08	0,88
- RESULTAT APRES IMPOTS, PARTICIPATION DES SALARIES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,4	0,16	0,22	- 0,07	0,84
- DIVIDENDE ATTRIBUE A CHAQUE ACTION	0 ,35	0,13	0,09	---	0,20
<b>IV. <u>PERSONNEL</u></b>					
- EFFECTIF MOYEN DES SALARIES PENDANT L'EXERCICE	3	4	5	5	5
- MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE	413 817	545 010	679 993	697 384	662 000
MONTANT DES SOMMES VERSEES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX DE L'EXERCICE (SECURITE SOCIALE, OEUVRES SOCIALES...)	169 026	216 607	252 637	291 506	267 277

Tableau récapitulatif prévu a l'article 1 225-100 du code de commerce relatif aux délégations de pouvoir en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital  
Cf Tableau p.50

## XXV.2. Projets de résolution à caractère ordinaire

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice d'un montant net comptable de 9 239 140,29 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi que la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes s'y rapportant, approuve lesdits comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2007 s'élevant à la somme de 9 239 140,29 €.

- |  |                |
|--|----------------|
| - Au poste de Réserve Légale, la somme de<br>laquelle formera avec celle de 164 070 € déjà portée au crédit<br>de ce compte, une somme de 181 960,28 € égale à 10 % du<br>capital. | 17 890,28 €    |
| - Sur le solde, prélèvement d'une somme de<br>à verser aux actionnaires à titre de dividende.  | 2 183 523,40 € |
| - Le solde, soit la somme de<br>au poste Autres Réserves   | 7 037 726,61 € |

9 239 140,29 €

Le montant du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élèvera donc à 2 183 523,40 € correspondant à un dividende net par action de 0,20 €.

Ce dividende en numéraire sera mis en paiement par l'intermédiaire de CACEIS à compter du 7 Juillet 2008.

Le montant global de la distribution sera ajusté en fonction du nombre d'actions propres éventuellement détenues par la Société lors de la mise en paiement du dividende.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il lui a été rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, que le montant des dividendes distribués au titre de chacun des trois exercices précédents, ainsi que l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

	Dividende net par action	Avoir fiscal par action
Exercice clos le 31 décembre 2004	0,13 €	
Exercice clos le 31 décembre 2005	0,09 €	
Exercice clos le 31 décembre 2006	Néant	Néant

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration, prend acte qu'il lui a été rappelé que la société Groupe OPEN détient à la clôture de l'exercice 121 689 de ses propres actions, lesquelles sont inscrites pour un montant net global de 1 044 091,62 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L 225-210, al 3 du Code de Commerce, décide de prélever sur le poste de Prime d'émission, de fusion, d'apport, figurant au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2007 pour un montant de

23 584 809,30 €, la somme de 802 547,62 €, laquelle formera avec celle de 241 544,00 € déjà inscrite au crédit du compte «Réserves pour actions propres», une somme globale de 1 044 091,62 € correspondant à la valeur d'inscription des actions propres détenues par la société.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve individuellement et successivement dans l'ordre dans lequel elles y sont présentées, les conventions qui s'y trouvent visées.

Chacune de ces conventions fait l'objet d'un vote distinct auquel ne prend pas part l'administrateur intéressé, ses actions n'étant pas prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

XXV.3. Rapport du président établi en application de l'article L.225-37 du code du commerce

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration, des procédures de contrôle interne mises en place par la société, ainsi que des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

En tant que société cotée, GROUPE OPEN répond aux règlements AMF ainsi qu'aux règles applicables aux sociétés membres d'EURONEXT.

### **Le conseil d'administration**

Le conseil d'administration définit la stratégie du groupe et ses principales orientations. Il assure sa gestion dans le respect des limites statutaires et légales. Dans cette optique, il s'appuie sur les comités du groupe. Il se réunit aussi souvent que l'exigent la conduite des affaires et l'intérêt du groupe.

#### **Membres :**

Président et Directeur Général et administrateur : Mr Frédéric Sebag (Egalement Président du Directoire TEAMLOG)

Directeur Général Délégué et administrateur : Mr Guy Mamou-Mani, (Egalement Président du Conseil de Surveillance TEAMLOG)

Directeur Général Délégué et administrateur : Mr Laurent Sadoun (Egalement Président Directeur Général LOGIX)

Administrateur : Mr René HAZOUT



Les fonctions exercées par certains des membres au sein des filiales assurent la bonne coordination des différentes procédures et modalités de contrôle interne.

### **Le comité stratégique**

Objet : Ce comité a pour mission d'étudier les différentes options stratégiques que la société aurait à mettre en œuvre, d'analyser leurs différentes composantes et implications opérationnelles et de débattre de toute question jugée essentielle pour l'avenir stratégique de la société, tant au niveau industriel que financier.

Il s'est doté de moyens efficaces pour assurer sa mission par la création de deux types de comités : le comité de gestion et le comité de direction. Ces organes rendent compte régulièrement de leurs conclusions dans le cadre de leurs attributions spécifiques.

#### Membres :

Frédéric Sebag  
Laurent Sadoun  
Guy Mamou-Mani  
Valérie Benvenuto.

Ce comité s'est réuni mensuellement, avec un taux de participation de 100%. Il a notamment examiné plusieurs opportunités d'acquisition et de développement par croissance interne.

### **Le comité de direction**

Ce comité est composé des directeurs et responsables d'activités.

Il se réunit mensuellement selon les lieux d'implantation géographique. Il s'agit d'une instance opérationnelle de pilotage et de reporting de l'activité et de la performance, de coordination des projets transversaux et de suivi des projets. C'est un lieu d'échange sur les principaux axes stratégiques et opérationnels du Groupe, ainsi qu'une force de proposition dans la conduite de cette stratégie.

### **Modalités de contrôle interne et d'élaboration de l'information financière et comptable**

Au-delà du gouvernement d'entreprise, le Groupe a investi de pouvoirs de contrôle plusieurs organes ou directions fonctionnelles, qui assurent les procédures de contrôle internes.

Rappel des objectifs retenus : Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en œuvre par le conseil d'administration et les collaborateurs afin de fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de réalisation et d'optimisation des opérations, de fiabilité des informations financières et de conformité aux lois et règlements en vigueur.

Cela implique :

- le respect des orientations de gestion
- le suivi de la valeur des actifs
- la prévention des risques -l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables
- le respect des délais impartis

Au niveau de GROUPE OPEN et de ses filiales cela se traduit par :

- Au niveau des processus organisationnels
  - un rôle central des comités dans l'organisation et le processus de décision général
  - un caractère centralisé des procédures et des modes de gestion, avec un contrôle hiérarchique a priori des décisions et un suivi strict des objectifs individuels
  - un suivi mensuel commercial, marketing et financier, support de différents comités de contrôle et de suivi opérationnel

- Au niveau des processus comptables
  - l'utilisation de systèmes d'informations financières intégrés, placés sous l'autorité d'administrateurs systèmes qui veillent à leur correcte utilisation et suivent leur évolution
  - les circuits de document qui positionnent le service comptable de manière prioritaire
  - le respect continu des normes comptables et règles GROUPE OPEN
  
- Au niveau de la consolidation des comptes
  - la consolidation des comptes est réalisée au sein de la direction financière du groupe
  - elle est réalisée à l'aide d'un logiciel de consolidation régulièrement maintenu à jour grâce à des compétences tant internes qu'externes
  - les données sont contrôlées, tant par le groupe que par les commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission -le Groupe communique trimestriellement son chiffre d'affaires consolidé et semestriellement son résultat. Chaque année, le Groupe dépose un document de référence, à l'appui duquel il réalise éventuellement des opérations financières .
  
- Au niveau du reporting
  - le reporting met en place les processus de collecte et d'analyse des données sur une base hebdomadaire ou mensuelle selon les activités. Il fait l'objet d'une revue mensuelle avec les opérationnels, permettant un suivi de l'état d'avancement de leurs objectifs.
  - les équipes chargées du reporting sont garantes des correctes imputations dans les outils de gestion et contrôle la retranscription fidèle de ces informations dans leur traduction comptable.
  - le reporting permet mensuellement de comparer les indicateurs de performance relativement au budget et aux périodes précédentes.
  
- Au niveau des engagements hors bilan
 

Les engagements font l'objet d'une procédure d'autorisation préalable.
  
- Au niveau de la valorisation des filiales et participations
 

Les acquisitions significatives réalisées par le Groupe font l'objet d'un impairment test annuel, visant à s'assurer de la retranscription comptable de la valeur de ces actifs. Ils sont généralement utilisés au travers d'une analyse multi-critères (actualisation des flux de trésorerie, multiple de chiffre d'affaires et multiple d'EBITDA).

Limitations éventuelles aux pouvoirs du directeur général

Le président du conseil d'administration représente la société dans ses rapports avec les tiers sous réserve des limitations législatives.

Dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de directeur général, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

LE PRESIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

XXV.4. Rapport spécial du conseil d'administration prévu a l'article l 225-184 du code de commerce sur les options de souscription d'actions

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 225-184 du Code de Commerce, nous vous rappelons ci-dessous les différents plans des souscriptions d'actions consentis par votre Conseil d'Administration au profit du personnel de notre société et de celui de nos filiales, arrêtés au 31 décembre 2007.

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2007 il a été levé 101 400 options de souscription d'actions, ce qui s'est traduit par une augmentation du capital d'un montant nominal de 16 900 Euros et par l'émission de 101 400 actions nouvelles.

Nous vous communiquons ci-dessous l'état des différents plans d'options de souscription d'actions de notre société en vigueur au 31 décembre 2007.

	Plan N° 7	Plan N°8
- Date d'assemblée	23/12/2002	10/10/2005
- Date du Conseil d'Administration	30/05/2003	04/01/2006
- Nbre d'actions pouvant être souscrites	563 952	489 901
- Nombre d'actions attribuées	122 100	146 650
* Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité de Direction	34 800	91 000
* Nombres de Dirigeants concernés	Néant	1
- Point de départ d'exercice des options	30/05/2005	04/01/2006
- Date d'expiration	29/05/2007	03/01/2010
- Prix de souscription	4,18 €	11,62 €
- Nbre d'actions souscrites au 31/12/2007	106 950	0

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2007, il n' a été consenti aucune option de souscription d'actions de la société à l'un quelconque des mandataires sociaux de la société Groupe OPEN.

En outre, aucun des mandataires sociaux titulaire d'options de souscription d'actions de la société n'a exercé tout ou partie des options dont il est titulaire au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2007.

Nous vous communiquons ci-dessous le tableau faisant ressortir le nombre et le prix des actions qui, durant l'année 2007, ont été souscrites en levant une ou plusieurs options détenues sur la société Groupe OPEN, par chacun des dix salariés de la société ou de ses filiales, non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé :

	Nombre d'options souscrites	Prix unitaire de souscription
Mr TARABAY Jean-Paul	15 000	4,18 €
Mr DIDI Emmanuel	12 000	4,18 €
Mr TRIA Mohamed	12 000	4,18 €
Mme BENVENUTO Valérie	9 000	4,18 €
Mr ABADIA Jean-Pierre	4 500	4,18 €

Mr PERONNEAU Julien	4 500	4,18 €
Mr BENLOULOU Patrice	3 300	4,18 €
Mme MREJEN Nathalie	3 000	4,18 €
Mr PENNEQUIN Manuel	3 000	4,18 €
Mme MARTIN Julie	2 400	4,18 €

Nous vous précisons en application des dispositions de l'article L 225-180 -II du Code de Commerce :

- Que notre filiale contrôlée majoritairement, la société LOGIX, a émis 253 520 Bons de souscription d'actions aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale de ses actionnaires en date du 30 juin 2003 en application des dispositions de l'article L. 228-95 du Code de commerce. Ces bons ont été émis sous la forme nominative au prix de 0,05 € par bon, et donnent droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, une action de la société au prix unitaire de 8 €, soit avec une prime d'émission de 7,5 € par action, à libérer en totalité lors de la souscription.

L'exercice des bons par chacun des bénéficiaires, ne pourra par contre intervenir qu'à l'issue d'une période de deux années à compter de la souscription desdits bons.

Chacun des bénéficiaires disposera alors d'un délai de 24 mois pour exercer les bons.

Les bénéficiaires desdits Bons de Souscription d'actions de la société LOGIX ont exercé leurs bons, et l'exercice de ces bons s'est traduit par une augmentation du capital de notre filiale constatée par son Conseil d'Administration en date du 30 novembre 2007.

Telles sont les informations que nous devons vous communiquer par application des dispositions de l'article L 225-184 du Code de Commerce.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

XXV.5. Rapport spécial du conseil d'administration prévu a l'article l 225-209 alinéa 2 du code de commerce sur l'utilisation des actions propres achetées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-209 Alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons ci-dessous de la réalisation des opérations d'achat d'actions propres réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2007, votre Conseil d'Administration a utilisé partiellement l'autorisation qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 juin 2007 d'opérer sur les propres actions de la société.

Dans le cadre de cette autorisation, votre Conseil d'Administration a ainsi :

▪ Dans le cadre du contrat de liquidité

Acquis 367 240 actions au cours moyen unitaire de 13,39 €, et a procédé à la cession de 369 127 actions au cours moyen unitaire de 13,24 € au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

▪ Dans le cadre du programme de rachat d'actions propres

Acquis 108 149 actions au cours moyen unitaire de 9,48 € au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Ces acquisitions étaient destinés à l'attribution desdites actions à des salariés et mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise.

A la clôture dudit exercice, votre société détenait 121 689 de ses propres actions, se répartissant comme suit :

- Dans le cadre du programme de rachat d'actions	105 899 actions
- Dans le cadre du contrat de liquidité	15 790 actions

Ces actions sont inscrites en comptabilité au 31 décembre 2007 pour un montant global de 1 044 091,62 €.

Les actions propres détenues par la société au 31 décembre 2007 représentent 1,11 % du capital et 0,80 % des droits de vote.

Telles sont les informations que nous devons vous communiquer par application des dispositions de l'article L 225-209 Alinéa 2 du Code de Commerce.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## XXV.6. Rapports des commissaires aux comptes

### XXV.6.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Open relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le cinquième point de la note 2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 11 de l'annexe indique que des tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont réalisés annuellement en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant sur une période de trois ans au minimum. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et leur traduction chiffrée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES Nexia International	ERNST & YOUNG et Autres
Fabrice Huglin	Any Antola

## XXV.6.2. Rapport général des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Open, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 7 de l'annexe expose les principes et méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par votre société pour le suivi de la valeur des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des estimations réalisées par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :



- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES Nexia International	ERNST & YOUNG et Autres
Fabrice Huglin	Any Antola

### XXV.6.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### 1. Avec la société Teamlog

##### *Administrateurs concernés*

MM. Frédéric Sebag, Guy Mamou-Mani, Laurent Sadoun.

##### *Nature et objet*

##### *a. Cession de 13.260 actions Innetis détenues par votre société*

Votre société a cédé les 13.260 actions Innetis qu'elle détenait à la société Teamlog.

### ***Modalités***

La cession, effective le 31 mars 2007, a été réalisée au prix de M€ 18,5 et a fait l'objet d'un crédit-vendeur de la part de votre société.

### ***Nature et objet***

#### ***b. Prorogation du crédit-vendeur***

Votre société a prorogé le crédit-vendeur qu'elle a accordé à la société Teamlog pour le règlement du prix de cession des actions Innetis.

### ***Modalités***

La prorogation du crédit vendeur de M€ 18,5, accordé par votre société à la société Teamlog dans le cadre de la cession des actions Innetis a pris effet le 30 septembre 2007. Les intérêts facturés par votre société à la société Teamlog, au titre du crédit vendeur, se sont élevés à € 732.905 sur l'exercice 2007.

### ***Nature et objet***

#### ***c. Convention de fourniture de prestations d'assistance administrative et financière***

Votre société a conclu une convention de fourniture de prestations d'assistance administrative et financière au profit de la société Teamlog.

### ***Modalités***

Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Le montant des prestations 2007 a été fixé à € 492.000. Votre société a facturé € 246.000 à la société Teamlog au titre de cette convention sur l'exercice 2007.

## **2. Avec la société Logix**

### ***Administrateurs concernés***

MM. Frédéric Sebag, Guy Mamou-Mani, Laurent Sadoun.

### ***Nature et objet***

Votre société a accordé une lettre de confort à la banque Fortis aux termes de laquelle votre société se substitue à sa filiale, la société Logix, pour faire face à tous les engagements que cette dernière pourrait prendre à l'égard de ladite banque.

### ***Modalités***

Le montant de la garantie donnée par votre société s'élevait à M€ 5. Cette garantie a été effective du 26 mars au 30 juin 2007.

## **3. Avec la société Hays It devenue Open It**

### ***Administrateur concerné***

M. Guy Mamou-Mani.

### ***Nature et objet***

#### ***a. Convention de fourniture de prestations d'assistance administrative et financière***

Votre société a conclu une convention de fourniture de prestations d'assistance administrative et financière au profit de la société Hays It.

### *Modalités*

Le montant des prestations 2007 a été fixé à € 170.000. Au titre de cette convention, votre société a facturé € 148.750 à la société Hays It pour la période du 15 février au 31 décembre 2007.

### *Nature et objet*

#### *b. Convention de gestion de trésorerie*

La société Hays It a adhéré à la convention de gestion de trésorerie de groupe dont votre société est la tête.

### *Modalités*

La société Hays It a bénéficié d'avances de trésorerie présentant un solde nul au 31 décembre 2007. Les avances de trésorerie consenties par votre société à la société Hays It au cours de l'exercice 2007 ont donné lieu à des intérêts calculés au taux de 4 % l'an, soit un montant de € 4.075 pour l'exercice 2007.

## **4. Avec la société Four Leaf Technologies A/S**

### *Administrateur concerné*

M. Laurent Sadoun.

### *Nature et objet*

Votre société a contre-garanti les engagements de la société Four Leaf Technologies A/S, filiale contrôlée à 79,90 % par la société Four Leaf Technologies, elle-même contrôlée à hauteur de 79,90 % par la société Logix, dont votre société détient 99,90 %.

### *Modalités*

La contre-garantie a été accordée à la Société Générale à hauteur du montant de la garantie à première demande que cette dernière a délivré au profit de la banque Nordea Bank Danmark A/S, à hauteur d'un montant de MDKK 5, plus intérêts, frais et accessoires, et ce pour une durée de douze mois à compter de la prise d'effet de la garantie à première demande.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

## **1. Avec la société Innetis**

### *Nature et objet*

#### *a. Engagement de caution*

Votre société a consenti une caution au profit de la banque OBC afin de garantir une autorisation de découvert de la société Innetis.

### *Modalités*

L'autorisation de découvert de la société Innetis garantie par votre société s'élève à € 450.000. Au 31 décembre 2007, le montant du découvert est nul.

### *Nature et objet*

#### ***b. Convention de fourniture de prestations d'assistance administrative et financière***

Votre société a conclu une convention de fourniture de prestations d'assistance administrative et financière au profit de la société Innetis.

#### ***Modalités***

Le montant des prestations 2007 a été fixé à € 950.000. Au titre de cette convention, votre société a facturé € 475.000 à la société Innetis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2007. Votre société n'a pas émis de facturation au titre de cette convention sur le deuxième semestre 2007 en raison de la cession par votre société des titres Innetis à la société Teamlog.

### *Nature et objet*

#### ***c. Convention de gestion de trésorerie***

La société Innetis a adhéré à la convention de gestion de trésorerie de groupe dont votre société est la tête.

#### ***Modalités***

Votre société a bénéficié d'avances de trésorerie de la part de la société Innetis au cours de l'exercice 2007. Au 31 décembre 2007, le solde de ces avances est créditeur de € 46.269 dans les comptes de votre société. Les avances de trésorerie consenties à votre société par la société Innetis au cours de l'exercice 2007 ont donné lieu à des intérêts calculés au taux de 4 % l'an, soit un montant de € 15.953 pour l'exercice 2007. Ces intérêts ont été facturés à votre société par la société Teamlog, venue aux droits de la société Innetis au 30 septembre 2007.

## **2. Avec la société Logix**

### *Nature et objet*

#### ***a. Engagement de caution***

Votre société s'est portée caution des engagements de la société Logix au profit de son fournisseur, la société IBM France.

#### ***Modalités***

Cet engagement d'un montant de € 2.439.134 au 31 décembre 2007 a été donné pour une durée indéterminée, et peut être révoqué à tout moment en observant un préavis de trois mois.

### *Nature et objet*

#### ***b. Convention de fourniture de prestations d'assistance administrative et financière***

Votre société a conclu une convention de fourniture de prestations d'assistance administrative et financière au profit de la société Logix.

#### ***Modalités***

Au titre de cette convention, votre société a facturé € 773.054,34 hors taxes à la société Logix pour l'exercice 2007.

### *Nature et objet*

#### ***c. Convention de gestion de trésorerie***

La société Logix a adhéré à la convention de gestion de trésorerie de votre société.

### *Modalités*

La société Logix a bénéficié d'avances de trésorerie présentant un solde de € 10.793.706 au 31 décembre 2007. Les avances de trésorerie consenties par votre société à la société Logix au cours de l'exercice 2007 ont donné lieu à des intérêts calculés au taux de 4 % l'an, soit un montant de € 428.921,51 pour l'exercice 2007.

### **3. Avec la société Teamlog**

#### *Nature et objet*

##### *a. Convention d'apport en compte courant*

Dans le cadre d'une convention d'apport en compte courant, votre société a accordé au cours de l'exercice 2007 des avances d'un montant de M€ 10,5 à la société Teamlog.

#### *Modalités*

Les avances accordées par votre société à la société Teamlog ont porté intérêts au taux fiscalement déductible sur l'exercice 2007. Les intérêts annuels facturés par votre société à la société Teamlog se sont élevés à € 309.750 pour l'exercice 2007.

#### *Nature et objet*

##### *b. Souscription à des emprunts obligataires émis par Teamlog*

Votre société a souscrit à l'émission d'emprunts obligataires qui lui était réservée par la société Teamlog.

#### *Modalités*

Cette souscription concerne deux emprunts :

- un emprunt obligataire de € 4.500.000 ayant donné lieu à l'émission de 3.000.000 obligations convertibles en actions exerçables à compter du 6 avril 2008 et rémunérées au taux annuel de 2 % ; et
- un emprunt obligataire de € 3.000.000 ayant donné lieu à l'émission de 2.500.000 obligations remboursables en actions exerçables à compter du 6 avril 2008 et rémunérées au taux de 4 %.

Les intérêts comptabilisés des emprunts obligataires décrits ci-dessus se sont élevés à € 210.000 sur l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES Nexia International	ERNST & YOUNG et Autres
Fabrice Huglin	Any Antola

XXV.6.4. Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du code du commerce, sur le rapport du président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Open et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES Nexia International	ERNST & YOUNG et Autres
Fabrice Huglin	Any Antola

## XXV.6.5. Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Open, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont conduit à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous rappelons que cette réduction de capital résultera de l'annulation d'un nombre déterminé d'actions achetées par votre société.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société d'un montant nominal maximal de € 545.833.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES  
Nexia International

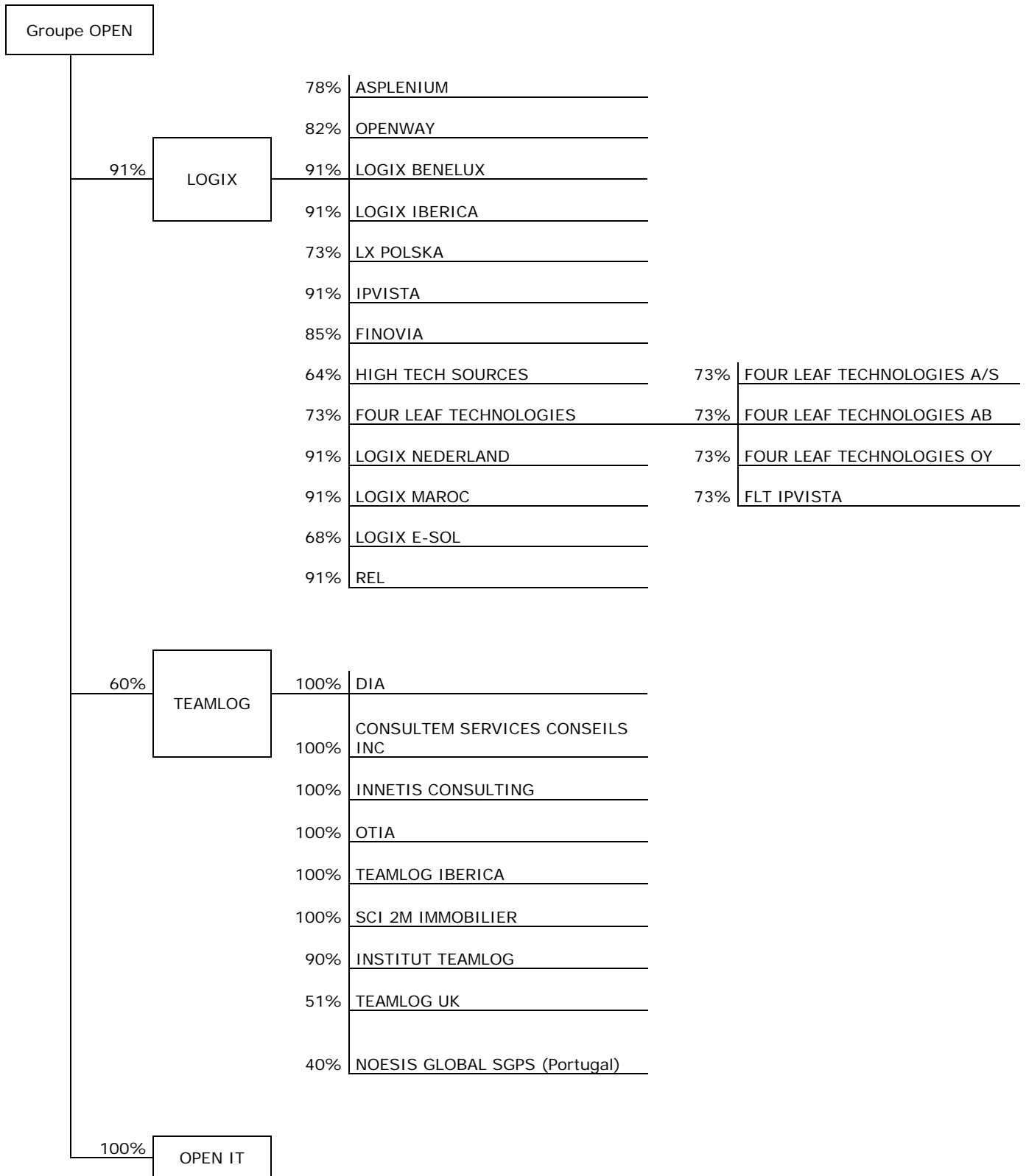
ERNST & YOUNG et Autres

Fabrice Huglin

Any Antola

## Organigramme en % de détention au 31 décembre 2007

### Groupe OPEN SA





# Table de concordance

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004

<b><u>1. PERSONNES RESPONSABLES</u></b>	108
<b><u>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</u></b>	109
<b><u>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</u></b>	
3.1. Informations historiques	126
3.2. Informations intermédiaires	N/A
<b><u>4. FACTEURS DE RISQUE</u></b>	25
<b><u>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</u></b>	
5.1. Histoire et évolution de la société	33
5.2. Investissements	34
<b><u>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</u></b>	
6.1. Principales activités	13
6.2. Principaux marchés	13
6.3. Evènements exceptionnels	N/A
6.4. Dépendance éventuelle	25
6.5. Position concurrentielle	26
<b><u>7. ORGANIGRAMME</u></b>	
7.1. Description sommaire	144
7.2. Liste des filiales importantes	92
<b><u>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</u></b>	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	N/A
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	N/A
<b><u>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</u></b>	
9.1. Situation financière	54
9.2. Résultat opérationnel courant	56
<b><u>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</u></b>	
10.1. Capitaux de l'émetteur	54
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	57
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	57
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Sources de financement attendues	N/A
<b><u>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</u></b>	34
<b><u>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</u></b>	34
<b><u>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</u></b>	34
<b><u>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</u></b>	
14.1. Organes d'administration et de direction	35
14.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	38
<b><u>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</u></b>	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	38
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	38
<b><u>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u></b>	
16.1. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	N/A

16.2. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	24
16.3. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	24
<b><u>17. SALARIÉS</u></b>	
17.1. Nombre de salariés	3
17.2. Participation et stock options	41
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A
<b><u>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u></b>	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	41
18.2. Existence de droits de vote différents	41
18.3. Contrôle de l'émetteur	41
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	N/A
<b><u>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</u></b>	53
<b><u>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</u></b>	
20.1. Informations financières historiques	126
20.2. Informations financières pro-forma	54
20.3. Etats financiers	54